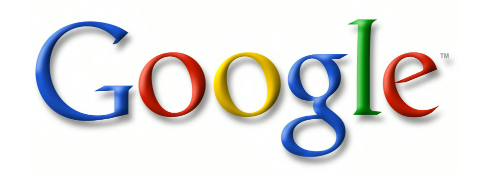



ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
— 82 —
PARIS VIe ARROND^{t}
LIBRAIRI
ANCIENN
D'OCCASI
COMMISSI
LIVRES NEU
FRANÇAI
&
ETRANGE

HAÏTI

UNE PAGE D'HISTOIRE

BIBLIOTHÈQUE HAÏTIENNE

HAÏTI

UNE PAGE D'HISTOIRE

PAR

LÉON LAROCHE
PROSCRIT

Ouvrage orné de deux planches et d'un portrait de Boyer-Bazelais Gravé par M. E. COLLIER.

Tous les obus n'éclatent pas, toutes les balles ne portent pas, ... tous les livres portent.

CORNÉLY.

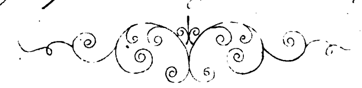
PARIS
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1885

BOYER-BAZELAIS,

CHEF DU PARTI LIBÉRAL, MORT À MIRAGOANE,
le 27 Octobre, 1883.

Les Haïtiens apprirent leur malheur en apprenant sa mort. Chacun se reprocha d'avoir laissé périr le grand citoyen.



PORTRAIT GRAVÉ PAR M. E. COLLIER

ADMIS PAR LE JURY

AU SALON DE PEINTURE DE 1885

AVERTISSEMENT

Qui nous pousse à entreprendre cet ouvrage, à essayer nos forces dans cette voie nouvelle ? L'esprit de spéculation ? L'histoire ne s'invente pas. L'ambition ? Peut-être : celle de dénoncer les hommes qui déshonorent notre patrie et notre race.

Nous n'avons pas été sans secours et sans aide. Les matériaux étaient tout réunis. Nous n'avons eu qu'à les compulser et à leur donner une pensée; souvent même ce soin nous a été évité.

Le lecteur trouvera, sans doute, quelque intérêt à connaître la distribution des rôles, et à apprendre de quel côté se tient le bon droit dans ce duel du libéralisme et de l'absolutisme qui, depuis si longtemps, entrave la marche d'Haïti, ce petit pays intéressant à plus d'un titre.

L'amour de la vérité nous a, quelquefois, entraîné à des aveux douloureux pour notre orgueil national; c'est vrai. Mais nous sommes de ceux qui pensent qu'il y a autant de courage à désavouer les hontes de ses gouvernants qu'à reconnaître ses propres défauts.

Les Haïtiens ne sauraient être des sauvages parce que quelques-uns des leurs auraient commis des actes de sauvagerie. Ils ne sauraient non plus s'excuser de leurs défauts en invoquant des antécédents chez des peuples, aujourd'hui civilisés.

Il y a des exemples qui ne sont pas à imiter. Ils servent à signaler le mal comme le phare signale l'écueil.

Ces antécédents s'expliquent par la nature de l'esprit humain à la fois variable et toujours le même dans ses instincts et ses procédés. Ils prouveraient simplement — s'ils prouvaient quelque chose — l'unité de l'homme. Mais de ce que la France a eu la Saint-Barthélemy, l'Espagne l'Inquisition, il ne s'en suit pas que nous puissions nous prévaloir de ces faits pour excuser nos folies.

Les Haïtiens doivent se convaincre que, s'ils devaient imiter en tout les peuples dont ils sont disposés à invoquer l'exemple, s'ils devaient suivre dans tous ses détours le chemin que ceux-ci ont parcouru, il leur faudrait encore, avant de se mettre en marche, rester stationnaires pendant plusieurs siècles. Que cela ne les décourage pas : la complète assimilation des idées

modernes ne s'est pas encore faite ; elle se fera. Car le présent est loin d'être l'idéal entrevu : les aspirations sont plus élevées.

Épouser la cause des ennemis du progrès serait s'exposer à l'accusation — et la justifier jusqu'à un certaint point—de tromper des espérances légitimes et de reculer devant la mission de représenter la race noire.

D'aucuns diront que ce livre est une œuvre de parti. Nous répondrons : Plaise à Dieu que nous ayons trop affirmé et méjugé de l'avenir d'Haïti avec le régime gouvernemental du président Salomon.

Bien que plusieurs auteurs aient déjà décrit l'île d'Haïti, elle n'est peut-être pas assez connue pour qu'on puisse en parler sans risque de n'être pas compris de tout le monde (1). Nous avons donc cru devoir en rappeler à grands traits les ressources, suivre les grandes lignes de son histoire et terminer, pour répondre au titre de cet ouvrage, par le récit du siège de Miragoane.

Quant à la forme, nous l'abandonnons aux puristes. Notre but sera atteint si nous réussissons à jeter un rayon de lumière sur les événements qui ont marqué ces temps derniers et à permettre de lire, à la lueur des incendies de septembre 1883, ce que l'avenir nous réserve.

Avant de conduire le lecteur dans cette île, nous

(1) Que de personnes confondent encore Taïti avec Haïti !

aurions quelques remords à ne pas remercier ici les étrangers et nos compatriotes qui, par un généreux mouvement, ont concouru à cette publication.

Nous nous plaisons également à exprimer toute notre sympathique gratitude à l'habile artiste M. E. Collier, qui a bien voulu nous seconder de son talent.

L. L.

Paris, 2 Mai 1885.

HAÏTI

UNE PAGE D'HISTOIRE

INTRODUCTION

Entre les deux Amériques, l'océan Atlantique s'enfonce profondément dans les terres. Il forme ainsi une vaste mer intérieure qu'on a été jusqu'à surnommer la Méditerranée du Nouveau-Monde.

La presqu'île du Yucatan la partage en deux bassins inégaux. On voit, d'une part, le golfe circulaire du Mexique, et d'autre part, la mer des Caraïbes, entièrement circonscrite à l'ouest, au nord et au sud par le

continent américain. A l'est, faisant face à l'Europe, s'étend une longue chaîne d'îles, qui se déroule en arc de cercle — sur quinze degrés de latitude — du golfe de Maracaïbo au canal du Yucatan, et laisse entre ses nombreux anneaux des passages à peine aussi larges que les terres qui les séparent.

Ces îles sont les Antilles — du nom d'une contrée imaginaire qu'on voyait, au XVIe siècle, marquée sur les cartes géographiques à l'occident du monde connu d'alors. On les divise en Grandes et en Petites Antilles. Leur superficie explique cette division.

Les Grandes Antilles sont au nombre de quatre : Cuba, Haïti, la Jamaïque, Porto-Rico.

Haïti — la Montagneuse en langue caraïbe — est la plus haute, la plus large, sinon la plus étendue.

Sa fertilité est prodigieuse. La bonté naturelle du sol, aidée de la double influence de l'humidité et de la chaleur, y produit des effets merveilleux. La vie, sous tous ses aspects, s'y montre d'une activité toujours renaissante et fait de ce coin du globe l'un des pays les plus délicieux et en même temps les plus riches du monde.

A l'intérieur, abondent le mercure, le fer, le cuivre, le plomb, l'antimoine ; sur les côtes, ce sont de vastes salines naturelles. Dans les bassins fluviaux, il y a des gisements de houille et des mines de sel gemme autour des lacs. L'île possède aussi l'ar-

doise, le gypse et des carrières de pierre de taille.

Des montagnes jaillissent de nombreuses sources thermales. Le gayac, l'acajou, le cèdre, le brésillet, le bois de fer, le campêche, le pin, s'y goupent en famille pour en tapisser les flancs et en couronner les sommets. Ailleurs croissent vingt autres essences fort recherchées dans la construction, l'ébénisterie et la teinturerie.

Le cocotier est originaire du pays. Le manguier, quoique exotique, semble n'avoir jamais eu d'autre patrie. Partout le bananier, le latanier, le palmier, le dattier, le figuier, tous ces arbres à rameaux radiés et retombants balancent avec grâce leur chevelure élégante. Dans cette heureuse contrée, le caféier, le cacaoyer, le tabac, le coton, le maïs, le riz réussissent admirablement. L'oranger vient à l'état sauvage à côté du citronnier. Les fruits les plus suaves, ananas, goyaves, tamarins, sapotes, cayemites, y sont si abondants qu'ils couvrent le sol à certaines époques de l'année et servent de nourriture aux animaux.

Aux portes mêmes des villes commencent les bois avec leurs réseaux de lianes et leurs sauvages habitants. Ce ne sont pas des monstres qui vivent sous nos arbres gigantesques, épiant leur proie pour, d'un bond, la saisir au passage, mais un gibier craintif à la chair succulente.

La sarde, le congre, le mulet, le lamentin, le carret, ainsi que des crabes, très estimés des gourmets, se

plaisent dans nos eaux où le requin et le caïman entendent régner sans partage. « La nature enfin, dans aucune contrée du globe, n'offre à l'industrie humaine des moyens plus puissants pour s'étendre et se développer, et des jouissances plus réelles sous le rapport de la beauté des sites (1). »

Cette île ravissante, avec sa végétation luxuriante et son diadème de montagnes, émerge à l'ouverture du golfe du Mexique entre les 17° 43' — 20° de latitude nord et entre le 70° 45' — 76° 52' de longitude occidentale du méridien de Paris. Elle est donc dans la zone torride du globe.

Baignée au nord par l'océan Atlantique, au sud par la mer des Antilles, à l'ouest par le golfe de Gonave ; à l'est, au nord-ouest et au sud-ouest par le canal de Mona, la Passe du Vent et le détroit de Tiburon qui la séparent de Porto-Rico, de Cuba et de la Jamaïque, elle occupe le centre de l'archipel antiléen.

En pleine mer, dans un rayon assez étendu, surgissent des rochers et des écueils qui lui servent de digues et limitent tout alentour un bassin où les flots sont le plus souvent tranquilles.

La Bande-du-Nord est surtout parsemée de récifs et de petites îles fort basses, entre lesquelles la prudence conseille de ne pas s'aventurer sans les avoir auparavant bien étudiées. Ce sont le Banc-de-Noël, la Caye d'Ar-

(1) *Histoires de la révolution de la partie de l'est de Saint-Domingue*, par Guillemin, page 275.

gent, le Mouchoir-Carré, les îles Turques et Caïques, les îles Lucayes ou Bahama, irrégulièrement disséminées ; les unes éloignées de la ligne de prolongement, les autres comme soudées entre elles.

Après s'être rapprochées de Cuba, en face de laquelle se trouvent les plus considérables, ces îles se portent vers la Floride. La plupart sont arides et privées d'eau. Celles qu'on aperçoit de nos rives et dont la plus étendue s'appelle Inague, fameuse dans nos révolutions, n'ont guère d'autre importance que de protéger nos côtes contre la fureur des vagues. De cette façon l'archipel de Bahama est pour Haïti un brise-lames naturel.

Il est aujourd'hui généralement admis que toutes ces îles, formant à l'est une avant-garde au continent américain, sont d'origine volcanique, excepté cependant les îles calcaires qui s'échelonnent sur les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud.

L'observateur qui examine une carte des Antilles est porté, par l'étendue et la disposition des îles voisines d'Haïti, à regarder cette terre comme l'axe principal du soulèvement. Le caractère escarpé de ses côtes, la grande compacité et l'élévation considérable de ses montagnes frappent l'esprit : on veut voir dans ces particularités la preuve qu'elle a été le centre du mouvement volcanique.

On a prétendu aussi que l'archipel des Antilles se rattachait primitivement au continent, et que leur sépa-

ration est due à une irruption de l'océan Atlantique dans la cuvette de la mer des Caraïbes.

Cette hypothèse tombe d'elle-même non seulement devant la différence des couches géologiques des îles et du continent, mais encore devant la différence de la constitution géologique des Antilles prises isolément.

Physiquement, Haïti est une terre montagneuse par excellence. Si l'on pouvait, dans un ballon, la considérer de très haut, elle figurerait, à première vue, un immense labyrinthe où les élévations, coupées par des dépressions nombreuses, se croiseraient et s'entrecroiseraient à l'infini. Ici s'ouvriraient des vallées ombreuses ; là se dresseraient des mornes à pic, noyant leurs cimes dans la brume du ciel, disparaissant sous d'épaisses forêts, étonnant le naturaliste qui ne peut concevoir comment des rochers nus, en apparence arides, peuvent nourrir des arbres aussi beaux, aussi forts. C'est à peine si l'on reconnaîtrait les abîmes et les précipices aux ondulations de cette mer de verdure.

A mesure qu'on s'élèverait, la saillie des chaînes et des plateaux s'accuserait davantage ; sur le plan le plus élevé, avec les grandes lignes de faîte, apparaîtrait le groupe du Cibao, noyau central du système orographique de l'île, et le plus important de tout l'archipel.

Ainsi Haïti ressemble à un énorme bloc granitique

revêtu par le temps d'une abondante végétation et taillé suivant une pyramide triangulaire dont les trois angles, à la base, paraissent toucher à Cuba, à la Jamaïque et à Porto-Rico.

La face la plus grande regarde au midi. Si du géant de ce système montagneux, le Loma-Tina, on se tourne au sud, on apercevra dans un lointain vaporeux les verts plateaux du Bahoruco, aux pieds desquels trois étangs d'inégale grandeur déroulent au soleil leurs nappes humides : l'étang Doux, l'étang Saumâtre, l'étang Salé.

En se tournant vers le nord, on aura devant soi, dominée par les collines de Santiago et de Monte-Christo, la vallée fleurie du Grand-Yaque ; à droite, la Vega-Réal de Colomb, aujourd'hui les savanes de la Youna, dont les rares villages interrompent d'espace en espace la monotonie des forêts ; à gauche, le bassin de l'Artibonite qui, après s'être fortement élevé par les mornes des Cahots, s'abaisse vers l'Occident, tantôt enserrant de petites plaines dans ses replis de terrains, tantôt s'arrêtant court sur le golfe de Gonave.

Tout alentour, la mer borde l'horizon.

Vues de l'Orient, les élévations montagneuses s'étagent les unes sur les autres en amphithéâtres dominés par des sommets isolés. De là le mot morne par lequel on les désigne ordinairement.

Cette disposition est surtout remarquable, vue de la

presqu'île de Samana. Les gradins s'espacent d'abord, puis se resserrent dans la direction du couchant ; bientôt la chute rapide des mornes ne laisse entre eux qu'un faible intervalle. Ce n'est plus alors qu'un amas confus d'affaissements et de soulèvements dont les contre-forts s'amoncellent à l'ouest pour faire saillie dans le golfe de Gonave.

Comme conséquence naturelle de la conformation de l'île, les surfaces planes sont dans la partie orientale et le contraire se présente dans la partie occidentale.

Entre les riches plaines du levant et les vallées étroites du couchant, la chaîne du Cibao forme une haute barrière. Elle s'allonge sur une ligne sinueuse, presque infranchissable, orientée du sud-est au nord-ouest, sépare les versants inclinés au nord vers l'océan Atlantique de ceux dont les eaux coulent au midi vers la mer des Antilles. Ses principaux sommets se nomment Monte-Gallo, El-Pico, Entre-les-Rios (2440 mètres), le pic d'Yaque (2933 mètres).

Le centre du massif se rapproche du point d'intersection du 19° de latitude avec le 73° de longitude. A une faible distance se dresse menaçant, par le 18°46', à 3140 mètres d'altitude, le Loma-Tina, le mont Blanc des Antilles à tous les points de vue.

Ce massif n'offre que des cols peu praticables. Il n'y a que des passages périlleux où de hardis piétons peuvent seuls s'aventurer. Le plus fréquenté est celui de la

Porte-des-Chevaliers, situé à une grande élévation. Il donne accès dans la luxuriante vallée de Constance et relie la plaine de la Véga au bassin de la Neybe. Christophe Colomb l'aplanit pour la première fois, en 1494, afin de faciliter l'exploitation des mines d'or, jadis si nombreuses dans cette contrée.

Mais déjà l'année précédente, un aventurier espagnol, Ojeda, avait pénétré dans ce même sentier, et, après avoir parcouru les hauteurs d'où il contempla la plaine de la Youna, était allé retomber sur le versant septentrional du côté de la côte de la Véga.

Dans ces montagnes, qui sont le véritable berceau de la liberté de l'indépendance en Haïti, habite une population robuste, d'un courage à toute épreuve, de mœurs rudes, qui, malgré son petit nombre, a su de tous temps montrer aux conquérants européens qu'elle avait les mains dures et frappait ferme.

Rien n'est plus affreux que l'aspect de cette région, tant elle est hérissée d'aspérités, déchirée par des ravins où coulent en mugissant des torrents impétueux.

Chaînes montagneuses, rivières, tout rayonne autour de ce point central, dont le nom signifie terrain rocailleux. De là partent trois chaînes de montagnes et quatre fleuves — l'Artibonite, le Grand-Yaque, la Youna et la Neybe — qui sont, pour ainsi dire, l'ossature et les artères de l'île qu'ils abritent, tempèrent, arrosent. A l'origine, ces saillies transforment l'intérieur d'Haïti

en un pays extrêmement accidenté. Elles s'écartent ensuite comme les rayons d'une étoile et creusent entre elles nos grands bassins fluviaux, en se prolongeant jusqu'à la mer.

Aussi les côtes sont-elles plutôt élevées, pittoresques, variées que plates, uniformes, monotones. Elles s'ouvrent par de nombreuses rades et baies, au fond desquelles se trouvent des ports sûrs : dans la mer des Antilles, Tiburon, les Cayes, Saint-Louis, Bainet, Jacmel, San-Domingo ; dans le golfe de Gonave, Jérémie, Petit-Goave, Port-au-Prince, Saint-Marc, les Gonaïves ; sur l'Atlantique, le Môle Saint-Nicolas, Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Fort-Liberté, Puerto-Plata, Samana.

La superficie d'Haïti, en y comprenant les îles adjacentes qui en dépendent, égale à peu près celle du Portugal et deux fois celle de la Suisse, celui des pays de l'Europe avec lequel l'île a physiquement le plus d'analogie. Son sol, tristement célèbre par l'enfouissement de ses premiers habitants dans ses mines d'or, est admirablement adapté à l'élève du bétail. Sa population s'élève à environ un million d'âmes, soit en moyenne quinze habitants par kilomètre carré. Mais si la superfice d'Haïti dépasse de beaucoup celle de la Suisse, qui compte trois millions d'habitants, il importe de remarquer que dans celle-ci l'agriculture est parvenue à son apogée, tandis qu'il y aurait risque d'affirmer qu'elle est complètement sortie de la période embryonnaire sur le sol haïtien.

On comprendra mieux l'importance de cette île également fameuse par ses sites, sa fécondité et ses malheurs, quand on se sera rappelé la large place que tient parmi les peuples l'Angleterre proprement dite ; on comprendra mieux encore son importance, lorsqu'un examen tant soit peu attentif aura démontré que cette place est occupée par un pays aussi spacieux et beaucoup moins fertile que la montagneuse Haïti.

Au-dessus de cette terre, merveilleusement faite pour ne contenir qu'une seule puissance, le soleil se lève et se couche chez deux peuples différents : l'Occident s'appelle Haïti; (1) l'Orient, Dominicanie. Ici, règne un gouvernement libéral et progressiste ; là, la civilisation lutte encore contre l'ignorance et le despotisme.

(1) Le lecteur remarquera que l'île entière et sa partie occidentale portent le même nom. Dorénavant le mot Haïti, employé seul, désignera cette partie occidentale.

LIVRE PREMIER

CANAL DE PANAMA

Opinion de M. E. Levasseur. — Réveil des Antilles. — Indifférence d'Haïti. — Article 7. — Neutralisation de l'île. — Haïti aux Haïtiens. — Nécessité d'une solution. — Faut-il désespérer ? — Môle Saint-Nicolas. — Résumé d'une statistique. — Avenir du Môle. — Les Allemands en Amérique ; leur politique en Haïti. — La République dominicaine. — Le général Luperon. — La baie de Samana. — *Go ahead !*

I

Placée sur la route de Panama ; entre deux mers, — l'une fermée, la mer des Antilles, l'autre ouverte, vaste, immense, l'océan Atlantique, — l'île d'Haïti doit à sa situation géographique le privilège de pouvoir étendre facilement ses relations en tous sens. L'océan Pacifique n'en est distant que de 300 lieues.

L'isthme américain tranché, on peut d'ores et déjà prévoir l'avenir de cette île. Elle est destinée à servir de trait d'union entre les États que baignent les deux

océans et à devenir le point intermédiaire de leurs communications les plus intimes, les plus essentielles. Par ses commodités elle invitera les navigateurs à s'y arrêter; elle fera naître en eux le désir d'y relâcher avant de pénétrer dans le Pacifique. Dotée, en outre, à ses extrémités des splendides baies de Samana, du Môle Saint-Nicolas, elle commande les passages les plus commodes pour venir du levant à l'entrée du grand canal intérocéanique dont l'achèvement opérera dans les relations internationales une transformation d'une importance immense.

« Dans l'antiquité grecque et romaine, la Méditerranée a été le centre du monde civilisé; Tyr, Alexandrie, Carthage, Smyrne, Constantinople, Athènes, Syracuse, Rome, Marseille, Gabès, étaient alors les points extrèmes entre lesquels la vie circulait. Depuis la découverte de l'Amérique, l'océan Atlantique était devenu le grand passage, le grand fleuve qui séparait les deux moitiés parallèles de l'humanité : ici, Europe et Afrique; là, Amérique du Nord, Amérique du Sud. On allait de Hambourg, Amsterdam, Liverpool, Anvers, le Havre, Brest à Québec, New-York, Philadelphie, Baltimore ; de Nantes, Bordeaux, Lisbonne, Cadix à Cuba, Saint-Domingue, Panama, Rio de Janeiro, Montevidéo et Buenos-Ayres.

« Aujourd'hui, par suite du développement merveilleusement rapide de la Californie, de l'Australie, des îles hollandaises et de l'ouverture du Japon et de la

Chine au commerce européen et américain, cette ligne paraît se déplacer. Il semble que l'axe du monde, le centre de la production et de la vie, doivent être transportés à l'avenir sur la double côte du Pacifique, en Amérique, à l'est; à l'ouest, en Australie et en Asie (1) ». Melbourne, Sydney, Batavia, Singapoor, Manille, Hong-Kong, Whampoa, Shang-Haï, Yokohama d'une part; Valparaiso, le Calao, Guayaquil, San-Francisco d'autre part, sont les principaux centres de ce grand marché, dont le canal de Suez et celui de Panama sont les aboutissants directs.

Maintenant, écoutons parler un savant, un géographe éminent, écoutons M. E. Levasseur, membre de l'Institut de France, résumer son opinion sur les ressources commerciales que le canal de Panama pourra développer.

Il dit : « Le canal de Suez a ranimé Aden qui avait été un port florissant de l'antiquité et que la découverte du cap de Bonne-Espérance et la conquête d'Albuquerque avaient ruiné; il a fait prospérer Bombay, qui est devenu une place de commerce plus importante que Calcutta même.

« Le canal interocéanique produira des effets analogues. Il ne fera pas revivre d'anciennes villes, parce qu'il ne ramène pas, comme le canal de Suez, le commerce par un effort du génie moderne dans une voie d'où le génie du xve siècle l'avait écarté; il ouvrira une

(1) *Histoire contemporaine*, par E. Maréchal.

voie nouvelle dans un monde relativement nouveau.

« La région où s'est le plus récemment établie la race européenne, l'Australie, est en quelque sorte obligée de regarder derrière elle pour se relier à la civilisation et pour trouver les vastes débouchés. Quand l'isthme américain sera percé, elle les trouvera devant elle aussi bien que derrière ; elle pourra devenir à son tour un centre, au lieu d'être reléguée à une extrémité. Nul doute que l'Australie n'en profite et que Sydney et Melbourne ne grandissent encore plus rapidement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. La Nouvelle-Galles du Sud a de la houille ; elle jalonnera sa route en établissant des entrepôts pour le ravitaillement des navires : les îles Fidji, les îles Samoa et Tonga, Taïti, les îles Marquises, les Galapagos sont autant de points qui peuvent trouver la même fortune que Pointe-de-Galles.

« L'Angleterre, dont les navires partiront souvent avec une cargaison incomplète et seront poussés presque sans vapeur par l'alizé, aidera puissamment la Nouvelle-Galles dans l'approvisionnement des entrepôts de houille.

« Le vieux monde oriental y trouvera aussi son profit, que recueilleront surtout, comme il arrive toujours, les marchés les plus fortement organisés, Shang-Haï et Tokio. Il aura un de ses entrepôts dans les îles Hawaï auxquelles les États-Unis et l'Angleterre pourront alors apporter la houille en abondance.

« Il y aura sur la côte américaine un marché qui

profitera probablement, plus que tous les autres, du jour ouvert sur l'Atlantique. Nous n'hésitons pas à penser que ce grand marché sera San-Francisco. On n'improvise pas une grande ville. San-Francisco est déjà le port principal de l'océan Pacifique ; il attirera à lui une part considérable du nouveau trafic et deviendra l'entrepôt principal des deux mondes sur cet océan, parce qu'il possède déjà la prépondérance par sa population, par ses capitaux, par sa marine, et parce qu'il a derrière lui une des plus fertiles plaines de la longue côte américaine.

« Cette plaine permet de récolter en abondance le froment — treize millions d'hectolitres en 1876 — l'orge, les fruits; de faire près d'un demi-million d'hectolitres de vin; de livrer vingt-cinq mille tonnes de laine. Cette production dépasse les besoins d'une population inférieure à un million d'individus — cinq cent quatre-vingt-deux mille au recensement de 1870 — et donnera lieu, dès que les débouchés seront ouverts, à une exploitation plus considérable qui, elle-même, sollicitera une production plus abondante. Le bois de la Californie ne peut pas aujourd'hui se rendre sur les marchés de l'Atlantique ; il le pourra. L'Orégon, le Washington et les îles qui bordent la côte, depuis Vancouver jusqu'au mont Fairweather, et que l'abondance des pluies a tapissés de forêts touffues, du sommet des montagnes jusqu'au rivage de la mer, jouiront du même avantage, et ce seul artifice fournira certainement un grand nombre de tonnes.

« Les pêcheries du nord y trouveront peut-être une activité qui s'alanguit, et la côte russe de l'Asie en profitera comme la côte américaine.

« L'Amérique centrale et méridionale, en trouvant des marchés plus accessibles à ses produits, sera sollicitée à développer ses richesses agricoles. « L'ouverture du canal interocéanique, dit Péralta dans son rapport, développerait ces ressources d'une manière extraordinaire, bien difficile à prévoir, ce développement étant, à mon avis, subordonné à l'immigration européenne que cette grande entreprise ne manquera pas de provoquer vers ces régions privilégiées tant en hommes qu'en capitaux. » Le Pérou et les États voisins trouveront, pour l'accroissement de la culture sucrière, pour la production du blé, de la laine, de l'alpaga ainsi que pour l'exploitation des richesses forestières et pour l'enlèvement du guano et du nitrate de soude, des facilités que l'état actuel des choses ne leur donne pas.

« Les côtes de l'Atlantique auront aussi leur part. Les Antilles seront les premières sur la route ; elles bénéficieront des aliments et des matériaux de construction de la côte septentrionale de l'Amérique et des engrais de la côte méridionale. Cuba, la plus riche des Antilles, y trouvera de nouvelles sources de prospérité; la Havane est au nombre des ports qui doivent le plus désirer le percement de l'isthme. St-Thomas restera une station importante au point de rencontre de plu-

sieurs routes, et la Martinique verra prospérer son port qui est le plus vaste et le plus sûr des Petites-Antilles.

« *L'île d'Haïti aurait aussi des ports de relâche à offrir sur les routes nouvelles : la rade bien abritée du Môle St-Nicolas à l'ouest et la séduisante baie de Samana à l'est*. M. Kuypar nous a montré quels avantages offrirait Curaçao, à cause de sa position sous le vent et de la salubrité du climat ; la marine néerlandaise en fera probablement un de ses entrepôts sur la route des Indes orientales.

« M. Mendez Léal, en exposant la situation commerciale du Brésil, a témoigné de l'intérêt que le grand empire de l'Amérique du Sud avait aussi au percement de l'isthme. Au nord du golfe du Mexique, la Nouvelle-Orléans, placée au fond d'un golfe qui n'a de débouché que d'un seul côté, jouira d'une ouverture sur les deux océans et la vallée du Mississipi, recevra directement les produits des Andes.

« Nous n'insistons pas sur les avantages que la côte américaine et les côtes de l'Europe occidentale en retireront. Nous craindrions d'allonger ce rapport déjà bien long et nous ne ferions que répéter sous autre forme ce que nous avons déjà dit. Il est évident que le commerce entre les deux océans ne s'accroîtra sur les bords du Pacifique que dans la mesure de son accroissement sur les bords de l'Atlantique. Le commerce est un échange : il faut donner pour recevoir et quand des lois particulières ne gênent pas la liberté des con-

trats, chacun gagne à recevoir ce dont il a besoin en échange de ce qu'il peut céder.

« Il est facile de voir le progrès qui résultera de l'union des deux océans et de la circulation continue établie autour du globe dans l'hémisphère septentrional. C'est la réalisation, avec des conditions de latitude beaucoup plus avantageuses, des passages nord-est et nord-ouest qu'ont cherchés nos pères et au bénéfice de la science plus encore que du commerce. Nous ne doutons pas que ce progrès ne soit grand ; nous pouvons le proclamer avec d'autant plus de confiance que nous ne sommes pas obligés d'en calculer l'étendue. Nous ne le pourrions d'ailleurs pas (1). »

Au nom de Panama les puissances maritimes tressaillent. Elles sont prises de cette fièvre qui précède toute lutte économique internationale. De grands efforts sont faits pour accélérer l'outillage des voies de transport.

Les armateurs des États-Unis ne se préparent pas seulement en théorie à l'ouverture du canal. Ils lancent en mer et essaient, déjà, des types divers de navires avant d'adopter un modèle dèfinitif pour la construction de la flotte, destinée à l'immense trafic entre les deux océans (2).

En Europe comme en Amérique, chaque puissance

(1) Bulletin du canal interocéanique, n° du 15 février 1880.
(2) Gazette-Revue maritime et commerciale, 1884.

maritime se remue, améliore ses ports, transforme son matériel. Tout présage que le conflit sera intéressant.

Les Antilles aussi s'apprêtent à figurer sur le champ de bataille. Déjà la plupart se réveillent et secouent leur nonchalance de créole. La Jamaïque sollicite de l'Angleterre des faveurs pour sa capitale Kingstown. La France suit d'un œil attentif les travaux d'agrandissement du port de Pointe-à-Pitre, à la Guadeloupe, tandis que l'Espagne conclut avec les États-Unis des traités de commerce concernant ses colonies du golfe du Mexique, abolit les droits consulaires imposés sur les navires marchands à destination de Cuba et de Porto-Rico, atténue la rigueur des règlements douaniers dans ces îles. A notre porte, la Dominicanie prépare dans la magnifique baie de Samana, convoitée naguère par les États-Unis, sous le général Grant, un port franc qui sera ouvert à toutes les marines du globe.

Seule, la *République d'Haïti*, malgré ses avantages naturels, se tient à l'écart de ce mouvement fiévreux. Gémissant sous l'étreinte d'un tyran dont la politique de recul lui cache l'avenir autant que le présent, elle assiste indifférente à l'accomplissement de l'œuvre que poursuit le génie du grand français, F. de Lesseps.

Cependant, ses nombreuses rades sont autant d'abris précieux ; améliorées et approvisionnées en consé-

quence, elles suffiraient à tous les besoins de la navigation.

Ses belles vallées, entrecoupées de jolis bouquets de bois, sont arrosées par des rios dont les méandres traversent de gras pâturages. Les troupeaux qui paissent dans les plaines de la Dominicanie lui appartiendront du jour où ses gouvernants seront à la hauteur des destinées de l'île et que les bases de la grande République fédérative de la mer des Antilles seront établies. De cette façon on trouverait à sa portée et à peu de frais le bétail nécessaire à l'approvisionnement des navires en viande fraîche. C'est là un privilège appréciable quand on pense que la Martinique et la Guadeloupe seront sous ce rapport dépendantes de la Guyane française ; Curaçao, de la Guyane hollandaise ; la Jamaïque et les Antilles anglaises, de la Guyane anglaise.

La houille qui crée le mouvement, le fer qui fournit les outils, ces deux matières qui peuvent être considérées l'une comme l'âme, l'autre comme les muscles de l'industrie moderne, sont enfouies dans notre sol. Il y a mieux, on connaît leurs gisements ; leur bonne qualité est incontestable : en 1884, le charbon de terre haïtien a remporté une récompense à l'Exposition universelle d'Amsterdam.

Haïti peut, et le pouvant, elle doit devenir à la fois un immense entrepôt de marchandises et de ravitaillement, un atelier de fabrication et un refuge neutre du transit international. Or, le canal de Panama sera ou-

vert en 1889. C'est pour cette époque, c'est-à-dire dans quatre années, qu'il faudra être préparé à recevoir le grand courant d'échanges venant de toutes les parties du globe, qui mettra ainsi Haïti, par la voie la plus économique, en relation avec le monde entier.

Mais pour assurer à ce vaste plan de grandeur future, tous les avantages qu'il présente, il est indispensable de combiner les opérations de façon à ce que les éléments et les hommes concourent à leurs succès. Il faut dès maintenant relier notre mouvement à la marche des peuples qui savent proportionner leurs efforts aux obstacles qu'ils ont à surmonter pour atteindre leurs destinées.

II

C'est le moment d'aborder l'épineuse question de l'article 7 de notre Constitution, qui interdit aux étrangers le droit de propriété foncière dans la République.

Que cette mesure d'exclusion fût légitime, alors qu'Haïti était tout essoufflée de la lutte gigantesque qui enfanta son indépendance ; alors que le souvenir des anciens maîtres était encore frais à la mémoire de tous ; alors que la vue des « chaînes brisées sur la tête des oppresseurs » faisait bouillir d'indignation le sang des héros

de 1804, alors que les mers étaient sillonnées par les navires emportant dans leurs flancs les débris de l'armée de Rochambeau; alors enfin qu'on craignait un retour offensif des armées blanches, nous ne voulons pas le contester. Mais les idées n'ont pas tardé à se modifier. Quatre-vingts ans nous séparent déjà de la naissance de notre autonomie, et il est facile de suivre les différentes phases des sentiments de la nation vis-à-vis de l'étranger.

« L'article 7 était ainsi formulé dans nos premières constitutions : « Aucun blanc n'a le droit de propriété en Haïti ». Cette formule, tout à fait radicale, refusait du même coup à l'homme de race européenne, et le droit de naturalisation et celui de propriété. Elle fut modifiée plus tard et prit la forme suivante : « Nul, s'il n'est Haïtien, etc. », forme qui admettait la possibilité pour l'étranger de se faire naturaliser et, par voie de conséquence, d'acquérir le droit de propriété. L'évolution est très marquée et on ne peut la nier, sous prétexte que la seconde rédaction n'est qu'un « euphémisme » destiné à voiler la rigueur du législateur » (1).

Il reste une troisième et dernière étape à franchir. Les raisons qui ont motivé cette mesure de conservation n'existent plus. Le moment est venu de radier entièrement cet article de notre Constitution.

Le commerce universel a besoin de notre territoire et

(1) *Les détracteurs de la race noire*, p. 86.

nous-mêmes nous avons besoin de son influence. Ayons le bon esprit d'ouvrir nos portes avant qu'on nous y force. Le percement de l'isthme de Panama nous y oblige. C'est une nécessité à laquelle il faut se soumettre. Apprenons donc à profiter de l'enseignement donné par la rapidité des travaux en exécution et à lire dans l'avenir à l'aide du sort de la Chine, réduite par l'autorité du canon à ouvrir ses ports au commerce étranger. Prenons les devants; notre orgueil national souffrira moins. Il faut se décider ou s'effondrer. Ce dilemme mérite qu'on s'y arrête et qu'on le médite.

Quand une mesure s'impose et qu'il y a nécessité d'y obéir, on ne doit pas chercher à l'éviter; mais il est d'une sage habileté de savoir la tourner à son profit.

L'île d'Haïti est un objet de convoitise de la part de toutes les puissances maritimes. Des intérêts multiples y sont concentrés. C'est là l'élément principal de sa force, une de ses raisons d'être et de ses garanties. La rivalité même de ceux-là qui caressent l'espoir de s'en rendre maîtres, lui assure le bénéfice de la neutralité. Devant le conflit économique dont la mer des Antilles sera bientôt le théâtre, il est d'une grande utilité pour les gouvernements de ce pays de converger tous leurs efforts en vue d'obtenir sa neutralisation et d'offrir en compensation aux étrangers le droit de propriété immobilière dans l'île entière. Les grands besoins de la navigation et la sécurité même du canal inter-

océanique appellent cette solution : l'île d'Haïti doit appartenir à un peuple qui puise sa force dans sa faiblesse même.

Saisissons pour nous créer cette situation, ce moment opportun où les philantropes, prêchant l'abolition des guerres, invitent les peuples à l'union, proposent l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à une confédération Rhénane-Alpine neutre et indissoluble (1) et où l'aéropage européen, dans ses grandes assises à Berlin, vient d'accomplir une haute et généreuse mission, celle de consacrer dans le Congo un nouvel État neutre, sous la sauvegarde des lois internationales.

Qu'est-ce qui nous arrête ? Qu'avons-nous à craindre ? Une immigration trop rapide? Mais en dehors de notre caractère national, déjà acquis comme peuple, l'exemple de la Dominicanie suffit pour dissiper nos craintes à ce sujet. Depuis des années, ce pays est ouvert aux étrangers et, loin d'être débordé par eux, malgré les concessions séduisantes qui leur sont faites, il est encore gêné par la lenteur de l'immigration.

La République d'Haïti, pas plus que sa sœur, la République Dominicaine, ne peut aujourd'hui placer dans une immigration trop rapide, l'objet principal de

(1) La Confédération Rhénane-Alpine se composerait du royaume de Hollande, du royaume de Belgique, du grand Duché de Luxembourg, de l'Alsace-Lorraine, et de la Suisse. Elle formerait d'utiles barrières à des nations rivales. (Assemblée générale de la Ligue internationale de la paix et de la liberté.)

ses inquiétudes. Elle puise cette assurance dans son unité nationale et dans cette lenteur de l'arrivée des nouveaux habitants, qui permettra à chaque famille exotique de s'identifier avec la famille haïtienne.

Haïti aux Haïtiens ! Sublime doctrine, lorsqu'elle exprime une protestation contre les tentatives esclavagistes de l'Europe du moyen-âge ; erreur profonde lorsqu'elle cache la pensée qu'une nation peut s'isoler au milieu de la confraternité universelle. « C'est à la liberté des échanges et non à l'isolement des peuples, que l'humanité poussée par la force même des choses, et faisant justice des intérêts particularistes, devra tôt ou tard s'acheminer (1) ».

En attendant que le tempérament national soit suffisamment modifié dans le sens de ces idées, il importe que nous soyons sur nos gardes et prêts à tenir tête aux événements en emboîtant, dès à présent, le pas aux autres nations.

On l'a dit souvent, et il sera utile de le répéter encore bien des fois pour que cette vérité pénètre profondément dans l'esprit de tous : l'île d'Haïti est la sentinelle avancée du Nouveau-Monde sur l'Ancien-Monde. Sa position géographique, par excellence, loin d'être un effet du hasard, semble avoir été préparée par la nature. « Sa situation, par rapport aux autres Antilles, ne pouvait être plus avantageuse. On dirait qu'elle a été placée au centre du grand archipel pour lui donner

(1) Chambre de commerce de Lyon.

la loi. Les trois autres grandes Antilles paraissent être surtout disposées de manière à faire sentir sa supériorité et leur dépendance selon l'opinion de Charlevoix.

De même que le libre possesseur de l'Égypte sera le maître du canal de Suez, de même le libre possesseur de l'île d'Haïti sera le maître du canal de Panama.

Sans prétendre assombrir la pensée qui accompagne cette œuvre si humanitaire, en souhaitant la discorde à son berceau même, nous avons le droit de chercher à concilier nos intérêts particuliers avec les intérêts universels, faute de quoi la fortune pourra bien se tourner contre nous. L'impéritie de nos gouvernants sera cause que l'ouverture du grand canal interocéanique, au lieu de nous être une nouvelle source de richesses, ne voie sombrer notre indépendance. Il y a une telle connexité entre le percement de l'isthme américain et la République, qu'Haïti perdra plutôt son autonomie que de ne pas servir d'intermédiaire au trafic qui se fait encore aujourd'hui par le détroit de Magellan. Alors nous recueillerons les fruits de notre indifférence : une nation entière payera de sa liberté l'incapacité d'un gouvernement.

Il est temps de réagir, d'ouvrir au commerce étranger qui vient à nous, nos ports dans des conditions meilleures que celles que peuvent lui offrir les îles voisines. Libres, nous serons plus soucieux de nos intérêts, que les Anglais, les Français et les Espagnols ne sont à

même de l'être de ceux de la Jamaïque, de la Guadeloupe, de Cuba, de Porto-Rico.

Sera-t-il dit que le peuple haïtien manque à ce point de génie personnel qu'il ne sache ni créer, ni imiter, ni même apprécier les véhicules puissants de prospérité que la nature, en mère prodigue, lui a surabondamment fournis? C'est ce qui reste à examiner. Mais nous pensons qu'en faisant la part du feu, avec de l'énergie et de la bonne volonté, Haïti arrivera à reconquérir les positions perdues et à mériter de nouveau le surnom de « Reine des Antilles » ; seulement il faut vouloir, vouloir fermement, ne pas craindre de faire tout d'abord quelques sacrifices, et surtout de rompre avec la politique de recul si désastreuse pour elle.

Mettons la main à l'œuvre ; mettons-la résolument, sans retard. La situation est trop grave pour perdre du temps à discuter, c'est devant soi que l'on doit porter les regards. Les questions pressent et veulent être résolues promptement. Mais pour que l'édifice soit durable, commençons par le commencement : que chacun se rallie à un gouvernement progressiste, afin que par l'apport de ses faibles moyens individuels on arrive à former un centre d'action assez fort, assez solide pour réveiller chez le peuple le sentiment endormi de sa dignité et rappeler aux spéculateurs politiques le sentiment national.

Sans se laisser aller au pessimisme par trop sombre de ceux qui désespèrent d'Haïti, la crise est assez sé-

rieuse pour que notre première pensée soit d'y remédier le plus tôt possible.

Nous avons en nous-mêmes les éléments de notre relèvement moral, mais il faut une intelligence pour les grouper et en faire sortir le progrès.

« N'est-ce pas, en effet, à sa direction, dit M. E. Paul, l'infatigable pionnier de la civilisation noire, qu'il faut s'en prendre si Haïti est aussi arriérée ? Si même cette direction ne nous a pas entraînés plus avant dans le néant, si elle ne nous a pas engloutis, ne le devons-nous pas au prodige d'un miracle, qui fait flotter la société haïtienne, en vertu de ses propriétés vitales au-dessus de l'océan de honte et de bêtises qui n'a cessé de bouillonner depuis trente-neuf ans. ? »

Les chefs doivent dominer d'assez haut pour embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'atelier où l'homme s'agite : « En Haïti c'est le contraire qui se prouve : nos conducteurs sont des chefs de ténèbres qui errent dans la vallée, tandis que sur la crête, se découvrent çà et là les lampions du corps social. Ceci explique comment il est si facile à l'étranger de se méprendre du tout au tout sur notre consistance, comme peuple. Son jugement s'étaie de l'état de notre gouvernement, image habituelle des sociétés.

« La vérité est que notre corps politique est réfléchi tête en bas à ses yeux, ce dont il ne se doute pas.

» Les Haïtiens, en fait, ont toujours été plus avancés que leurs conducteurs, sauf à de rares moments. Chez

maritime se remue, améliore ses ports, transforme son matériel. Tout présage que le conflit sera intéressant.

Les Antilles aussi s'apprêtent à figurer sur le champ de bataille. Déjà la plupart se réveillent et secouent leur nonchalance de créole. La Jamaïque sollicite de l'Angleterre des faveurs pour sa capitale Kingstown. La France suit d'un œil attentif les travaux d'agrandissement du port de Pointe-à-Pitre, à la Guadeloupe, tandis que l'Espagne conclut avec les États-Unis des traités de commerce concernant ses colonies du golfe du Mexique, abolit les droits consulaires imposés sur les navires marchands à destination de Cuba et de Porto-Rico, atténue la rigueur des règlements douaniers dans ces îles. A notre porte, la Dominicanie prépare dans la magnifique baie de Samana, convoitée naguère par les États-Unis, sous le général Grant, un port franc qui sera ouvert à toutes les marines du globe.

Seule, la *République d'Haïti*, malgré ses avantages naturels, se tient à l'écart de ce mouvement fiévreux. Gémissant sous l'étreinte d'un tyran dont la politique de recul lui cache l'avenir autant que le présent, elle assiste indifférente à l'accomplissement de l'œuvre que poursuit le génie du grand français, F. de Lesseps.

Cependant, ses nombreuses rades sont autant d'abris précieux ; améliorées et approvisionnées en consé-

quence, elles suffiraient à tous les besoins de la navigation.

Ses belles vallées, entrecoupées de jolis bouquets de bois, sont arrosées par des rios dont les méandres traversent de gras pâturages. Les troupeaux qui paissent dans les plaines de la Dominicanie lui appartiendront du jour où ses gouvernants seront à la hauteur des destinées de l'île et que les bases de la grande République fédérative de la mer des Antilles seront établies. De cette façon on trouverait à sa portée et à peu de frais le bétail nécessaire à l'approvisionnement des navires en viande fraîche. C'est là un privilège appréciable quand on pense que la Martinique et la Guadeloupe seront sous ce rapport dépendantes de la Guyane française ; Curaçao, de la Guyane hollandaise ; la Jamaïque et les Antilles anglaises, de la Guyane anglaise.

La houille qui crée le mouvement, le fer qui fournit les outils, ces deux matières qui peuvent être considérées l'une comme l'âme, l'autre comme les muscles de l'industrie moderne, sont enfouies dans notre sol. Il y a mieux, on connaît leurs gisements ; leur bonne qualité est incontestable : en 1884, le charbon de terre haïtien a remporté une récompense à l'Exposition universelle d'Amsterdam.

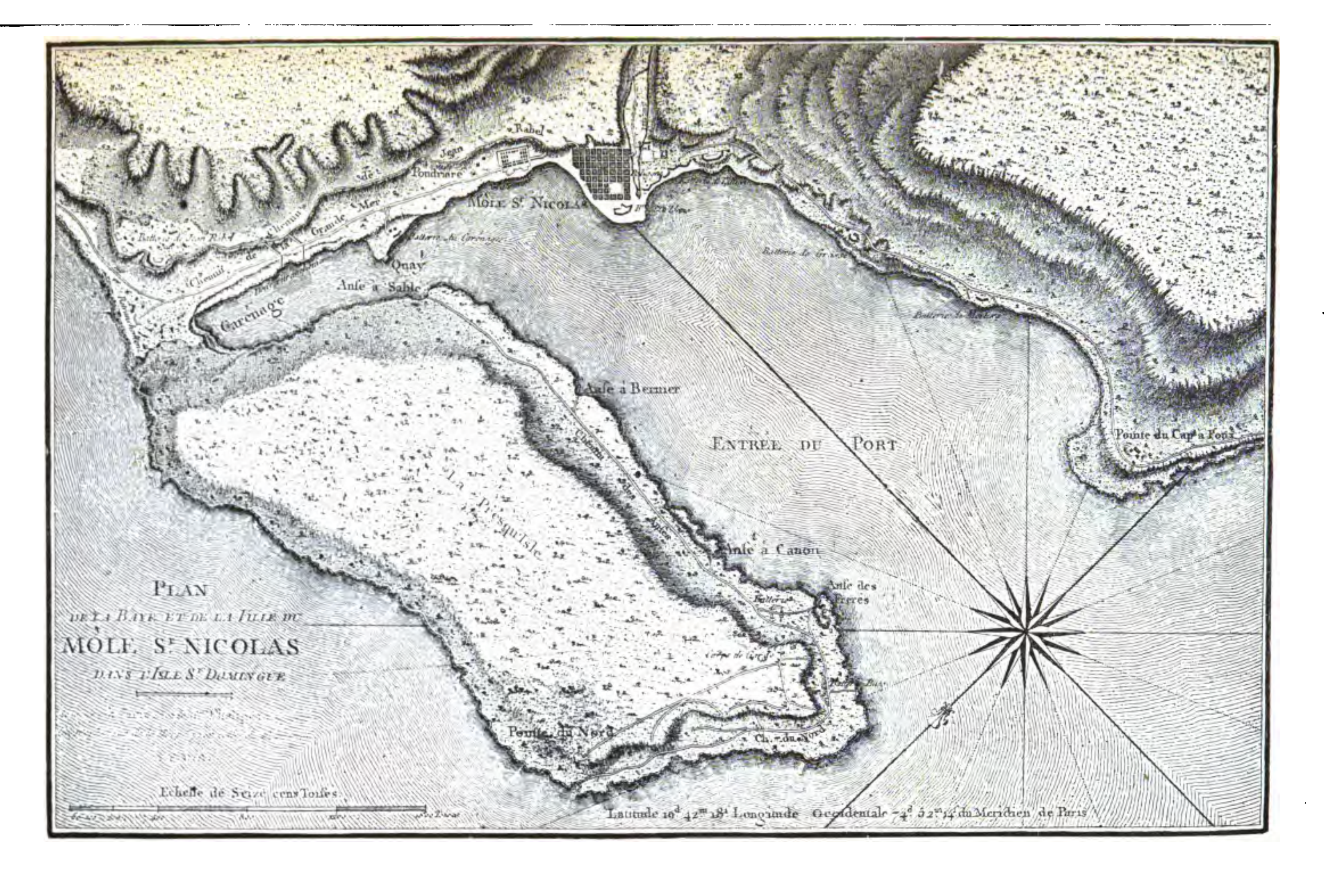
Haïti peut, et le pouvant, elle doit devenir à la fois un immense entrepôt de marchandises et de ravitaillement, un atelier de fabrication et un refuge neutre du transit international. Or, le canal de Panama sera ou-

avantageux de cette baie, la désigne pour être cette escale.

Situé à l'extrémité nord-ouest d'Haïti, le Môle Saint-Nicolas forme par sa position vis-à-vis de Cuba, dont il n'est éloigné que de cent kilomètres, l'une de nos plus importantes stations navales. Une digue naturelle, longue de 7,000 mètres sur 2,600 de largeur dans ses limites les plus opposées, protège la baie au nord. Contre elle vient se briser une mer houleuse que soulèvent continuellement les vents alizés dont la vitesse est renforcée par l'étroitesse de la passe. La baie, accessible par un chenal rétréci, s'ouvre à l'ouest, tandis que le Morne du Cap-à-Foux l'abrite des vents du sud. Ses eaux profondes peuvent être un excellent mouillage par tous les temps aux vaisseaux du plus fort tonnage et permettent de jeter l'ancre presqu'à terre. L'abbé Raynal a résumé tous les avantages de cette position au point de vue militaire et commercial en l'appelant le *Gibraltar* (1) *du Nouveau-Monde*. Elle défend, en effet, la Passe du Vent, commande le golfe de Gonave et une partie de l'Atlantique.

Déjà ces parages deviennent de plus en plus fréquentés : de toutes parts apparaissent des voiles nombreuses et des traînées de fumée. C'est à la hauteur du

(1) « Si cette précieuse clef de Saint-Domingue et même de l'Amérique venait à tomber entre les mains des Anglais, ce Gibraltar du Nouveau-Monde serait plus fatal à l'Espagne, à la France que celui de l'Europe même. » *Histoire philosophique des deux Indes* par l'abbé Raynal.


PLAN
DE LA BAYE ET DE LA VILLE DU
MÔLE St NICOLAS
DANS L'ISLE St DOMINGUE
Echelle de Seize cens Toises
Latitude 19d 42m 18s Longitude Occidentale 74d 52m 14s du Meridien de Paris
Rabel
Jean
Poudriere
Grande Mer
Chemin de
Quay
Anse a Sable
Carenage
Môle St Nicolas
Anse a Bermer
Entrée du Port
La Presqu'Isle
Anse a Canon
Anse des Freres
Pointe du Nord
Pointe du Cap a Foux

Môle Saint-Nicolas que passent les grandes lignes de paquebots transatlantiques desservant le Mexique et les petites Républiques de l'Amérique centrale. Le nombre de ces navires est évidemment destiné à s'accroître du jour où le canal interocéanique sera livré à la navigation. Les États-Unis seront immédiatement intéressés à utiliser ce passage, et il convient d'envisager, à part le mouvement de l'intercourse de cette grande République sur les deux océans, le mouvement entre ses ports sur l'Atlantique et les ports étrangers sur le Pacifique sous tous pavillons. Voici le résumé de la statistique de 1878:

Tonnage des navires américains chargés sur lest, à l'entrée et à la sortie des ports des États-Unis, de ou pour les ports de la côte américaine du Pacifique — littoral des États-Unis non compris......................	841.000 t.
Tonnage des navires américains chargés ou sur lest à l'entrée ou à la sortie des ports des États-Unis, de ou pour les ports du Pacifique, situés hors de l'Amérique...........	455.000
Tonnage des navires étrangers, chargés ou sur lest à l'entrée ou à la sortie des ports des États-Unis de ou pour la côte américaine du Pacifique, littoral des États-Unis non compris.	237.000
Tonnage des navires étrangers, chargés ou sur lest à l'entrée ou à la sortie des ports des États-Unis de ou pour les ports du Pacifique, situés hors de l'Amérique...........	348.000
Tonnage du cabotage de San-Francisco, entrées et sorties réunies.................	587.000
Tonnage du cabotage des autres ports des États-Unis sur le Pacifique, entrées et sorties réunies................................	975.000
Total.................	3.443.000 t.

Si l'on élimine de ces trois millions cinq cent mille tonnes tout le cabotage des ports du Pacifique, parce qu'il continuera à avoir San-Francisco pour centre, il reste deux millions de tonnes pour le commerce des États-Unis avec les côtes du Pacifique. De ce chiffre retranchons le tonnage fourni par la Nouvelle-Orléans et les navires faisant escale à la Havane, qui gagnera Panama par le détroit du Yucatan, nous trouverons un million trois cent mille tonnes devant passer en vue du Môle St-Nicolas, si on évalue à sept cent mille tonnes la part qui prendra la voie précédente.

En jetant un coup d'œil sur le *Tableau du commerce général de la France*, nous notons que le commerce français est représenté par trois cent cinquante-six mille tonnes, à l'entrée et à la sortie, pour les régions, considérées comme étant le cercle d'attraction du futur canal.

Il résulte de la statistique de la navigation anglaise que le tonnage pour ces mêmes régions se chiffre par un million cinquante mille tonnes, comme moyenne de 1870 à 1876.

Assignons, par hypothèse, à l'Allemagne et aux autres États un mouvement commercial, toujours pour les mêmes régions, égal à celui de la France, nous obtiendrons le total suivant pour le commerce européen avec les contrées du Grand Océan :

1.050.000	tonnes	pour l'Angleterre ;
356.000	—	la France ;
356.000	—	pour les autres États de l'Europe.
1.762.000	tonnes.	

Ajoutons-y un million trois cent trente-trois mille tonnes, formant la part probable du commerce entre l'Europe et l'extrême Orient, qui suivra, de préférence à toute autre voie, la route de l'isthme américain après son percement. Cette opération nous permet de fixer à trois millions quatre-vingt-quinze mille tonnes, soit trois millions en nombre rond, les transactions de l'Europe avec le Pacifique par l'intermédiaire du canal de Panama. — Cela en nous basant sur le mouvement des échanges internationaux pour l'année 1876.

Ce va-et-vient continuel du commerce universel se partagera entre les différents ports de la mer des Antilles, qui constitueront autant d'entrepôts entre lesquels le transit saura choisir suivant ses exigences, ses goûts, ses besoins ou même ses caprices. Il est évident que les navires des puissances qui n'ont pas de colonies dans ces parages iront de préférence là où ils trouveront le plus d'avantages. Pour le moment, Samana (Port-aux-Perles), Saint-Thomas, par la franchise de leurs ports seront les mieux favorisés. Ils auraient pour rival puissant le Môle St-Nicolas qui ne saurait manquer de jouir des mêmes privilèges. Il est, du reste, notoire que la majeure partie des navires cotoyeront les deux extrémités de l'île d'Haïti. Pour nous maintenir dans les

limites des probabilités, il est très admissible qu'un tiers du tonnage ci-dessus énoncé s'écoulera par la Passe du Vent.

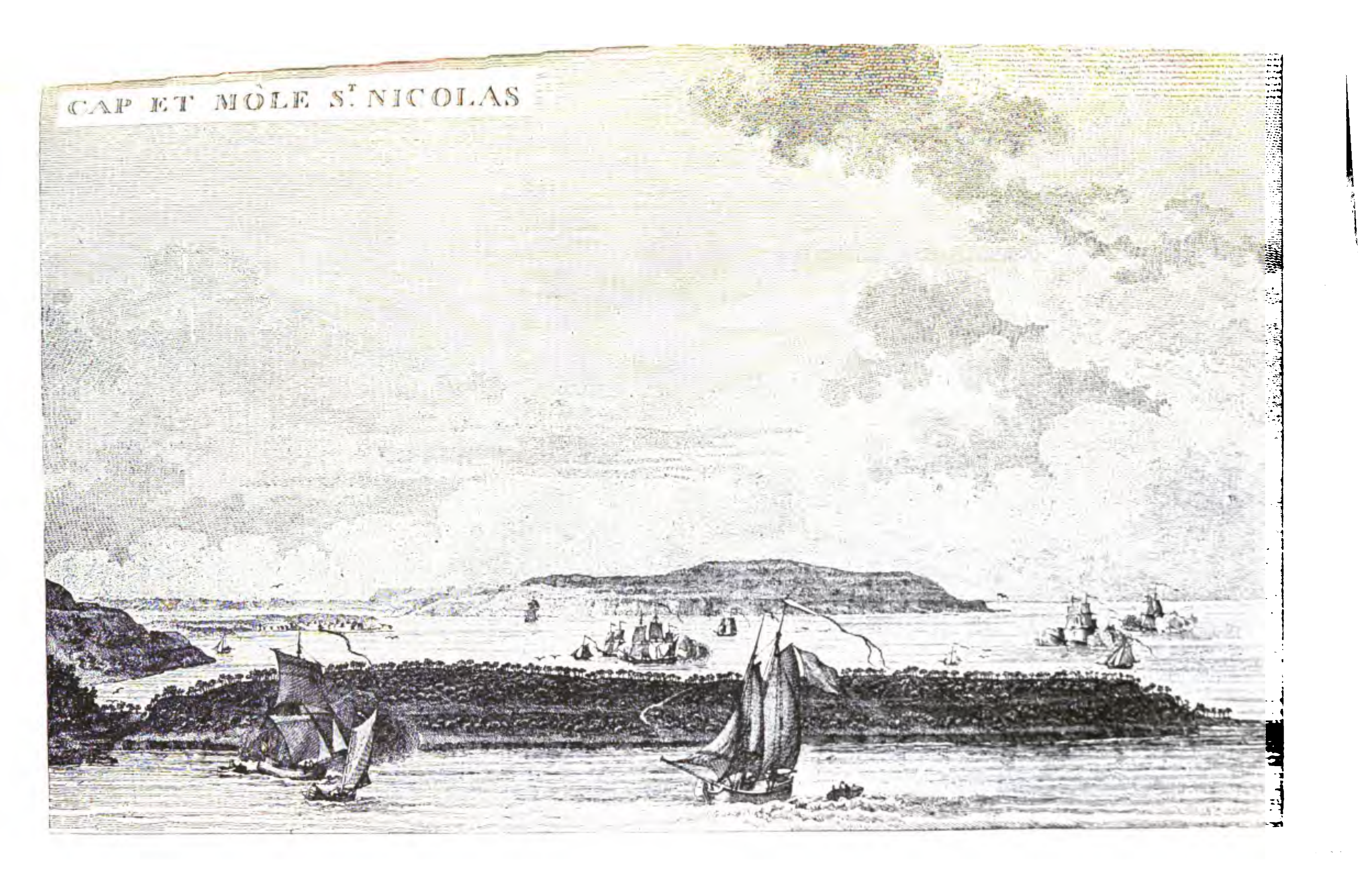
On voit donc qu'actuellement, avec l'ouverture du grand canal interocéanique, il passerait en vue du Môle Saint-Nicolas, un tonnage d'environ 2,500,000 tonnes — y compris l'évaluation du commerce des États-Unis — au service duquel seraient employés 16 à 1800 navires, jaugeant en moyenne 1500 tonnes chacun.

On vérifiera cette moyenne de 1500 tonnes, en apparence trop faible, en songeant que les vapeurs qui arrivent des ports de l'Amérique, et ils sont ici les plus nombreux, auront des dimensions moindres que les transatlantiques européens, à cause des distances relativement plus petites à parcourir. Leur trajet consistera le plus souvent à longer les côtes du Nouveau-Monde.

Si nous estimons au taux de 50 pour 100 l'accroissement du négoce universel pendant la durée des travaux de Panama, nous pourrons porter de 5 millions de tonnes l'ensemble du commerce en 1876 à 7 millions 1/2 de tonnes pour le trafic qui doit se faire par le canal en 1889.

De cette façon, en disant que 2000 navires vogueront annuellement en vue du Môle Saint-Nicolas, nous resterons encore en deçà de la vérité (1).

(1) Tous les documents qui nous ont permis d'arriver à ce résultat ont été puisés dans le rapport de M. Levasseur sur le



CAP ET MÔLE S.T NICOLAS

Une autre raison doit militer en faveur du Môle : les vaisseaux de la côte des États-Unis sur l'Atlantique descendront vers Panama par la Passe du Vent plutôt que par les détroits de Bahama et du Yucatan où ils auront à remonter le courant du Gulfstream, très rapide dans ces endroits.

Toute l'utilité d'un port franc dans la Passe du Vent découle de ce que le détroit sera bientôt l'un des passa es les plus courus du monde et que son littoral est de fer, continuellement battu par des lames violentes.

La configuration des côtes haïtiennes désigne nettement le Môle Saint-Nicolas à l'attention des gouvernements.

Les bateaux à vapeur, trouvant en route des points de relâche et des entrepôts, Saint-Thomas, Samana, Le Môle, pourront réduire leur approvisionnement de charbon et réserver une place d'autant plus grande aux marchandises.

Les gisements houilliers de la plaine des Cayes, de l'Artibonite alimenteraient, à peu de frais, le Môle Saint-Nicolas en charbon de terre.

Le bon marché auquel ce combustible serait livré, constituerait une nouvelle force d'attraction pour les navires. Les houilles haïtiennes remplaceraient, presque complètement dans les Antilles, celles de prove-

commerce et le tonnage relatifs au « canal international ». Voir le bulletin de ce nom, 1 et 15 janvier, 1 et 15 février 1880.

nance anglaise ou américaine. Leur qualité moyenne inférieure à celle des charbons d'Europe, mais supérieure à celle des houilles des États-Unis, leur est une garantie d'écoulement, augmentée par la proximité et la certitude des débouchés.

Cette nouvelle station présente, en outre, une population de mœurs paisibles, un climat très sain ; l'on trouve dans le voisinage de l'eau douce et des vivres en abondance.

Bombarde, Jean-Rabel, Port-de-Paix et l'île de la Tortue seraient les greniers de cette escale. Des voies ferrées la mettraient en communication directe et rapide avec les principales villes et les grands centres agricoles, feraient bénéficier l'île entière de sa prospérité. Le Môle se procurerait par mer les matières premières de son commerce jusqu'à ce que des capitalistes hardis entreprissent la construction de ces voies difficiles et coûteuses, à cause de la nature escarpée des pays qu'elles doivent traverser.

Contrairement à l'opinion émise par M. D. Légitime (d'Haïti), de voir refluer vers un point de l'île toute la richesse de la République par la franchise du port du Môle, le Cap-Haïtien, les Gonaïves, Port-au-Prince, débouchés naturels des plaines du Nord, de l'Artibonite et du Cul-de-Sac, resteront toujours les ports d'embarquement de ces régions. Aujourd'hui presque abandonnées, mais demain riches et florissantes par la sollicitude bienfaisante d'un gouvernement de progrès,

ces plaines verraient décupler leurs produits et feraient naître sur leurs grands marchés naturels une activité à laquelle le Môle Saint-Nicolas ne pourrait arriver que par les seules ressources de son port. Il n'y a, en effet, dans ses environs, aucune plaine, aucune vallée, dont l'étendue ou la fertilité saurait être comparée à celle des plaines dont nous venons de parler.

Déclarer que c'est favoriser en quelque sorte la contrebande par la création d'un entrepôt neutre dans la baie du Môle Saint-Nicolas, c'est évidemment tomber dans une exagération non motivée, c'est reculer devant l'accomplissement d'un projet si utile, à cause d'une difficulté qui ne mérite pas d'être prise en considération. Il suffira tout simplement d'y avoir une administration policière convenable et des employés probes. Isolée dans sa sphère, cette station serait facile à envelopper d'une ceinture douanière analogue à celle qui existait en Allemagne, pour les anciennes villes libres de Hambourg et de Brême.

Pendant que la question de Panama est encore palpitante d'intérêt, nous ne croyons pas superflu de rapporter ici un projet de loi concernant le Môle Saint-Nicolas ; nous le devons à l'honorable député de Jacmel, Mathurin Lys (1). Voici ce projet de loi :

« Considérant qu'il est du devoir des mandataires du

(1) M. Lys était petit-fils du brave général Lys, qui prit une part active dans la guerre de l'Indépendance. Il fut envoyé à la députation nationale par la ville de Jacmel et fusillé par les ordres de M. Salomon, le 5 mai 1882.

peuple et du gouvernement de la République de mettre en valeur les richesses nationales et d'accroître le mouvement des affaires dans le pays;

« Considérant que tous les peuples producteurs recherchent, en ce moment, de nouveaux débouchés pour leur industrie et de plus grandes facilités pour leur commerce;

« Attendu que le Môle Saint-Nicolas est la ville la plus directe entre l'Amérique centrale et les côtes orientales de l'Atlantique et sera dans un avenir prochain un des points les plus importants entre l'océan Pacifique et l'océan Atlantique;

« Par ces motifs,

La Chambre des communes a proposé et le Corps législatif a rendu la loi suivante :

« ARTICLE PREMIER. — Le Môle Saint-Nicolas est érigé en ville libre haïtienne et déclaré port franc.

« ART. 2. — La ville libre du Môle Saint-Nicolas est et restera la propriété de la République d'Haïti; le drapeau national y flottera seul pendant toute la durée de la concession de cette partie du territoire et la langue française, qui est la langue officielle d'Haïti, sera seule employée officiellement dans le territoire de la ville libre du Môle Saint-Nicolas.

« ART. 3. — Les clauses, charges et conditions des travaux à exécuter pour la création de cette ville libre seront ultérieurement déterminées par une loi spéciale.

« ART. 4. — Les secrétaires d'État de l'intérieur et

des relations extérieures sont invités, chacun, en ce qui les concerne, à s'entendre, en vue de la création sus-parlée, avec des capitalistes présentant de suffisantes garanties morales et financières pour l'exécution des travaux à faire au Môle Saint-Nicolas, afin d'y créer une ville libre haïtienne, sous le contrôle perpétuel et la surveillance constante du gouvernement de la République d'Haïti.

« Art. 5. — Les Secrétaires d'État de l'Intérieur et des Relations extérieures devront soumettre au gouvernement et présenter aux Chambres un rapport sur chacune des propositions sérieuses qui leur seront faites, d'après les précédents établis dans les villes actuelles, pour les travaux de création de la ville libre du Môle Saint-Nicolas, après avoir débattu et provisoirement arrêté les prix, charges, clauses et conditions desdits travaux et la durée de la concession de la ville libre et du périmètre du terrain — fonds et superficie — qui y sera affecté, ainsi que le comportent les lois en vigueur dans la République ».

Ce projet de loi qui renferme l'expression malheureuse de « ville libre », détermine nettement, par les articles deux et suivants, les rapports de l'État avec le port *franc* du Môle Saint-Nicolas. On a donc mauvaise grâce de chercher chicane à la mémoire de l'honorable M. Lys, en prêtant au député de Jacmel, l'intention qu'il n'a jamais eue, d'avoir voulu former « un État dans l'État ».

Nous empruntons à l'*Œil*, qui exceptionnellement s'est montré sensé (1), une réflexion juste à propos de ce projet de loi. « N'est-ce pas là, dit-il, l'un des moyens de déjouer les ambitions qui s'agitent autour de nous et qui escomptent déjà sous le manteau d'intérêts privés et de réclamations iniques, nos splendides positions stratégiques et commerciales.

« Marcher ou périr, développer nos richesses à notre profit, ou les voir subrepticement enlevées à notre détriment par autrui, tel est le problème dont la solution s'impose à nos hommes politiques ».

Il serait à souhaiter que de promptes mesures soient prises relativement à la baie du Môle Saint-Nicolas.

On ne saurait porter dans le choix de la compagnie concessionnaire de cette magnifique station navale un trop grand soin. L'expérience nous a déjà montré combien délicats sont de pareils choix. Jusqu'à présent la plupart des concessions, accordées aux sociétés étrangères, telles que celle qui entreprit la fondation de la Banque Nationale d'Haïti, ne nous ont rapporté que difficultés, déboires. Pour être plus heureux à l'avenir, il faudrait s'adresser à des compagnies dont les intérêts touchent de près à la prospérité de la République, à la Compagnie Générale Transatlantique, à la Compagnie du Canal Interocéanique, présidée par M. de Lesseps dont l'éloge n'est plus à faire.

(1) Voir la feuille l'*Œil*, 23 février 1884.

Ce serait assurer au Môle Saint-Nicolas une importance proportionnelle à l'accroissement du transit par Panama, en provoquant au sujet de cette baie, une entente avec la Compagnie du Canal Interocéanique. Alors seulement il sera possible d'avoir des résultats durables.

Le Môle Saint-Nicolas, confié à ces capitalistes deviendra infailliblement un grand centre d'opérations commerciales. Son développement, sa richesse, nécessiteront la création de chemins de fer qui, avec la navigation à vapeur, sont une des inventions qui ont le plus révolutionné le monde économique, moins par les dividendes qu'ils distribuent aux actionnaires que par l'aisance qu'ils ont engendrée indirectement, en supprimant les distanees et en facilitant l'écoulement des marchandises. Qui contesterait à la puissance de la vapeur les transformations merveilleuses dans les rapports des peuples entre eux et la diffusion des idées civilisatrices ? Se doutait-on, à l'origine des chemins de fer, quel mouvement ils allaient produire et quels bienfaits ils allaient répandre ? Il importe de ne pas se méprendre sur la portée de ces paroles. Haïti ne profitera de ce changement que dans un avenir encore lointain. C'est qu'en effet les résultats indirects d'une amélioration dans les voies de communication sont plus sûrs que les résultats immédiats.

Il existe une opération qui, entreprise dès l'ouverture du Môle Saint-Nicolas au commerce étranger, est

certaine de réussir : la spéculation des terrains à bâtir, opération qui a toujours profité à ceux qui, les premiers, l'ont essayée dans un pays neuf. Le champ est encore vaste dans cette partie de l'île pour cette façon de tenter la fortune, et il y naîtra assurément de grands privilèges, basés uniquement sur l'achat et la revente des terrains. Le voisinage du port donnera même aux terres cultivables une plus-value considérable.

C'est de la sorte que s'acquiert la plupart des fortunes qui forment la souche des sociétés nouvelles. Nous avons pu constater la chose par nous-mémes, dans un voyage que nous fîmes en Algérie où les grandes fortunes appartiennent, généralement, aux premiers arrivés dans le pays ou à leurs descendants.

A ces nombreux moyens de faire fructifier les capitaux, nous y ajouterons la banque, l'escompte, le prêt sur connaissement, etc.

IV

Tant de faveurs, accumulées dans un seul pays, ne manquent pas évidemment d'éveiller, chez les peuples cupides, des vues ambitieuses sur notre île.

Les Haïtiens n'ont pas seulement à déjouer les intrigues de la Maison-Blanche et du Foreign-Office. Les Allemands aussi rêvent un empire colonial et mettent

tout en œuvre pour réaliser cette idée que sert à propos leur esprit aventurier.

Depuis 1870, l'émigration allemande va en augmentant. Cela s'explique aisément: la crise agricole et industrielle, les impôts écrasants, les obligations d'un lourd militarisme ont considérablement contribué à dégoûter le paysan du sol ingrat de la patrie et de ses devoirs envers elle.

Les jeunes gens qui ont demandé à l'expatriation un soulagement au dur service militaire, se comptent par milliers depuis ces dernières années. Leur nombre est porté aujourd'hui aux environs de cent mille.

Dans le pays d'Outre-Rhin on déserte des villages entiers ; les champs sont abandonnés et dépeuplés. Ce courant d'émigration est fourni par les provinces de la Saxe, la Posnanie, la Bavière, la Poméranie. Captivés par les descriptions enchanteresses de l'Amérique, que leur font les parents et amis qui les y ont précédés, les Allemands, fatigués d'user leur santé et leurs faibles ressources sur un sol aride, s'embarquent à l'envi pour aller chercher fortune dans les pays nouveaux, inexploités. Les premiers arrivés ne réussissent pas toujours; mais l'exemple encourageant de quelques heureux entraînent les hésitants. Ces succès, grossis par l'opinion publique, provoquent chez les négociants ruinés, les ouvriers sans ouvrage, les jeunes gens aventureux et sans profession, le désir et la curiosité de l'inconnu. En se transplantant sous d'autres climats, cette pha-

lange d'émigrants emporte avec eux le souvenir de la mère-patrie, dont ils conservent la langue, les mœurs et la religion (1). Les pays qu'ils envahissent ainsi, ne tardent pas à porter l'empreinte allemande et à refléter les institutions de l'empire. Ils s'attachent à sa gloire et à son extension. Leur enthousiasme, pendant la guerre franco-allemande, témoigne suffisamment de leurs sympathies pour la vieille Germanie. Avec quelle curiosité anxieuse ils suivaient les succès de la stratégie savante de de Moltke en France. Chaque victoire était saluée par des réjouissances publiques; des manifestations chaleureuses étaient faites à l'adresse des vainqueurs.

Si par leur dispersion au dehors, ils contribuent à répandre l'influence allemande, ils ne diminuent pas moins les forces vives de la nation en cessant d'être sujets de l'empire. Aussi M. de Bismarck, après des efforts infructueux pour entraver ce mouvement d'émigration, conçut-il l'idée de créer des établissements lointains pour recevoir ce trop plein de la population et former en même temps des débouchés à l'industrie nationale.

Il n'est pas sans intérêt, à ce propos, de suivre le mouvement d'émigration des divers pays de l'Europe en Amérique. Le tableau ci-dessous contient le nombre des émigrants de chaque pays pour les États-Unis. L'Allemagne en donne le plus grand contingent.

(1) Conférence du pasteur Cook à la salle du boulevard des Capucines.— *Sur les races aux États-Unis.*

Voici ce tableau :

	1883	1884
	—	—
Angleterre et Pays de Galles	79.852	62 791
Irlande	63.720	57.667
Écosse	19.612	10.340
Autriche	10.517	13.355
Allemagne	191.643	177.102
Italie	31.715	16.287
Norwège	21.849	16.264
Suède	34.596	24.701
France et autres pays	73.849	73.278

Pour éparpiller ces hordes teutoniques sur le monde entier, le prince de Bismarck promet protection officielle aux établissements qui se fondent au dehors de l'Europe. C'est ainsi qu'on le voit favoriser les maisons allemandes de la Patagonie, de Taïti, de la Syrie, les factoreries de la côte de Zanzibar.

Cette année même, il s'est tenu à Berlin une conférence relative à l'action de chaque puissance intéressée dans le bassin du Congo, conférence qui naturellement a permis à l'Allemagne de s'asseoir dans cette région.

La colonisation est une nécessité pour l'empire, parce qu'elle est imposée par des questions sociales et économiques. Elle abattrait l'hydre du socialisme qui le dévore en même temps qu'elle employerait une foule de bras inoccupés, ouvrirait un nouveau champ d'exploitation à la marine marchande.

Mais il est bon de remarquer que le but visé par la politique extérieure du prince de Bismarck est moins

l'acquisition de colonies proprement dites que l'établissement du protectorat, le budget de l'empire se trouvant absorbé par les dépenses pour l'entretien des armées permanentes.

« Il réunit, en conséquence, les grandes maisons commerçantes de Hambourg, de Brême et de toutes les villes importantes de l'Allemagne. Il leur montre les territoires à coloniser et à exploiter. Il leur dit de s'organiser en syndicats puissants pour y créer des comptoirs et établir, entre les lointaines contrées et la métropole, des rapports fructueux. Quant à lui, il s'engage à les défendre, s'il le faut, contre les périls du dedans et les difficultés du dehors. Il mettra à leurs dispositions ses vaisseaux, ses soldats, sa diplomatie quand besoin s'en fera sentir » (1).

Quoique, pour le chancelier, les colonies soient essentiellement une affaire commerciale, il ne dédaigne pas la prise de possession quand le terrain a été suffisamment aplani par les maisons de transactions.

Cette même action politique s'observe à l'égard de la République d'Haïti. Après la défaite momentanée de la France, l'Allemagne, dans l'auréole de gloire et de puissance à laquelle elle était loin de s'attendre, débarrassée d'une ennemie redoutable, certaine qu'aucune autre nation n'aurait osé lui barrer le chemin dans la voie nouvelle où elle voulait s'engager, tourna ses regards du côté d'Haïti, d'abord, parce que la fécondité

(1) Journal *la Liberté*, 9 décembre 1884.

de cette île chatouillait l'ambition du nouvel empire, ensuite, parce que le terrain avait déjà été préparé par de nombreuses maisons allemandes et que les Haïtiens avaient manifesté trop ouvertement leurs sympathies pour la fière vaincue.

En 1873, le capitaine Batch vint faire, dans les eaux de Port-au-Prince, une démonstration sur la nature de laquelle il n'y avait pas à se méprendre. Ce capitaine cherchait au gouvernement haïtien une querelle d'Allemand : il réclamait, au nom d'un négociant de son pays, une créance s'élevant à 75.000 francs, dont la légitimité est contestable Pendant la nuit, ce brutal marin s'empara par surprise de deux gardes-côtes haïtiens, au mépris du droit des gens.

Le gouvernement, comprenant bien qu'on ne dépense pas cent mille francs en expédition, pour n'en recevoir que soixante-quinze mille, devina l'intention cachée de M. de Bismarck, céda à la force, paya. L'Allemand empocha l'argent et s'en alla tout penaud. Il croyait par cet acte de brutalité provoquer ce qu'il cherchait : une résistance armée, dont il aurait pu faire un *casus belli*.

Les représentants des puissances accréditées en Haïti joignirent leurs protestations à celles des Haïtiens. Un semblant de satisfaction nous fut donné. Le capitaine Batch fut révoqué mais.... plus tard monta en grade.

Depuis cette époque, suivant le sens du programme colonial que nous venons d'exposer brièvement, on s'applique à faire la conquête économique d'Haïti. De

tous les étrangers établis chez nous, les Allemands sont les plus nombreux. Pour s'en assurer, il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des négociants consignataires de la place de Port-au-Prince ; sur vingt maisons nous comptons neuf allemandes, cinq haïtiennes, trois américaines, deux françaises et une anglaise. Dans les autres villes, la même proportion est gardée. Hambourg est le centre des transactions entre la République noire et les Germains.

Pendant plusieurs années même beaucoup de familles de l'île envoyaient leurs enfants faire ou compléter leur éducation dans cette ville. Dernièrement, en 1882, un jeune prince allemand, fils de l'héritier présomptif, dans une tournée qu'effectuait son escadre aux Antilles, s'arrêtait à Port-au-Prince ; dans un bal qu'il donnait à bord de son navire pour la société port-au-princienne, il était agréablement surpris d'entendre les jeunes créoles s'exprimer avec une grande facilité dans sa langue maternelle.

Le commerce national lutte difficilement contre la concurrence étrangère. Des entraves de toutes sortes que, pour de fausses raisons politiques, le gouvernement apporte dans l'exploitation des maisons haïtiennes par les capitaux haïtiens, assurent toujours l'avantage au commerce étranger en général, qui trouve en outre protection auprès des consulats (1).

(1) A Paris, au cœur de la France, le consul d'Haïti est un Allemand.

Les négociants nationaux sont réduits par cet état de choses, pour se soustraire à l'arbitraire des autorités, à s'associer, la plupart du temps, à des maisons exotiques.

Aujourd'hui, l'action des Allemands s'étend jusque dans les cercles gouvernementaux. Cette action est d'autant plus funeste, qu'elle est occulte et invisible.

Nous sommes dupes de leur politique, victimes de leurs intrigues, esclaves de leurs capitaux. Veut-on faire un emprunt ? On ne trouve que l'argent allemand.

En 1883, le gouvernement du général Salomon, près de succomber sous les efforts des libéraux et des « nationaux» contre le « piquétisme », fit appel aux capitalistes des différentes villes de la République. Il s'agissait de payer un solde dû sur un navire de guerre, le *Dessalines*, acheté aux États-Unis. Port-au-Prince fournit à elle seule 300,000 francs dont 160,000, c'est-à-dire plus de la moitié, ont été souscrits par les négociants allemands. Le commerce haïtien n'y figura que pour 30.000 fr. Le complément de la somme fut baillé par le gouvernement et les commerçants des autres villes.

Voyez jusqu'où ces Allemands (1) poussent leur ambition que dissimulent mal leurs manœuvres cupides. L'article 6 du contrat, passé le 6 octobre 1883 entre le gouvernement et le commerce, affecte en garantie du

(1) Nous sommes heureux de constater et de le pouvoir dire ici que parmi les Allemands qui habitent Haïti, il y en a qui professent à l'égard des Haïtiens une amitié franche et désintéressée.

remboursement de l'emprunt, outre les droits de douane à l'exportation,les sommes qui proviendraient de l'affermage de l'île de la Gonave. Or, l'article 7 dit : « Si dans les six mois de l'émission du titre, la complète liquidation n'en était faite ainsi que celles des autres engagements de l'Administration, le gouvernement s'oblige sur un contrat présenté par un groupe de *prêteurs soussignés, à lui céder l'affermage et l'exploitation de l'île de la Gonave*. Toutefois, ce *groupe de prêteurs* ne pourra prétendre à la préférence de la concession qui lui *reviendra de droit*, que si ses offres sont aussi avantageuses que celles des autres concurrents qui se présenteront ; dans le cas où les prêteurs n'obtiendraient pas la ferme de l'île, les concessionnaires qui viendraient en leur lieu et place seront tenus, dans les trois mois qui suivront la ratification de leur contrat et avant la mise en possession de l'île, de verser entre leurs mains l'intégralité de la somme dont le gouvernement serait encore débiteur tant envers eux qu'envers les autres créanciers *(Allemands)* (2) dont il a été déjà parlé. »

Ce concours intéressé décida du triomphe du président Salomon. L'emprunt fut heureusement remboursé sans contestation aucune, aux conditions stipulées.

On créa un mal, le papier-monnaie (1), pour éviter un mal plus grand encore. Autrement, un second capi-

(1) Ce mot ne se trouve pas dans le texte du contrat. Il exprime ici le sens qu'il faut donner au mot créancier.

(2) Sur les douze signataires de la première émission de papier-monnaie, deux sont Allemands.

taine Batch aurait probablement été envoyé dans les eaux d'Haïti avec mission d'opérer un débarquement dans l'île de la Gonave (1). La perspective d'y fonder, comme autrefois la France le fit dans l'île de la Tortue, le berceau d'une colonie aux Antilles, n'eût pas manqué de tenter la convoitise germanique.

Des considérations analogues exigent impérieusement que les Haïtiens soient plus circonspects dans leurs contrats avec l'étranger. Ils ne doivent pas concéder à la fois une trop grande partie du pays à un seul groupe financier.

Leur situation politique en Amérique, au moment où la grande lutte économique va s'ouvrir dans le triangle antiléen, ne leur permet pas d'être gracieux envers qui que ce soit, même envers les Allemands, en se dépouillant d'une partie de leur territoire.

Si la révolution, inaugurée à Miragoane, a échoué, elle est tombée vaincue par les capitaux allemands et nullement par les troupes gouvernementales. L'ignorance et l'impéritie des hommes au pouvoir ne font de doute pour aucun de ces étrangers qui les exploitent (2) de leur mieux et, faut-il le dire, de concert avec quel-

(1) L'île de la Gonave, la plus grande des îles dépendantes d'Haïti, mesure 60 kil. de l'est à l'ouest et 12 kil. du nord au sud. Elle est située dans le golfe du même nom et commande toute la partie occidentale de l'île d'Haïti. Pour aller à Port-au-Prince, il faut nécessairement la cotoyer.

(2) Un étranger, M. W... qui occupe en Haïti une haute position commerciale, nous tint un jour ce langage, avec une franchise dont nous lui savons gré : « Nous autres, venus dans le pays uni-

ques Haïtiens, oublieux de leur honneur. Ils n'ont tant aidé M. Salomon à étouffer la révolution que pour mieux pratiquer leurs basses intrigues : ils savaient que la révolution, une fois triomphante, devait mettre un terme à leurs opérations véreuses, rappeler les individus sans vergogne à une attitude neutre dans les affaires politiques du pays qui leur donne hospitalité.

Le rôle prépondérant que l'Allemagne essaie de prendre n'est point du goût des Américains, ni des Anglais, ni des Français surtout, qui combattent pour la suprématie et qui peuvent, à bon droit, se croire des chances supérieures à celles des Allemands.

Nous pensons avec eux, que la France trop occupée d'expéditions lointaines, a le tort de négliger des débouchés commerciaux que lui offrent des sympathies depuis longtemps acquises.

Il appartient donc au gouvernement de neutraliser la prépondérance germanique en favorisant les autres puissances, la France principalement, qui nourrit nos cerveaux (1), dont le sang est mêlé au nôtre, dont nous parlons la langue, dont nous avons les lois, les mœurs et les modes. Et, voyez la force de la communauté d'idées : « Le cœur de bien des Français sentira comme le nôtre

quement pour nous enrichir, nous trouvons, tout préparés, des hommes ignorants et un gouvernement imbécile. Pourquoi n'exploiterions-nous pas ces nègres. » — Ce Monsieur avait oublié que pour être mulâtre, son interlocuteur n'appartient pas moins à la race nègre et à la nation haïtienne.

(1) Il est d'usage d'envoyer les jeunes Haïtiens faire leurs études en France. Les boursiers du gouvernement sont envoyés à Paris.

que, pour bien de motifs, la pièce « Ces Allemands » de notre poëte national, Oswald Durand, est un admirable cri de rage et d'amour, échos de nos sentiments à tous et qu'on pourrait avec acclamation résumer ainsi :

« France et Haïti... Union et Prospérité. (1) »

V

Des mesures libérales sont indispensables. La radiation de l'article 7 de la Constitution répond pour nous à des nécessités vitales, si nous ne voulons pas être gênés par ces étrangers de passage, ces Chinois d'un nouveau genre, qui viennent uniquement faire fortune chez nous. Sans doute, avec l'ouverture du canal de Panama leur nombre ira s'accroissant, mais il n'est pas à craindre qu'ils se fixent d'une façon définitive dans l'île. L'Allemagne est à la mode, nous le voulons bien croire ; il ne s'en suit pas qu'elle soit destinée à prospérer sous tous les climats. Le soleil ardent des Antilles se soucie peu de la politique coloniale de M. de Bismarck. Il amollira, épuisera, accablera ces hommes du Nord qui ne s'accomoderont jamais à nos latitudes. Comme nous cherchons des bras pour nous aider, nous devons appeler l'immigration des peuples qui se plient aisé-

(1) *Les Détracteurs de la race noire.*

ment à d'autres climats que les leurs. La race latine qui a remplacé la race primitive de l'Amérique du Sud, et celle de la plupart des Antilles, et dont nous voyons les descendants faire progresser aujourd'hui le Chili, le Brésil, les Antilles françaises, mérite surtout nos faveurs.

C'est par ces moyens que la Dominicanie, longtemps déchirée par les guerres civiles, entre résolûment dans la voie de la civilisation. La pacification du pays et le concours des Européens, désormais librement admis comme propriétaires fonciers, la garantissent contre le retour de la pauvreté au milieu de richesses inexploitées. Grâce à l'intelligence et à la souplesse de l'esprit de la nation, l'assimilation des procédés européens se poursuit dans toutes les branches de l'administration.

Heureux peuple qui a su faire taire les ambitions diverses, cause des troubles et des dissensions intestines; doublement heureux d'avoir profité de l'état stationnaire de son voisin pour sortir lui-même de l'oubli et de l'épuisement dans lesquels l'avaient jeté sa jeunesse et son inexpérience !

Un gouvernement régulier, voté par tous, restaure les finances et rétablit l'ordre dans les affaires du pays. En paix avec la République d'Haïti, la Dominicanie se livre tranquillement au travail, défriche son sol, fait valoir ses abondantes ressources. Elle a eu le bonheur d'avoir choisi, entre tous, pour défendre ses intérêts,

un homme éminemment désigné par ses hautes capacités, le général Luperon.

Dès que la confiance de ses compatriotes lui fut assurée, celui-ci s'embarqua pour l'Europe. Auparavant, il avait usé de toute son influence pour faire radier de la Constitution dominicaine, l'équivalent de notre article 7.

Avec cette activité qui lui est propre, il se mit en rapport avec la haute banque, faisant appel aux capitalistes européens pour contrebalancer les capitaux des États-Unis, donna à une compagnie française la concession de la baie de Samana (1), en vue de la libre communication des deux océans Atlantique et Pacifique.

(1) Voici un article paru dans la *Revue-Gazette maritime et commerciale*, le 19 décembre 1884, sous la signature de M. le docteur Betancès, un des plus grands innovateurs du progrès dans la Dominicanie.

Sur la ligne droite qui, partant du Havre ou de Saint-Nazaire, va aboutir à Colon-Aspinwall, à l'isthme de l'Amérique centrale, se trouve, entre l'île de Puerto-Rico, colonie espagnole, et l'île indépendante de Saint-Domingue, un point qui, stratégiquement, domine le golfe du Mexique et, dans peu d'années, le dominera également au point de vue commercial.

En face du navire qui se dirige sur Colon s'ouvre, à l'ouest, la baie de Samana. Cette baie magnifique qu'entourent presque complètement de hautes montagnes boisées, appartient à la République dominicaine. Il y a deux ans, le capitaine Bridgeman, de la marine américaine, y fit un séjour de quatre mois, pendant lequel il la visita avec soin et pratiqua de sérieux sondages.

« La baie de Samana, dit-il, a un développement de 30 milles — 48 kilomètres 280 mètres — sur la côte sud, et de 25 milles — 40 kilomètres 200 mètres — sur la côte nord. Sa largeur est de

Une seule chose manque à la Dominicanie pour tirer de son riche territoire, tous les produits qu'il comporte : des bras. M. Luperon s'applique à y attirer des travail-

5 milles — 8 kilomètres 47 mètres — au centre, de 8 milles — 12 kilomètres 900 mètres, — à l'extrémité ouest, et de 11 milles — 17 kilomètres 702 mètres, — à l'extrémité est. Elle peut recevoir, grâce à une profondeur moyenne de 12 brasses — 20 mètres — les plus grands bâtiments et leur offrir un abri sûr.

« L'accès en est très facile. Dans la partie ouest, la sécurité est absolue. Là, pas d'écueils, pas de récifs à redouter ; et l'eau y présente un excellent mouillage de 5 à 10 brasses, avec fond blanc.

« On y trouve deux ports très sûrs et pouvant se prêter facilement à tous les besoins du commerce : Santa-Barbara et San-Lorenzo ou Port-aux-Perles. »

M. Hindensen, dessinateur hydrographique de la marine, adjoint à l'expédition, ajoute que l'eau de la baie de Samana est si claire que dans beaucoup d'endroits on peut distinguer à une profondeur de plus de six brasses, — dix mètres — les végétations de toutes sortes qui tapissent le fond de la mer et les myriades de poissons, entre autres le requin et la scie qui vivent dans ces eaux.

En 1796, un Français, Moreau de Saint-Mery, parlait de la baie de Samana dans des termes qui auraient dû appeler, depuis longtemps déjà, l'attention des nations européennes. Les États-Unis ont bien songé à se l'approprier, mais le patriotisme des Dominicains ne leur a pas permis d'en prendre possession.

On comprend très bien d'ailleurs que ce coin de terre puisse exciter des convoitises. Car, outre ses avantages maritimes qui lui permettent de protéger sur tout son développement le golfe du Mexique *dont elle est la véritable clef*, la baie de Samana est le débouché naturel des riches productions minérales et végétales qui abondent aux environs et dans l'île de Saint-Domingue. C'est là que seront embarqués plus tard — sans parler des productions coloniales, telles que le sucre, le café, le tabac, le cacao, le coton, le riz, etc., qu'il est si facile de cultiver dans les vastes plaines de Saint-Domingue — le fer pur de Sevico, le charbon de Samana, le cuivre de Maimon, le jaspe et le porphyre de San-Juan, de Banica, les diamants de Guaba, les perles et le corail de San-Lorenzo, l'or de Buenaventura et de la Isabela, l'acajou, le bresillet, le chêne, le

leurs étrangers. Il s'adresse aux Basques dont la répugnance pour le service militaire les porte à s'expatrier, et dont les aptitudes à s'acclimater aux pays chauds sont bien connues. La Russie persécute les juifs. Le libéralisme du général Luperon leur offre l'hospitalité et la protection de lois dominicaines. Sous cette nouvelle impulsion, l'agriculture et surtout l'élève du bétail font des progrès constants, que l'arrivée de nouveaux émigrants ne pourra que faciliter.

Goahead ! Va de l'avant, jeune peuple. L'avenir est à toi. Haïti, ta sœur aînée, te confie la continuation de l'œuvre de l'indépendance. En donnant aux étrangers le droit de propriété sur ton territoire, tu as fait un grand pas. Souviens-toi que ton œuvre civilisatrice ne sera complète que du jour où ta postérité trouvera la garantie de son indépendance dans la neutralité du sol de la patrie diplomatiquement reconnue. Surtout ne

noyer, le bois de fer, le rouvre, le sapin, le baumier, le cèdre, l'ébène, le bois veiné et tant d'autres richesses.

Cependant, tout jaloux que soient, avec raison, les Dominicains, de conserver cette magnifique portion de leur territoire, ils traitent en amis ceux qui viennent loyalement s'y installer ; et c'est ainsi qu'une petite colonie française, composée d'ouvriers et d'agriculteurs, s'est embarquée, le 21 août dernier, à Saint-Nazaire, sous la direction de M. E. de Choudens, emmenant quatorze colons.

Cette colonie compte s'établir dans la partie sud de la baie de Samana, près du Port-au-Perles, port franc, escale indispensable aux navires naviguant vers le Pacifique.

Ces précurseurs seront bientôt suivis, nous l'espérons, d'une émigration plus importante, et ils auront eu l'honneur d'importer l'influence française à Samana que l'ouverture du canal de Panama doit exceptionnellement favoriser.

perds pas de vue que l'île d'Haïti est faite pour une seule république : La république fédérative des Antilles. Le cabinet de San-Domingo et celui de Port-au-Prince, doivent tendre à s'unir dans un embrassement perpétuel à San-Juan de la Maguana.

LIVRE DEUXIÈME

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

Naissance du peuple haïtien. — Origine de nos troubles. — Toussaint-Louverture. — Dessalines. — Christophe. — Soulouque. — Salnave. — Salomon. — Boyer. — Richer. — Geffrard. — Nissage Saget. — Le griffe en Haïti. — Réponse en passant. — Libéraux. — Nationaux. — « Piquets ».

I

Un peuple qui naît est un enfant qui vient au monde. Ses premiers pas exigent les mêmes soins : la sollicitude qui prévoit, la surveillance qui conserve et cette influence directrice dont l'heureuse action engendre le désir du bien et procure les moyens de le faire. Le pays qui le voit naître, avec ses frontières naturelles, ses ondulations de terrain, montagnes, plaines ou vallées, cours d'eau, sol, climat, produits, devient pour lui le berceau ou le linceul de sa grandeur, suivant que l'influence directrice qui constitue ici le gouvernement est bonne ou mauvaise.

La république d'Haïti semble nous donner raison dans cette manière de dire.

Durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, les idées nouvelles qui s'étaient propagées en France, avaient eu leur contre-coup à Saint-Domingue. Elles s'étaient répandues rapidement par l'éducation des affranchis, tandis que les institutions étaient restées les mêmes.

Aussi, avant le mémorable décret abolissant l'exploitation de l'homme par l'homme que rendit, à Paris, la grande Convention, dans sa séance fameuse du 21 juin 1793, la population indigène de St-Domingue n'était-elle, de beaucoup près, également avancée dans tous ses éléments. Il se trouvait malheureusement qu'un abîme de ténèbres séparait la majorité ignorante de la minorité éclairée, composée de noirs et de leurs descendants jaunes. Il n'y avait pas cet heureux intermédiaire qui établit l'équilibre entre les classes dirigeantes et les classes dirigées.

Coïncidence fâcheuse — nous avons presque dit conséquence inévitable du régime colonial — la distinction entre ces deux groupes d'indigènes, pris dans leur ensemble, se tranchait encore par la différence de couleur. Tel était l'état de la population noire lorsque le refus des colons d'obtempérer aux vœux de la mère-patrie en exécutant le décret du 28 mars 1790, provoqua un premier soulèvement de la part des ar-

borigènes (1), désormais divisés en anciens-libres et en nouveaux-libres.

L'expédition du général Leclerc, arrivé à St-Domingue avec mission secrète d'y rétablir le travail forcé en renversant l'œuvre de la Convention, précipita les événements.

Le 1er janvier 1804, le soleil se leva brillant sur la plaine des Gonaïves. Il éclaira une foule immense, accourue de tous les points de l'île pour jurer « à l'univers, à la postérité, à eux-mêmes, de renoncer à jamais à la France ; de mourir plutôt que de vivre sous sa domination ; de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance de leur pays ».

(1) Le mot arborigène ne signifie pas ici les autochtones de l'île d'Haïti qui étaient de race caraïbe. A l'époque de la venue des Européens, on y comptait environ un million de ces insulaires, fortement basanés et complètement inoffensifs. Ils avaient une vague idée d'une vie future, autorisaient la polygamie et se nourrissaient des produits de la chasse et de la pêche. Ils étaient extrêmement hospitaliers.

Dès 1492, les Espagnols, poussés par leur soif d'or insatiable, s'établirent dans Hispaniola. En moins de quinze ans, ils réduisirent la population indigène à 6,000 âmes par leur cupidité et leur cruauté sans nom.

Lorsque le cacique Henri, après s'être créé un État indépendant en 1533, appela autour de lui tous les Indiens qui étaient à même de prouver leur descendance des Caraïbes ; 4,000 seulement répondirent à son appel. Vingt ans plus tard, cette race était à peu près disparue.

L'île fut repeuplée par les naturels des îles Lucayes et par des noirs que l'on arracha de leur patrie par force et par ruse. Par le mot arborigène, nous entendons donc désigner cette seconde population colorée de St-Domingue.

L'année 1825 consacra les droits d'une nation nouvelle dans l'univers.

Libre et indépendante dès cette époque, Haïti naquit avant terme. La majeure partie de ses habitants n'étaient pas encore préparés au rôle qu'ils allaient être appelés à jouer. De même qu'une naissance prématurée réclame une sollicitude et des soins plus intelligents, de même Haïti, en surgissant accidentellement d'une explosion sociale et politique, avait besoin d'une aide, de l'aide de la France libérale et humanitaire de 1789 et non de celle de la France autoritaire et esclavagiste de 1802.

La tâche était trop lourde pour ses membres encore frêles. Les tendances diverses, unies pour la lutte, victorieuses à ce prix seulement, se firent jour au lendemain du succès : d'une part les idées d'autocratie despotique bien connues des Africains et d'autre part les idées de liberté, d'égalité, de fraternité sucées aux mamelles de la grande Révolution française.

Voilà l'origine et c'est aussi l'histoire de toutes nos luttes, en apparence stériles, et sans autre cause que l'ambition, mais qui sont, au fond, l'expression des efforts persistants d'un jeune peuple pour le triomphe des principes humanitaires. C'est ce que M. E. Paul (1) exprime d'une façon aussi judicieuse que facile à saisir : « Les Haïtiens, dit-il, se tourmentent parce qu'ils ont

(1) *Causes de nos malheurs*, page 222.

le sentiment qu'ils ne sont pas ce qu'ils peuvent être. »

Ils comprennent que, devant le mépris où est tombé leur pays aux yeux du monde civilisé, s'il devait encore se succéder au pouvoir des hommes joignant l'immoralité, la cruauté à l'arbitraire, la nationalité haïtienne serait à tout jamais anéantie.

II

Invoquons à l'appui de cette seule et unique (1) cause

(1) Indifférente, depuis le fameux emprunt Domingue, aux événements dont Haïti était le théâtre, l'attention publique en France fut brusquement réveillée par la Révolution inaugurée à Miragoane, le 27 mars 1883. Pour lui donner le change, le gouvernement de M. Salomon avait eu soin de faire voter, un mois auparavant, une loi portant distribution aux paysans des terres de l'État.

Or, cette loi, dont l'application première fut faite en Haïti par Pétion, en 1809, figurait en tête du programme de la Révolution. Bien qu'elle ne fût adoptée que le 27 février 1883, après avoir été proposée et discutée en janvier, un espion salarié, un ignoble mouchard, osa soutenir que les libéraux, prétendus aristocrates, avaient pris les armes pour s'opposer à sa promulgation.

Nous ne nous arrêterons pas aux gestes et grimaces, de ce pantin entretenu à Paris, dont M. Salomon tient les ficelles en Haïti. Il serait, en effet, oiseux de s'attarder à réfuter les arguments d'un individu qui se déclare prêt à vendre sa conscience en se faisant « machine » de qui le paie. Ce crétin semble oublier qu'il n'y a jamais eu qu'une seule noblesse en Haïti : celle créée par Soulouque, celle-là même qui fit M. Salomon, duc de Saint-Louis du Sud. La noblesse créée par Christophe ne compte pas. — Toutes les signatures de M. Sa-

de nos troubles politiques quelques faits puisés dans nos annales. Toussaint Louverture, quoique d'un génie supérieur, fut excessivement autoritaire. Il eut sous ce rapport, comme sous bien d'autres, beaucoup d'analogie avec Napoléon Ier. Leur vie et leur mort sont pleines de ressemblances.

L'Angleterre, en reléguant le César français sur le brûlant rocher de Sainte-Hélène, ne s'est-elle pas souvenue du fort de Joux, rocher glacial de la frontière franco-suisse ? On n'a pas oublié que Louverture s'intitulait « Napoléon le premier de sa race. »

Dessalines, ce géant farouche, ouvrier de notre indépendance, se fit proclamer empereur. Son souvenir est demeuré terrible, mais grand.

Christophe qui aurait pu devenir le Pierre le Grand d'Haïti, se bâtit une royauté dans le Nord. Sa volonté seule y faisait loi. Lancer son peuple par la force brutale dans la voie de la civilisation, fut le point de mire du commencement de son règne.

Il improvisait un homme artisan en lui remettant un modèle et des outils, et « il fallait, sous peine de mort, devenir à l'instant ou charpentier, ou ébéniste, ou armurier. Sous son règne, le vol n'était jamais toléré. Tout ce qui se perdait, même sur la grande route, devait se retrouver au bureau de place le plus voi-

lomon, sous le gouvernement de Soulouque, sont accompagnées de ce titre : duc de Saint-Louis du Sud. Voir : Bibliothèque nationale, Paris, *Moniteur haïtien*.

sin ; la commune entière en était responsable » (1).

Ce monarque ne distribuait pas seulement des professions à ses sujets, il se chargeait souvent aussi de leur chercher une compagne.

Considérant le mariage comme une chose utile, il imposait l'une à l'autre deux personnes prises au hasard. C'était assurément un excellent moyen de polir les mœurs en créant la famille ; mais, il nous semble, que le mari malgré lui, n'eût point dédaigné, auparavant, un bout de causette avec la future épouse que la sollicitude royale lui destinait.

L'histoire nous fait voir que la construction de la citadelle du Cap-Haïtien coûta au roi Christophe plus d'hommes que ses guerres contre Pétion.

Soulouque, dont le règne est trop récent pour qu'on ait oublié ses grotesques bouffonneries, se fit élire empereur sous le nom de Faustin Ier.

Le président actuel, M. Salomon, ancien ministre de ce dernier monarque, vient d'épouvanter l'humanité en renouvelant les désordres de son idole Soulouque. Comme celui-ci, il a des velléités à la couronne impériale.

Avant lui, Sylvain Salnave, s'était fait nommer dictateur.

Cette propension à l'absolutisme est un signe caractéristique de la barbarie. Nous la retrouvons surtout chez les peuples primitifs, où l'homme revêtu d'une

(1) *Souvenirs historiques*, de G.-J. Bonnet.

autorité récente est d'autant plus dangereux et plus crüel qu'il est sans lumières et sans éducation.

III

Il ne faut pas toujours attribuer les temps d'arrêt qui ont si souvent interrompu notre essor, à l'ignorance qui parfois régna là où devait trôner la science. A certaines époques de notre histoire, des hommes qui n'étaient pas dépourvus d'instruction, mais dont les facultés se trouvaient ternies par l'égoïsme, les ressentiments, la soif des jouissances matérielles, en un mot des spéculateurs politiques, nous furent encore plus préjudiciables: (1) souvent l'intelligence sert de rehausse au mal.

(1) A côté des spéculateurs politiques, il y a aussi des gens qui spéculent sur l'élévation des sentiments mêmes de leurs amis. Voici un fait authentique. Nous en avons été témoin. — Pendant la dernière révolution de 1883, le président Salomon, pour effrayer les pusillanimes à Paris, se servit d'un certain matamore à la voix retentissante:

« Lui commanda de braire, assuré qu'à ce son »
« Les moins intimidés fuiraient de leur maison. »

C'est l'histoire du « lion et l'âne chassant ». On fit tant de bruit que M. Salomon pensa dire à son compère:

« Si je ne connaissais ta personne et ta race
« J'en serais moi-même effrayé. »

A la suite d'un braiement trop fort, il fut décidé de faire taire celui qui remplissait l'air d'un bruit si épouvantable. On confia au sort le soin de désigner l'audacieux qui serait chargé de la

Un des spécimens les mieux accomplis de ces spéculateurs est Louis-Étienne-Lysius-Félicité Salomon.

Justement banni à perpétuité par le pays, il se jura vengeance. Nul homme ne nourrit dans son sein plus de haine contre ses compatriotes. Coriolan, marchant contre Rome à la tête des Volsques, se laissa fléchir par sa mère Véturie et les dames romaines. Salomon demeure inexorable ! Sa soif de vengeance est inextinguible.

Doué d'une force de dissimulation peu commune, il concentra en lui-même ses ressentiments.

Pendant vingt ans, il ne cessa de s'écrier du fond de sa retraite : « Au lieu de nous morfondre dans l'ornière, élevons nos cœurs à la hauteur de notre époque, de ce dix-neuvième siècle qui est celui de l'humanité et du progrès ; de l'humanité qui mande à sa barre l'échafaud, cet insolent outrage à la civilisation, et du progrès qui a supprimé les distances, qui nous étonne par ses merveilles. » — Salomon, 1872.

tâche. Un premier nom sortit : étonnement général ! Où l'on croyait trouver un homme, on rencontra un spéculateur lâche. « Je n'espérais pas, dit le faux brave, que mon nom serait sorti. Je m'étais, d'ailleurs, réservé dans ce cas la faculté de décliner ce choix. » On devine s'il trouva de mauvais goût cette plaisanterie du sort !

Néanmoins cet être peu recommandable voulut atténuer l'effet de sa conduite en se montrant gracieux, et continue, même aujourd'hui, à ne pas s'apercevoir du mépris de tous ceux qui assistèrent à la réunion. Ajoutons qu'il n'y avait pas lieu de faire preuve de tant de couardise devant un braillard qui n'a jamais connu la bravoure.

L'Europe trompée le crut civilisé. La République haïtienne rapporta son décret. Cependant il suffisait de gratter le masque pour découvrir le barbare. M. Salomon ne feignit le libéralisme que pour déguiser ses vues et approcher la République. La poésie, la pompe du langage, la parole doucereuse, cachèrent sa perfidie comme la surface brillante de la rigole cache les impuretés du fond. Il fut l'homme des conjurations souterraines.

Dans sa politique, tous les moyens sont bons. Mentir, calomnier, trahir ses promesses, n'est pour lui qu'un jeu. Il voulut parvenir à tout prix, même au prix de l'ignominie.

Intelligence médiocre dans le bien, cœur sans amour, durci par les ans, il se démasqua en montant au pouvoir. « Le sang, dit-il, qui coule de l'explosion de la poudre, est une boisson très enivrante. Une fois qu'on a commencé à en boire, on se sent une soif dévorante (1). »

Il marche à l'anarchie, au chaos, sur des ruines, dans les larmes. Pour régner il menace, il terrorise. « Moi, dit-il, que vous dites *trop civilisé,* moi que vous dites avoir vécu trop longtemps dans les grands centres de la civilisation, si un coup de fusil partait contre mon gouvernement, vous me verriez faire, dans ce pays, entendez-vous, ce qu'on n'a jamais vu dans aucun pays de la terre (2). »

(1) *Moniteur haïtien, Journal officiel,* 6 mai 1882.
(2) Discours officiel prononcé le 7 mars 1883.

Que de réflexions, que de regrets, quand on songe que le président Salomon qui eût pu, par son prestige, devenir le régénérateur de son pays, préféra en être le bourreau ! Pour ceux qui aiment et qui sentent, le spectacle d'Haïti est navrant, alors que l'intelligence s'ouvre et comprend combien il ferait bon de vivre dans ce jardin des Antilles, sous un gouvernement honnête, à l'abri de lois douces et respectées.

IV

Ainsi, chaque fois que nous avons été livrés aux instincts grossiers des esprits incultes ou dégénérés, nous avons eu à déplorer la perte de nos institutions libérales et démocratiques, tandis que nous sommes redevables aux présidents Boyer, Richer, Geffrard, Nissage Saget de tout ce que notre administration renferme d'avantageux. Pétion fut le fondateur de la République.

Ceux-ci appartenaient aussi à la race noire, mais ils n'étaient point des barbares. Les barbares ne se passionnent pas aux nobles causes, comme l'a fait Pétion en donnant hospitalité à Bolivar, le libérateur de l'Amérique méridionale, lorsque, chassé de sa patrie, fuyait devant ses persécuteurs (1). Les barbares

(1) M. Salomon chassa, en 1880, du territoire haïtien les noirs

restent sourds à la voix d'un peuple qui gémit sous le joug des usurpateurs ; ils ne sont point capables d'un élan d'enthousiasme à l'instar de celui de Boyer vis-à-vis de la Grèce, debout pour la revendication de ses droits ; ils ne comprennent pas que la dignité d'un peuple réside dans son éducation et n'ouvrent point, ainsi que l'a fait le président Geffrard, des écoles à son intelligence.

Sous la direction de ces chefs d'État seulement, nous avons pu entrevoir une ère de prospérité. Leur administration, œuvre humaine, ne furent pas, il est vrai, l'idéal des gouvernements. Elles eurent aussi leurs imperfections. Faut-il s'en étonner ? Fonctionnant dans un pays neuf qui assurément ne possédait pas toutes les lumières et tous les avantages de la vieille Europe, en avance sur nous de vingt siècles, elles devaient rencontrer dans leur marche toutes sortes d'entraves inhérentes à notre origine. Néanmoins, associant une juste fermeté à l'observation respectueuse des lois envers tous les citoyens, elles ont su à certaines époques engendrer l'union qui fait la force et qui découvre souriantes les perspectives de l'avenir.

La nation reconnaissante apprécia toujours le mérite de ces présidents ; elle sut les conserver à la première magistrature, tout le temps que leurs gouvernements ne

Cubains et leur général Macéo qui y cherchaient un refuge à la suite d'une insurrection malheureuse contre l'esclavage à Cuba. Cette expulsion entraîna l'arrestation et la captivité en Espagne de Macéo, le noble vaincu.

s'écartèrent pas des principes honnêtes, les renverser lorsqu'ils s'en éloignèrent, tant il est vrai qu'il ne suffit pas d'être le plus fort pour durer. Il faut avoir raison.

Pétion resta douze ans à la présidence. Sa soumission aux lois fut la garantie de la douceur de son administration. On a pu longtemps lire sur sa tombe cette glorieuse épitaphe : « Alexandre Pétion, président d'Haïti, né le 2 avril 1770, décédé le 29 mars 1818, ne fit couler de larmes qu'à sa mort. »

Boyer réunit l'île entière sous son autorité pendant près de vingt-cinq années.

Ce retour sur notre passé historique appelle une réflexion qui semble pratique : il est à noter que le griffe laisse de bons souvenirs de son passage au pouvoir. Faut-il y voir simplement un heureux hasard, ou une condition particulière de sa nature qui serait comme un assemblage des aptitudes et des caractères hétérogènes qui constituent la nation haïtienne? Les quelques exemples que fournit l'histoire, Richer, Geffrard, Nissage, ne suffisent pas pour établir une théorie. C'est évidemment quelque chose ; mais il faudrait, pour acquérir une conviction, pouvoir invoquer une série de faits. Nous nous reposons sur l'expérience du soin de déterminer une solution. Cependant, on est porté à croire que le griffe convient actuellement le mieux à la marche de notre civilisation, parce qu'il trahit par des traits évidents l'influence du milieu (1).

(1) Le griffe est noir de peau et mulâtre d'origine (Littré).

Est-ce à dire pour cela que le préjugé de couleur existe en Haïti? Aux consciences impartiales de s'interroger et de répondre, puisque dans la pratique ordinaire de la vie normale il ne se manifeste aucun signe qui milite en faveur de cette assertion. En attendant qu'on nous prouve que l'homme haît l'homme naturellement, pour la seule couleur de sa peau, et que dans tous ses actes il réussit à contenir toute manifestation de ce sentiment par une force de dissimulation surhumaine, sans jamais se démentir, nous préférons croire que le préjugé de couleur est un mythe dans la vie sociale en Haïti. Seulement, il nous faut observer, — et cette observation n'est pas, selon nous, sans importance, — que le griffe est placé sur la ligne de suture, qui joint les éléments de la nation. A portée des groupes opposés destinés à se pénétrer et à se confondre, il réaliserait le type de l'indigène futur par l'unification de la famille haïtienne. Il est bien entendu que dans cette hypothèse nous faisons abstraction de toute nouvelle infusion de sang blanc.

Quoi qu'il en soit, il est certain que cette entente mutuelle, instinctive de centres générateurs distincts sur un produit commun qui les satisfait est un fait sociologique remarquable.

V

Une parole malheureuse a été prononcée : le préjugé de couleur est le mal rongeur de la société haïtienne. Beaucoup d'historiens étrangers l'ont soutenu avec une assurance digne d'une meilleure cause. Nous n'entreprendrons pas de relever cette absurdité dogmatique qui demeure convaincue de mauvaise foi par la simple observation de nos coutumes. Elle ne laisse pas cependant d'être dangereuse, préjudiciable par certains côtés: elle blesse à la fois, et les traditions nationales en divisant la souche haïtienne, et les tendances philosophiques vers la fraternité et la solidarité de la race noire; elle séduit les esprits superficiels qui y trouvent une donnée d'application facile, en tranchant d'une façon absolue, du moins en apparence, le problème de nos luttes intestines.

S'il était besoin d'appuyer notre façon de voir de preuves tangibles, nous rappellerions volontiers ce sentiment louable sous l'impulsion duquel de jeunes compatriotes (1) de toute couleur ont écrit en collaboration l'intéressante réplique intitulée: « *Les Détracteurs de la race noire* ». Nous dirions volontiers avec un

(1) MM. J. Auguste, C. Denis, A. Bowler, J. Devost, L. J. Janvier.

Haïtien, devenu malheureusement dans la suite plus « piquet » que M. Salomon lui-même :

« Aujourd'hui, dans la grande République noire de la mer des Antilles, c'est à peine si le sociologue, ce physiologiste de la société, peut, d'une oreille exercée et attentive, arriver à percevoir, en auscultant le poumon du peuple, des râles affaiblis — râles de convalescence, *crepitans redux* — de cette maladie qui s'est nommée *préjugé de caste*. C'est à peine si l'œil sagace de l'homme d'État, ce psychiâtre d'une nation, peut rencontrer et observer dans les moments de crises politiques aigues — élections législatives, élection présidentielle — des cas sporadiques de cette curieuse et singulière maladie de l'intelligence qu'on appelle préjugé de couleur. Cela ne se peut plus observer que chez quelques rares esprits bornés, superficiels, ignorants ou monstrueusement pervers quoiqu'éclairés ou encore dans quelques âmes faibles, emplies de visions ou de chimères et affolées par la peur de dangers imaginaires.

« Aujourd'hui — si les Haïtiens instruits pouvaient avoir des préjugés — on pourrait dire qu'il n'y a plus à Quisqueya qu'un seul préjugé : celui du savoir (1).»

Laissons maintenant parler un de nos regrettés amis, C. Denis (2), connu pour ses attaches au parti de

(1) Les *Détracteurs de la Race noire*,

(2) C. Denis est mort en exil à Paris, au mois d'août 1884. Son père l'avait déjà précédé dans la tombe, succombant aux chagrins

l'opposition libérale et qu'il n'est certainement pas permis de taxer de piquétisme (1). « Depuis longtemps, écrit-il, on insulte la race noire, et le seul pays de la terre où elle se soit constituée en État indépendant...

« Il est temps que nous autres, nègres d'Haïti, nous nous justifiions et rectifiions cette erreur que nous vivons dans une demi-barbarie..................

....

« La solution de ce grand problème de la perfectibilité de la race noire sera donnée par nous autres, nègres libres, mais ce ne peut être que l'œuvre de plusieurs générations héritant successivement du développement acquis. »

Nous ne prétendons pas soutenir d'une façon absolue que des ambitieux, chez qui tout sens moral et philosophique était éteint, n'aient quelquefois tenté de se faire une arme du préjugé de couleur pour parvenir à leurs fins. Nous verrons, au contraire, M. Salomon, qui a voulu donner à sa fureur la couleur d'une guerre de caste, l'essayer en excitant les noirs contre les jaunes. Mais ce que nous n'entendons pas que l'on dise et surtout que l'on publie, c'est que le préjugé de couleur est la plaie sociale d'Haïti.

Qu'on n'aille donc plus chercher la cause de nos

d'un dur exil; son jeune frère a été fusillé après la prise de Jacmel, au commencement de l'année 1884. Trois victimes de M. Salomon !

(1) *Piquétisme* de *piquet* (pique), ensemble de doctrines malsaines et anti-sociales dont les mauvais chefs d'État se servent pour soulever les campagnes et les porter à se ruer contre les villes.

discordes dans de mesquines questions d'épiderme, qui, pour en avoir été parfois les conséquences, n'en furent jamais l'origine. Si nous examinons chacune des circonstances dans lesquelles la question de préjugé de couleur a été mise en avant, nous n'aurons pas de peine à constater que c'est dans des circonstances politiquement semblables, toujours sous un gouvernement despotique : Christophe, Soulouque, Salnave et Salomon.

La cause de nos troubles est à chercher ailleurs, dans le monceau de honte où s'entassent pêle-mêle usurpations du pouvoir, confiscations des libertés, dilapidations des deniers de l'État, substitution de la volonté d'un homme à la loi.

Cherchez-la plus loin et plus haut encore, et lisez-la dans les cœurs de tous les Haïtiens où, à la place de l'ambition conseillant le servilisme, vous trouverez le sentiment de la dignité humaine révoltée, qui inspire, avec l'horreur et le mépris des despotes, l'infatigable courage de les combattre. Voyez-la dans l'attitude de ces parents et amis suivant du regard leurs affections sur le chemin de l'exil. Entendez-la surtout dans ce long cri de misère du peuple que ne réprime pas la terreur.

Nous ne saurions donc dissimuler notre étonnement à la lecture dans l'*Avant-Garde* (1) de ces lignes pleines d'antipatriotisme et de méchante allusion : « La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir. »

(1) Feuille *piquétiste* paraissant à Port-au-Prince.

Sais-tu de quoi l'on t'accuse, vil exploiteur du peuple ? On dit que tu as lancé cette flèche empoisonnée par adulation tandis que ses amants n'ont point abdiqué leur fierté même au milieu des infortunes.

De quel droit, homme inconnu jusqu'ici, viendrais-tu inquiéter la consanguinité de la famille haïtienne au nom du « piquétisme » et attaquer la concorde par des passions nouvelles ? « La politique de tous les tyrans est de diviser pour régner, celle des patriotes est de se rallier pour les écraser. »

Tu l'as donc oubliée, cette provocation hasardée, lancée à notre face en plein dix-neuvième siècle : « La race noire est incapable de se développer intellectuellement...

« Haïti est en jachère au point de vue social, commercial, industriel, agricole ; jamais les nègres n'en feront rien » (1).

Quels sont-ils ceux qui relevèrent cet insolent outrage ? Ceux-là mêmes à qui tu contestes le droit d'habiter la maison commune. L'insulteur intimidé avait essayé de se les concilier en les mettant hors de cause, en spécifiant malicieusement l'adresse des injures. Mais la voix du sang étouffa chez eux tout autre sentiment que celui de venger leur mère blessée. De leur indignation jaillit la verte réplique que nous avons tous lue (2).

(1) Voir *Revue politique et littéraire*. Paris, janvier 1882.

(2) Un seul noir se joignit aux jeunes collaborateurs de cette

Si toi, écrivassier ignorant de l'*Avant-Garde*, après l'avoir lue, tu ne l'as pas comprise, hâte-toi de la relire et de la méditer, tu y puiseras des sentiments inconnus à ta secte.

Plus généreux que toi, nous répondrons: Haïti est à la civilisation, c'est à la barbarie d'en sortir ; elle est à la lumière, à la nuit de se dissiper. Nous voulons notre patrie indivisible pour qu'elle soit inattaquable.

VI

Maintenant que l'on sait pourquoi on se bat en Haïti, il est utile de connaître les combattants. Deux partis politiques s'y trouvent en présence : les libéraux et les « nationaux ». Il y a aussi une faction, celle des « piquets. »

Les deux premiers groupes qui représentent les principes civilisés de la nation tendent vers un but commun : le relèvement de la patrie. Seulement ils ne sont pas d'accord sur les voies et moyens.

Les libéraux sont convaincus que l'Europe doit son perfectionnement aux invasions diverses des Asiatiques qui sont venus infuser un sang nouveau dans ses

réplique. D'autres refusèrent le concours de leur plume ; d'autres encore préférèrent digérer l'insulte plutôt que de verser la modique cotisation réclamée de la solidarité nationale.

veines ; que l'Afrique, au contraire, est en retard parce qu'elle a toujours été en dehors des grands courants d'immigration ; que toutes les nations qui, loin de restreindre leurs relations avec leurs voisins, en ont favorisé l'extension, ont retiré de cet échange continuel des avantages considérables. Aussi aspirent-ils à lancer leur pays dans le courant des idées modernes en élargissant sa surface de contact avec l'étranger, tout en éludant avec soin de témoigner aucune hostilité systématique au parti « national ». Ils se bornent à demander la soumission de ce parti aux lois du pays, en apportant d'ailleurs à leur application tous les tempéraments qui n'en contrarieraient pas les termes.

Le parti libéral, qui a singulièrement grandi, réunit les citoyens reconnaissant comme seul principe gouvernemental l'obéissance à la loi librement consentie par des mandataires librement élus, et non pas la volonté arbitraire du chef de l'État, quelque paternelle qu'elle puisse être. Car la liberté est une des plus belles conceptions de l'esprit humain, non seulement par ses fruits, mais par la libre pratique du devoir politique qui est le vrai moyen de discipline et d'éducation. Le programme du parti libéral, remarquable par son esprit démocratique, traduit dans ses caractères les plus essentiels, se résume comme suit :

I. *Instruction publique.* — Gratuite et obligatoire. — Création d'écoles professionnelles sur le modèle des écoles françaises. — Envoi à l'étranger de jeunes gens

auprès des facultés, et d'ouvriers auprès des écoles d'apprentissage. — Modification du matériel scolaire actuel. — Introduction dans le programme de l'enseignement scolaire de leçons de « Choses » et de leçons d'instruction civique pour former les enfants à l'amour de la patrie.

II. *Agriculture.* — Distribution (1) des terres de l'État au paysan. — Création de concours agricoles et de primes. — Fondation d'usines centrales.

Industrie. — La protéger à tout prix pour provoquer l'initiative privée.

III. *Guerre.* — Réduction de l'effectif de l'armée; rétablissement de la garde nationale. — Abolition du favoritisme.

Intérieur. — Séparation absolue du pouvoir militaire du pouvoir civil. — Division des départements en préfectures et sous-préfectures. — Indépendance des communes. — Création d'un service de prisons. — Établissement de colonies pénitentiaires pour les jeunes détenus. — Création d'un puissant corps de gendarmerie chargée de la police générale.

Culte. — Séparation de l'Église et de l'État; liberté de conscience.

IV. *Extérieur.* — Maintien des relations amicales avec les puissances étrangères. — Neutralisation de l'île d'Haïti. — Traités de commerce avec les princi-

(1) La loi portant distribution des terres au paysan a été votée en février 1883, le parti libéral réclame aujourd'hui son application.

pales puissances intéressées dans la mer des Antilles.

V. *Finances*. — Reprise du service de la dette publique. — Fondation d'institutions de crédit.

VI. *Commerce*. — Suppression des droits à l'exportation.

VII. *Travaux publics*. — Amélioration de nos ports. — Création d'entrepôts de charbon, en vue du percement de l'isthme américain. — Fondation de quais et de docks dans certains de nos ports. — Nouveau réseau de routes nationales; construction de ponts et viaducs. Établissemment de voies ferrées et d'un câble sous-marin. — Pour ces travaux faire appel aux capitaux étrangers en leur donnant sécurité et protection sans pourtant rien abdiquer de l'initiative nationale, soit de l'État, soit des particuliers.

Le parti « national » se distingue du parti libéral en deux points essentiels :

1° Établissement d'un gouvernement autoritaire qui s'adapterait au tempérament d'un peuple récemment émergé de l'esclavage et évoluerait avec lui. Dans leur langage imagé « les nationaux » appellent cette utopie : le despotisme éclairé;

2° Isolement d'Haïti dans une civilisation noire à venir. Idée fière sans doute, conception séduisante qui prend origine dans une jalousie ombrageuse de l'indépendance nationale. De là son nom.

Les « piquets » forment un reste d'éléments impolicés, propres à tout oser. Mûs le plus souvent par des ins-

tincts grossiers, ils sont encore étrangers aux bienfaits des temps modernes.

Leur religion n'a rien d'humain. Elle consiste en de grotesques superstitions : c'est le culte du fétiche Vaudou ou de la couleuvre. Papa-Loi, Maman-Loi, ou Maman-Houangan, sont les noms par lesquels on désigne leurs prêtres ou prêtresses, qui sont dans les crises politiques des chefs de bandes avec lesquels il faut compter.

Ces bandes descendent des mornes de l'intérieur et ont pour coutume de se ruer sur les villes. On ne saurait, d'ailleurs, s'attendre à rien de raisonnable d'individus dont les penchants n'ont pas encore été épurés par l'éducation, ni l'intelligence éclairée par la lumière de la raison.

Celui de qui nous tenons le retour et l'organisation de cette secte anti-sociale, est le président actuel, M. Salomon.

Évincé aux Cayes, lors des élections législatives de 1843, il ne put digérer ses ambitions rentrées. Il quitta la ville et s'en alla dans nos montagnes soulever les chefs de bandes, en leur laissant entendre que les bourgeois des villes voulaient les réduire en esclavage.

Faciles à tromper en raison même de leur ignorance, ces hommes le suivirent. Ils portaient de longues piques. C'est à l'ensemble de ces moyens de persuasion et de l'espèce d'armes dont M. Salomon et son père firent usage à cette époque pour servir leurs

haines qu'on donne le nom de « Piquétisme ».

M. Salomon se proclame lui-même l'organisateur de ces hordes : « C'est, dit-il, mon père qui a créé les « Piquets ». Il en était le chef. Il en était le chef et pourtant ces « piquets » levés en son nom et au mien en 1844 pour protester contre notre exil et exiger la déchéance du chef qui nous avait proscrits, nous avons été impuissants à les contenir. En 1848, ces mêmes hommes qui, dans les temps ordinaires, se montraient dociles à la voix de mon père et à la mienne, méconnurent ces voix lorsque nous leur parlâmes de modération (1).

Ces vandales organisés pour répandre la terreur, montrent, une fois excités, plus d'acharnement sur leurs victimes que la meute à la poursuite de la bête. Ils commettent des actes de destruction qui épouvantent l'esprit des libéraux et des « nationaux ». Lorsque les paysans en aperçoivent un détachement, ils prennent la fuite avec effroi.

A cette faction s'incorporent les spéculateurs politiques, les gens tarés, les citoyens de moralité douteuse. Ils s'y appuient pour satisfaire leurs appétits dont la grossièreté égale la violence.

Quiconque se respecte n'adhère point au piquétisme, ne se fait point salomoniste. Ne cessons cependant d'invoquer les lumières du cœur et de l'esprit pour ces barbares, honte de toutes les sociétés, déshonneur de toutes les causes, esclaves de tous les pouvoirs.

(1) *Moniteur officiel de la République d'Haïti*, 22 sept. 1883.

LIVRE TROISIÈME

LE GOUVERNEMENT DU PRÉSIDENT SALOMON

M. Boisrond-Canal. — Affaire du 30 juin 1879. — Gouvernement provisoire. — M. Salomon. — Son coup d'État. — Le président Pétion aux Cayes. — La terreur. — P. Bellanton. — Affaire de St-Marc. — Assassinat des 28. — Gornailles. — L'arbitraire gouvernemental dans la vie privée. — Tribunaux de M. Salomon. — Un procès singulier. — Service des postes. — Le culte du Vaudou. — Les routes. — Le pont de l'Artibonite. — Une statistique. — Le papier-monnaie. — Agonie du commerce. — Marine.

I

Un de nos trop nombreux chefs parjures, Michel Domingue (1), venait de tomber du pouvoir, renversé par le parti libéral en Mai 1876. Le mouvement insurrectionnel comptait dans ses rangs la plupart des élus de l'opposition actuelle.

L'Assemblée nationale, régulièrement formée, nomma président pour quatre ans le général Boisrond-Canal.

(1) C'est sous son gouvernement que la République fit en France ce fameux emprunt qu'on appelle l'Emprunt Domingue.

Avec le retour de la liberté individuelle on ne tarda pas à oublier Michel Domingue. Observateur des lois de son pays, Boisrond-Canal resta fidèle à la Constitution jusqu'en 1879.

Ici doivent se placer ses différends et sa rupture définitive avec le parti libéral. Après la néfaste journée du 30 juin 1879, qui fut le signal d'un soulèvement nouveau, consenti par le général H. Hérissé aux Gonaïves, il quitta le pouvoir en prévision d'une déchéance prochaine. Mais en se retirant, il confia le commandement de toutes les forces militaires de la capitale à un de ses lieutenants, R. Duperval, aventurier audacieux, à conscience facile, capable de félonie aussi bien que de dévouement. La diversité de ce caractère en faisait la flèche du Parthe, tirée par Canal (1).

Pendant ce temps l'insurrection triomphante entrait à Port-au-Prince. La duplicité rusa avec le devoir. L'éloignement des principaux inaugurateurs du mouvement fut arrêté dans les conseils militaires pour faciliter le Coup d'État qu'on allait tenter en faveur des généraux Hérissé, Lamothe.... De concert avec R. Duperval on monta à la hâte un comité central séant à Port-au-Prince. Delà sortit le gouvernement provisoire de juillet 1879.

Le gouvernement provisoire constitué était irrégulier sous bien des rapports. Le *Jacmélien* du 2 août s'ex-

(1) M. Boisrond-Canal se réfugia à St-Thomas, petite île voisine de la terre d'Haïti.

prime sur cette initiative du mobile Hérissé en termes amers. « On se demande avec étonnement », écrit-il, « ce que peut bien être le comité central de la Révolution séant à la capitale.... Quelle est la mission de ce gouvernement provisoire ? Quelles sont ses véritables attributions ? Quelle est sa responsabilité ? Quelles sont les limites du pouvoir qu'on lui confie ? Quelle en doit être la durée ? Quand et comment doit-il être remplacé ? A qui doit-il remettre ses pouvoirs ? Quand et comment doit-il rendre compte de ses actes ?............

« A Jacmel aussi, il y a des citoyens qui se sont appelés les uns, libéraux ; les autres, « nationaux » ; mais les uns et les autres savent et se rappellent que la patrie haïtienne a été fondée au nom de la liberté et nous sommes les organes de tous en affirmant qu'en présence de l'anarchie dans laquelle nous a laissés le gouvernement déchu, nous sommes parfaitement unis pour nous opposer à l'arbitraire de quelque part qu'il vienne. »

L'insurrection qui avait éclaté contre le président Boisrond-Canal sous le drapeau de la fusion, commença, à l'instar de Saturne, à dévorer ses enfants. Si le gouvernement provisoire n'ose encore inaugurer officiellement son système autoritaire, il le manifeste par le choix de ses membres.

Alors le mécontentement de tous les comités insurrectionnels départementaux retentit jusqu'à la capitale. « Nous », s'écriaient les membres du comité des

Gonaïves, « nous déclarons protester et protestons de toute la force de nos convictions contre la constitution arbitraire et violente du gouvernement provisoire, attendu que les principes revendiqués par la Révolution sont faussés, que les sentiments qui ont donné lieu à la prise d'armes des Gonaïves et les idées consignées dans le manifeste de la Révolution, acceptés et contresignés par le général Hérissé, sont aujourd'hui méprisés. »

Qu'avait à faire le gouvernement provisoire devant cette protestation plus pacifique que belliqueuse?

Maintenir la cause commune dans la eapitale et appeler les comités, représentants directs du peuple en armes pour la défense de sa constitution, à venir le doter d'un gouvernement provisoire légal. Pour toute réponse, on étouffa la protestation sous les cendres des Gonaïves, tandis que ses promoteurs prenaient le chemin de l'exil. Ils n'avaient voulu que « prier le fer à la main ». Ils avaient pour eux le droit, faible ressource contre la force.

Le décret du 17 septembre frappa de proscription soixante-dix-neuf citoyens, dénoncés à l'opinion publique comme assassins et incendiaires. C'étaient les députés Boyer-Bazelais, E. Paul, H. Price, Berthaud fils, St-Val Rey; les sénateurs D. Denis, Ls-Audain, St-Léger Pierre-Jean-Louis, M. Alexis, St-Martin-Dupuys; les juges Rodolphe Gardère, Savain, J.-P. Bazelais; le président de la chambre des comptes C.

Bruno ; le président du conseil d'arrondissement L. Pomié ; le commandant de la flottille C. Nadal ; le chef des opérations militaires de la Révolution dans le Nord Théophile Parisien. On compléta cette liste par l'addition de soixante et un noms, pris dans les notabilités. L'illégalité devait occuper à la Chambre et au Sénat les sièges vacants.

Ainsi le général Hérissé marchait de succès en succès. La fortune semblait le prendre sous son aile protectrice, comme pour l'asseoir sur le fauteuil présidentiel.

II

Sur ces entrefaites, sortit de l'ombre le génie malfaisant qui a nom Salomon. Vieillard morose, d'une taille de géant, accoutumé par son état au soupçon, à l'hypocrisie, à l'inquisition. Son âme perce sur son extérieur et son corps paraît miné par ces dispositions secrètes. Sa parole facile n'est ardente que du feu de la vengeance. Sa tête est oblongue ; sa chevelure laineuse, épaisse, blanche. Des taches profondes, laissées par le passage de la petite variole, marquent sa peau. Encadrés dans des sourcils proéminents, ses yeux blancs et sournois fuyent le regard. Sa bouche, circonscrite par

des lèvres plates et serrées, porte le pli caractéristique de la méchanceté. L'ensemble de sa physionomie paraît de loin imposant ; de près, il sue le crime.

Ses égarements avaient souvent entraîné ses partisans. Sans cesse à l'affût du pouvoir, il sentait profondément la nécessité de terrasser la nation en faisant déborder le « piquetisme », mais il n'avait pas le courage voulu pour faire un coup d'audace.

Duperval, à la tête d'une armée, lui parut le bras qui manquait. Le vieillard gagna le jeune ambitieux.

Une nuit, celle du 2 au 3 octobre 1879, Duperval chassa le gouvernement provisoire et livra la République, encore tout essouflée de sa récente commotion, au général Salomon qui s'était prudemment caché pendant l'action.

MM. Hérissé, Lamothe, culbutés du gouvernement provisoire, allèrent grossir le nombre des prisonniers dans les cachots de Port-au-Prince. Un troisième larron devait leur soustraire la charge convoitée.

Le soleil du 3 octobre salua M. Salomon président d'Haïti, grâce aux coups de carabine de Duperval. Le peuple réveillé en sursaut, avec les ongles crochus du « vieux piquet » crispés à sa gorge et la crosse de de la carabine de Duperval sur sa poitrine, ne put manifester son indignation. Le nom de M. Salomon rappelait des souvenirs tristes que les honnêtes gens s'empressèrent d'évoquer afin qu'on ne pût se méprendre sur ses intentions. Ils frissonnaient à l'idée que cet

homme étrange qui avait conduit les « piquets » en 1844 et en 1848 prétendit aujourd'hui commander.

Le parlement disloqué par l'exil de ses membres les plus intègres fut rapiécé par le nouveau président qui y ajusta des morceaux de son étoffe. Ce parlement mort-né, qu'il avait fabriqué, lui confirma le pouvoir le 23 octobre 1879. Au moment où le vote fut connu, un orage éclatait, dit-on, sur la ville. Le ciel s'était subitement obscurci, comme pour signifier à la population stupéfaite que ce vote qui n'émanait pas du droit ne pouvait avoir de sanction.

Le coup d'État accompli, l'œuvre était inachevée. Un semblant de constitution fut proclamé le 18 décembre. Il portait la durée de la présidence de quatre à sept ans, augmentait les indemnités des législateurs, des ministres et du chef de l'État. Il devait être remanié, modifié quatre ans plus tard par la suppression du jury dans la plupart des cas prévus par nos institutions.

Voilà comment fut jouée cette comédie de la criminelle usurpation de M. Salomon. Le peuple surpris, désarmé, dut subir ces deux hontes : un pouvoir nuitamment volé et un parlement qu'il n'avait point élu. Telle a été l'origine de ce que des apologistes intéressés appellent le *gouvernement légal*, le *gouvernement régulier*, le *gouvernement légitime et constitutionnel* du président Salomon. Et le brigand ose dire qu'il a été porté à la première magistrature sans verser une goutte de sang,

quand la carabine qui a fusillé la loi n'a pas encore cessé de fonctionner.

Il y avait déjà assez pour se révolter; mais chacun était las de guerre civile. On préféra attendre et faire essai de l'usurpateur, sacrifiant la liberté dans l'espoir de trouver la sécurité et le repos au prix de cette abdication.

Ceux qui doutaient encore des instincts de l'homme de 1844 furent vite désabusés. En vain le *Jacmélien* avait publié, dans son numéro du 25 octobre, que « la clémence » du nouveau président de la République, « les sentiments dégagés de tout esprit de parti avec lesquels il arrive à la première magistrature, ne lui permettront pas de laisser sur la terre étrangère des citoyens qui peuvent être utiles à leur pays, des malheureux pères de famille qui ont besoin de venir se jeter au travail pour vivre. Une amnistie générale, nous en sommes sûrs, rendra à la patrie tous ses enfants et le décret du 17 septembre sera rapporté. C'est ce que nous attendons du général Salomon aussitôt l'inauguration de son pouvoir ».

Après les événements qui s'étaient déroulés, n'était-ce pas, en effet, faire preuve d'habileté que d'adopter une politique d'union et de fusion ? Une amnistie générale, mais franche, pouvait seule ramener la confiance et provoquer la sympathie. La situation l'exigeait. Il n'y avait pas pour la proclamer nécessité de grandeur d'âme; il fallait simplement un peu de bon sens politique.

M. Salomon ne le comprit pas, ou, pour être plus exact, ne voulut pas le comprendre. Il avait à satisfaire à des rancunes personnelles.

Cédant à leur violence, il oublia la noble conduite qu'un demi-siècle auparavant le président Pétion avait laissée en exemple à tout chef d'État réellement soucieux de la chose publique.

C'était en 1809. Rigaud était mort. Le département du Sud qui s'était détaché de l'autorité constitutionnelle rentrait dans l'ordre. Entouré de ses valeureux compagnons, Pétion se rendit sur la place d'armes de la ville des Cayes, où, au son des fanfares, au milieu de l'enthousiasme général, il fit allumer sur l'autel de la patrie un brasier dans lequel il jeta tous les papiers, toutes les lettres que les délateurs se hâtaient à l'envi de lui livrer, afin de dénoncer des ennemis qu'il ne voulut point connaître.

III

L'heure de la terreur va bientôt sonner. M. Salomon se rappellera Soulouque et le dépassera. Il écartera du premier coup la bonne volonté dont on sera disposé à l'entourer malgré son passé. Supprimer le camp de l'opposition parlementaire, bâillonner la presse, comprimer toute aspiration libérale, jouir du

pouvoir le plus longtemps possible, tel sera le plan qu'il se proposera.

Comme don de joyeux avènement, il ratifie l'exil de tous ceux qui, pour une cause ou pour une autre, avaient gagné la terre étrangère après la journée du 30 juin 1879.

Dans un même acte d'accusation sont compris et les vaincus des Gonaïves, lors de la protestation contre le gouvernement provisoire, et les libéraux de la capitale. Pour imposer à la nation, déjà frémissante, il fait publier le manifeste suivant :

« Grâce à la confiance qu'a placée le peuple dans le pouvoir actuel, on sent qu'une ère nouvelle commence pour le pays. S'il existe encore quelques mécontents, quelques incorrigibles, ils sont à jamais impuissants. Car la nation a déjà dit son mot sur l'établissement du gouvernement dont je suis le chef, et sa confiance, on le sait, m'est entièrement acquise.

« Cependant, on me rendra cette justice, j'ai apporté jusqu'ici envers tous, tout le calme et toute la modération possible. Je n'ai puni que ceux que je ne pouvais ne pas punir; je n'ai maintenu que les décisions prises contre ceux dont la clameur publique elle-même réclamait le châtiment; enfin, puisqu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le réprimer, j'ai dû empêcher que la République, à peine remise des secousses violentes qu'elle a subies l'an dernier, ne soit de nouveau replongée dans le même état d'anarchie auquel mon

gouvernement est résolûment décidé de mettre un terme. » (1880.)

Les citoyens dont la clameur publique demandait la proscription, dont M. Salomon violait à son gré le droit le plus sacré, celui d'habiter le sol natal avaient-ils jamais été jugés? Avaient-ils jamais été condamnés?

« Or, si dans un pays dont les lois n'accordent qu'aux tribunaux seuls le droit de juger et de punir, et défendent de prononcer d'autres peines que celles légalement établies; si dans ce pays le chef de l'État, au mépris de ces lois, de son autorité et par son bon plaisir, crée une peine et en frappe des citoyens, ce chef n'est-il pas un despote? (1) »

Ainsi M. Salomon prononçait lui-même, vingt ans auparavant, sa propre condamnation, pensant atteindre le président Geffrard. Lui qui voulait bien apprendre à celui-ci que « la foule, perfide comme la mer, a des heures où elle porte et d'autres où elle engloutit ; — que l'avenir, n'appartenant qu'à Dieu, nul n'est certain du lendemain, en Haïti surtout », il ouvre le chemin de l'exil à toute personne soupçonnée de libéralisme ou de désir d'être utile à la patrie.

Ceux-là mêmes qui lui avaient servi de marchepied à la présidence furent ses premières victimes. Comme Duperval paraissait trop se souvenir de l'avoir fait président, et que demain, qui sait? la même épée pouvait être

(1) Paroles de M. Salomon en 1860.

acquise à un autre, cet officier, un beau jour, est envoyé en mission à Arcahaie. Des fidèles, apostés au coin d'un bois, sous la conduite de Vériquain, « piquet » frénétique, un des esprits les plus dangereux du temps, l'arrêtent (1). Ramené à la capitale, déposé en prison sans autre forme de procès, il succombe dans les chaînes qu'il s'était forgées, par la main qu'il avait armée. La raison s'égare devant ces dérisions du sort. Elle y voit souvent des hasards. Il n'y a que des justices.

Duperval, pour qui M. Salomon affectait une amitié sincère, que, dans l'audience du 20 juin 1880, au Palais national, il appelait son « enfant gâté », est rejoint dans la tombe par Prosper Bellanton. Celui-ci était pourtant le bienfaiteur de M. Salomon, pour l'avoir recueilli en 1876 et sauvé de la fureur populaire.

Lorsqu'à cette époque l'ancien ministre de Soulouque tenta, à la faveur de l'insurrection qui venait de renverser le président Domingue, de rentrer dans le pays pour recommencer ses éternels complots, une foule indignée se porta contre sa demeure afin de faire subir au chef des « piquets » l'expiation méritée de ses forfaits.

Une voix généreuse s'éleva : c'était celle de Prosper Bellanton. Sa conduite, en cette circonstance, était belle. Un grand souffle de magnanimité et d'amour de la liberté animait ses sentiments. Sa maison fut celle où se réfugia M. Salomon qui dut la vie à ce trait de grandeur d'âme. Pourquoi donc les grandes actions sont-

(1) Vériquain fut exécuté à Jacmel en 1884.

elles parfois néfastes par les regrets qu'elles appellent? Que la justice populaire ne s'était-elle exécutée? Que de malheurs évités !

La mort de Bellanton fut aussi digne que ses sentiments ont été nobles. Il fut massacré dans le bien qu'il avait fait. Mais le mal porte avec soi son châtiment. Celui qui le pratique ne trouve pas le bonheur. Le remords de ses crimes l'épouvante. Il vit avec son forfait qui le ronge et sa conscience qui le poursuit. Pour fuir ce juge qui ne pardonne pas, le président Salomon descend au fond du gouffre. Il achève de tout démoraliser par l'effroi qu'il éprouve et par celui qu'il inspire.

IV

Maintenant plus de maître, plus de dette de reconnaissance. Après s'être composé, pour consolider son autorité, un premier ministère choisi dans certains groupes du « parti national », le gouvernement leurra le pays quelque temps encore de promesses de réformes.

Bientôt ce premier ministère dut se retirer (1880). Il était trop libéral pour la nouvelle politique. Sa démission ne se fit pas sans difficulté. Le départ de M. Laforesterie, du département des Finances, faillit même lui coûter la vie. Les « piquets » ameutés, secrètement

poussés par l'autorité, réclamaient sa tête. Il fut obligé de s'embarquer pendant la nuit, sous le déguisement d'un matelot anglais, à bord du navire *Venezuelan*.

Toute opposition disparut avec le ministère. Les ministres remplaçants abdiquent toute initiative et se réduisent au rôle de simples commis. Le « piquetisme » reste maître absolu. Les Chambres, de qui on est en droit d'attendre une énergique résistance, se taisent. Elles tremblent, capitulent. Menacés dans leur liberté et leur existence, les législateurs oublient que, nommés par le peuple, ils sont tout ; le président, rien.

Ce fait est digne de l'attention de l'Europe qui nous conseille les revendications par voies pacifiques et légales.

Un murmure d'improbation s'élève-t-il ? Il expire aussitôt dans les prisons qui s'emplissent. Un député de la fabrique même du président-monarque, est dénoncé par quelques honorables collègues comme ayant des velléités — non pas de contrôle — mais de simple curiosité à l'égard des agissements du gouvernement. Il est mandé au palais où, après avoir été admonesté d'importance, il eut à méditer sur cette péroraison : « N'oubliez pas, monsieur le député, qu'une balle de carabine ne connaît pas d'inviolabilité. »

Une péroraison analogue termine invariablement les petits discours du président Salomon aux membres du parlement, appelés au palais pour prendre le mot d'ordre,

chaque fois qu'il a une de ses boutades à faire baptiser loi.

Le 8 décembre 1881, une poignée de patriotes prirent les armes à Saint-Marc, pour rétablir la souveraineté de la nation. La tentative malheureusement échoua.

Le président ne laissera pas échapper une si belle occasion d'assouvir ses haines. Sur tous les points de la République, il ordonne des arrestations. Les rancunes personnelles de ses lieutenants se donnent libre çarrière : militaires, vieillards, enfants, députés, sénateurs et tous les suspects qui gémissaient dans les cachots depuis le coup d'État du 2 octobre, c'est-à-dire plus de deux ans avant l'affaire de Saint-Marc, tout ce monde est enveloppé dans une même accusation, envoyé pêle-mêle devant un tribunal composé pour la circonstance.

Pas une voix ne s'éleva dans le parlement contre cette violation du droit des gens. Seuls les Haïtiens à qui l'exil avait créé une situation franche vis-à-vis du gouvernement osèrent se récrier. La distance les mettait à l'abri des vexations. Ne pouvant les atteindre, M. Salomon s'en prit à ceux qu'il détenait : « Si, dit-il, des placards m'arrivent, je deviendrai inexorable contre les prisonniers qui sont à Saint-Marc. J'ai là, sous les verrous, un fils du général Gressau que je tiens comme otage. Je ne le conseille pas d'écrire de

nouveau (1). — « Chaque pamphlet envoyé en Haïti provoquera l'exécution d'un des condamnés à mort par le conseil militaire de Saint-Marc » (2).

Jusqu'à présent on n'a pas encore osé publier les pièces de ce curieux procès. Cependant, la Constitution révisée en 1879 dit formellement qu'il ne peut être créé de tribunaux extraordinaires, sous quelque dénomination que ce soit, notamment sous le nom de cours martiales.

Aussi la besogne qu'on attendait de ce tribunal lui répugnait-elle. L'instruction de l'embarrassante et ténébreuse affaire n'allait pas au gré du président. Il quitte Port-au-Prince, arrive à Saint-Marc le 13 avril; le 17, on trouve moyen de lui accorder la mort de quarante-deux citoyens, dont un enfant de dix-sept ans, Avin.

Sa soif, si pressante, ne lui permet pas d'attendre : le tribunal de Cassation, saisi de la cause, n'avait pas encore prononcé sur la validité du jugement, que déjà vingt-huit des accusés étaient assassinés (1). Le bruit de la fusillade apprit aux campagnes que l'innocence venait d'être immolée. Le destin a des injustices étranges. Il protège souvent le coupable et abandonne l'inno-

(1) Discours de M. Salomon. Voir journal *Le Commerce*, du 27 mai 1882.

(2) Voir la feuille salomoniste, l'*Œil*, n° du 20 mai 1882.

(1) C'étaient Lys, G. Haentjens, T. Parisien, Mentor Nicolas, C. Thomas, D. Latortue, etc., etc. On les fusilla en deux fois, 14 à Saint-Marc, 14 aux Gonaïves.

cent. Mais il n'épargne que pour mieux frapper. La postérité sanctifie le martyr ; le criminel est d'autant plus sévèrement flétri que celui-là est plus pur. Le châtiment des grands scélérats est d'être voués à l'exécration.

Ces otages moururent tous en braves. Pendant leur captivité, les occasions de s'évader étaient fréquentes et faciles. Ils étaient enfermés dans une vieille prison, dont le toit abîmé leur semblait indiquer le chemin de la fuite en laissant pénétrer dans leurs cellules le jour qui donnait l'illusion de la liberté et rappelait le souvenir de temps meilleurs. Ils refusèrent toujours la porte de salut qui leur était offerte.

Amants farouches de la liberté, ils préférèrent mourir pour elle, et faire de leurs cadavres une protestation sanglante contre la violation des droits de la société opprimée en leurs personnes. L'un d'eux, vaincu par les tendres souvenirs de sa jeune épouse et de son enfant au berceau, parla d'évasion. A cette proposition, le courage mâle de Granville-Saint-Victor dicta cette réponse stoïque : « Personne ne se sauvera, nous mourrons tous ensemble. »

V

Qu'il nous soit permis d'examiner ici les conditions

de ce procès sans pareil. On comprendra alors pourquoi on s'est toujours refusé à en publier les pièces.

Des vingt-huit citoyens fusillés les 5 et 6 mai 1882 à Saint-Marc et aux Gonaïves, les uns avaient été arrêtés à Jacmel, à 208 kilomètres de Saint-Marc ; les autres à Port-au-Prince, à 120 kil. de Saint-Marc ; d'autres aux Gonaïves, à 40 kil. de Saint-Marc ; les derniers à Saint-Marc même.

Or, 1° La Constitution d'Haïti (art. 135) prohibe les juridictions exceptionnelles. Il est vrai qu'on s'était muni d'une loi draconienne sur l'état de siège, mais cette loi, étant en opposition avec la Constitution (art. 31 et 151), n'était pas applicable, l'article 30 de cette Constitution disant : « Nulle loi ne peut déroger ni ajouter à la Constitution. »

2° La jonction de procédure était illégale en l'espèce, en l'absence de tout arrêt de cassation dessaisissant les tribunaux compétents.

Les accusés de Jacmel — si accusés il pouvait y avoir — devaient être jugés à Jacmel ; ceux de Port-au-Prince, à Port-au-Prince et ceux de Gonaïves, *où l'état de siège n'avait même pas été déclaré*, aux Gonaïves.

3° L'application de la peine de mort était inconstitutionnelle au premier chef. La Constitution que le général Salomon s'était fait voter à son arrivée au pouvoir, dit : « La peine de mort est abolie en matière politique » ; et la fameuse loi sur l'état de siège ne dé-

rogeait même pas à la Constitution sur ce point !

4° Le jugement fut exécuté avant même que le délai généralement accordé aux condamnés pour se pourvoir en Cassation fût expiré : il n'avait pas acquis l'autorité de chose jugée.

5° Les accusés ne purent se défendre librement ; un de leurs avocats, insistant pour plaider l'affaire en Cassation, fut mis en prison : c'était méconnaître une loi naturelle des plus élémentaires.

Quand on se vautre avec tant de délices dans le sang de ses concitoyens, quand nous entendons des étrangers, d'honnêtes républicains, dont on a surpris la bonne foi, nous dire qu'il ne faut pas « nous mettre en révolte, les armes à la main », seulement parce qu'un gouvernement nous déplaît, nous excusons volontiers ces répulicains, amis de la paix, parce qu'on les a trompés. Mais qu'un enfant d'Haïti veuille encore défendre l'illégitimité jusque dans le sang où elle se délecte, tandis que tout pleure et gémit, que d'autres veuillent s'étonner de voir des députés, des sénateurs se faire chefs des insurrections, nous nous demandons : est-ce défaut d'intelligence ou défaut de conscience ?

C'est en présence de ces cadavres qu'on a osé écrire que les « prétendus libéraux n'ont jamais soutenu une seule fois, à la Chambre ni au Sénat, que la Constitution fût violée ! »

Qui donc ne s'explique facilement ce silence du parlement, quand on sait, d'une part, que c'est à l'aide de

véritables jambes de bois que se soutient le parlement disloqué et que, de l'autre, il y avait parmi les fusillés, un sénateur de soixante-douze ans, Mesmin Alexis, un député Moril Lafontant, un commissaire du gouvernement Dasny Latortue, coupable de son rigorisme et de sa fidélité à la loi. Eh ! que ne parle-t-on du cas du sénateur Monpoint ? Pendant deux ans il demanda, dans les fers, les motifs de sa détention !

On ne combat pas ce gouvernement par les voies ordinaires et pacifiques, parce que la lutte, soit dans la presse, soit sur le terrain électoral, est impossible. On exposerait sa liberté d'abord, sa vie ensuite : le citoyen est arrêté aussi arbitrairement qu'il est élargi ; les sentiments les plus sacrés ne défendent plus des persécutions. Des amnisties feintes amorcent la confiance. Gornailles (1) meurt pour avoir cru en la parole du tyran.

Après les hécatombes de St-Marc et des Gonaïves, un nouveau défi est jeté à la nation : la mise hors la loi de quarante cinq Capois (2) marque une tournée présidentielle dans le nord. (mai 1882.)

Au renouvellement des élections législatives en janvier 1882, des citoyens courageux avaient osé disputer

(1) Gornailles était en exil. Rentré dans son pays sur la foi d'une amnistie il fut arrêté et fusillé à St-Marc.

(2) Voici quelques noms : W. Déjoie, les deux Beliard, les deux Laroche, B. Duvivier, Lecorps fils, les trois Desroche, Dantès Mathon, Geffrard Lucas, P. Chavannes, L. Leveillé, Dantès Martin, T. Blain, F. Denis, A. Roubeau.

aux candidats salomonistes la députation nationale. Ils furent incarcérés, comme perturbateurs de l'ordre public (1). Grâce à ces moyens, le gouvernement réussit à se créer un parlement à sa façon. Dans quelles circonstances? Lorsque toutes les difficultés se présentent à la fois. Jamais situation n'a été plus alarmante, en même temps que jamais Assemblée n'a montré moins d'aptitude à sa tâche.

Si des énergumènes entassent sophismes sur sophismes, c'est uniquement dans le but d'exploiter au profit d'un sauvage quelle ironie! la foi politique des cabinets européens.

On se targue des démonstrations unanimes de respect et d'amour dont le gouvernement est l'objet, et l'état de siège est permanent! Quand une politique est si pure, un chef d'État si vénéré, il est permis de se demander pourquoi tant de rigueur est de mise.

VI

Excepté aux États-Unis, dans aucun pays de la terre, les lois ne sont plus libérales qu'en Haïti, et pourtant,

(1) J. A. Dunbar fut incarcéré pour avoir posé sa candidature aux Gonaïves.

S. Lamothe fut maltraité et blessé par les agents du pouvoir dans la période électorale au Petit-Goave.

aucun peuple ne jouit de moins de liberté que le peuple haïtien.

Tous les actes de chaque citoyen doivent être rigoureusement contrôlés par l'autorité militaire ; c'est l'arbitraire gouvernemental jusque dans la famille. Le citadin veut-il se rendre à la campagne ? il lui faut un permis du bureau de la place. Pour aller d'un arrondissement à l'autre, il doit se munir d'un permis. Pour voyager à l'intérieur de l'île, il faut faire viser le permis au bureau de chaque commune ; pour quitter l'île il faut encore un passe-port ; pour y rentrer enfin il faut encore et toujours un passe-port. Si, par oubli ou négligence, le voyageur ne possède pas cette pièce, il est immédiatement arrêté partout où il se trouve, et mis en prison jusqu'à ce que la fantaisie des autorités veuille bien le rendre à sa famille. Souvent, il est acheminé sur la capitale sous bonne escorte, comme conspirateur.

La police, créée pour la sauvegarde des gens paisibles, devient entre les mains de M. Salomon et de ses séides un instrument de vexations.

On serait tenté de croire qu'il n'y a ni gens sans aveu, ni vagabonds. Il semble que la police n'ait aucune fonction qui regarde les voleurs. Ces derniers se livrent impunément à leur profession. Le malheureux « habitant » (1), abandonné par ceux-là mêmes de qui il attend protection, aime mieux se laisser dépouiller plu-

(1) terme local qui signifie paysan.

tôt que de faire usage de ses armes, dans la crainte que le bruit d'une détonation ne soit interprété comme le signal d'une insurrection. Il ne faut pas s'étonner de voir quelquefois le volé prendre, dans la prison, la place du voleur. Pour arrêter le citoyen, quel déploiement de forces ! C'est tambour en tête, bayonnette au canon, qu'un détachement militaire le conduit au lieu de supplice.

A peine l'obscurité voile-t-elle le ciel, que des patrouilles parcourent la ville, interrompant le silence de la nuit par les cris de : « Qui vive ! Qui vive ! » auxquels le promeneur retardataire doit répondre : « Salomoniste ». Dans la capitale même, « il y a collision de tous les instants entre patrouilles, avant-postes, sentinelles perdues, et les citoyens qu'un bal, qu'un spectacle, que tous les incidents de la vie versent, après le couvre-feu, sur la voie publique » (1).

Le meurtre reste impuni, si la victime est un adversaire du gouvernement. Bien imprudent celui qui, le soir, prend le frais sur son balcon avant d'avoir éteint toutes les lumières. Sans cette précaution, une main criminelle, souvent payée, ne tarde pas à se charger de ce soin, en faisant sauter les lampes à coup de revolver. Conséquence de ces abus: à huit heures toutes les portes et fenêtres sont fermées.

Mais, si le malfaiteur est protégé par les autorités, le citoyen sans défense peut payer de sa vie le moindre

(1) *Les causes de nos malheurs*, par E. Paul, p. 218.

écart de conduite qui, sous d'autres gouvernements, tomberait simplement sous le coup de la police correctionnelle. Citons le journal *le Commerce* (13 octobre 1883).

« Samedi, à 10 heures 45 minutes du matin, il y avait grand mouvement dans la capitale, Port-au-Prince. Il s'agissait d'arrêter un malheureux qui fuyait devant quelques soldats et, la peur se mettant de la partie, les pauvres femmes de la campagne de courir et les hommes aussi. Beaucoup de maisons fermèrent leurs portes. Le général Canal, jeune fit immédiatement une tournée, annonçant qu'il n'y avait rien. — Fort heureusement pas un seul coup de fusil n'a été tiré.

« Les autorités ont pris le tapageur, le nommé Saint-Hilaire, et l'ont fait fusiller sur la place même du marché, à 11 heures 20 minutes. Très bien ! très bien ! messieurs les autorités. — C'est ainsi que vous arriverez à faire respecter ceux qui commandent et maintiendrez l'ordre ».

Pourtant la législation haïtienne entoure l'arrestation des citoyens de formes protectrices, comme du reste toutes les législations avancées. Pourquoi donc, M Salomon, les tribunaux ont-ils été créés ?

Est-ce uniquement dans le but de vous faire allouer des indemnités d'exil ? Quoi de plus singulier que ce fameux procès contre les héritiers Geffrard ! Il mérite qu'on s'y arrête.

Après la déchéance du président Geffrard, en 1867,

la vérification des comptes de son administration l'avait révélé débiteur envers l'État d'une somme de P. 60,000 (300,000 francs), en garantie de laquelle ses biens avaient été mis sous séquestre.

De 1867 à 1870, les orages du gouvernement de Salnave ne permirent pas d'éclaircir la question. Elle ne put venir devant les Chambres qu'en 1871. Les députés, leaders (1) du parti libéral, soutinrent la mesure prise. Avec le concours de leurs talents et de faits très vrais d'ailleurs, ils firent adopter un décret qui consacra le séquestre.

Arrive l'année 1880; le président Salomon fait lever le séquestre, restitue aux héritiers Geffrard leurs biens. Mais c'est aux fins d'y mettre opposition à son tour, en même temps que d'introduire auprès de ses tribunaux une demande en dommages-intérêts de P. 50,000 (250,000 francs), pour indemnité d'exil. Il dépouillait ainsi l'État à son profit et rendait à la fois le président Geffrard personnellement responsable d'un arrêt de bannissement légalement voté par le parlement. Cet arrêt par contumace (2) avait-il autorité de chose jugée ? Non. Qui empêchait donc M. Salomon de venir, par l'effet de sa seule présence, anéantir le jugement ?

Le procès contre les héritiers Geffrard fut porté, en dernier ressort, devant le tribunal de Cassation à Port-au-Prince (1884). Chose incroyable ! ceux-ci furent con-

(1) MM. Ed. Paul, Boyer-Bazelais, Thoby.
(2) M. Salomon s'était sauvé à l'étranger.

damnés, en février 1885, à payer P. 30,000 (150,000 fr.) au président Salomon.

Deux courageux magistrats, A. Rossignol, F. Edouard, refusèrent de siéger et préférèrent se démettre de leurs fonctions plutôt que de se soumettre aux volontés d'un tyran et tremper dans une injustice inique. Honneur au courage civil !

Chez nous, comme dans la plupart des pays nouveaux, le service des postes se fait à dos d'animaux.

Suivant les gouvernements, l'administration obvie par le bon entretien des routes à la simplicité des moyens de communication, pallie leur primitivité en multipliant et en régularisant les occasions de correspondre. Mais depuis que les grands chemins sont dans l'abandon, les courriers, hebdomadaires seulement, se trouvent à la merci des orages et des débordements de rivières, si fréquents sous nos latitudes. Pour ne pas surcharger les bêtes de somme, l'économie et l'espionnage s'y mêlant, on ajourne au départ suivant le surplus des lettres, quand la correspondance est trop volumineuse.

Le président Geffrard avait saisi à bras-le-corps la secte du Vaudou pour la déraciner et la jeter hors d'Haïti. Le président Salomon s'en fait le protecteur officiel. S'il n'a pas encore déclaré le culte de la couleuvre, religion d'État, il négocie ouvertement avec les Papas-Lois et ouvre son palais à leurs superstitions. Le jour de la mort de L. H. Salomon, nièce du président, les sectaires dansèrent le vaudou toute la soirée, sous les

yeux des autorités et au grand scandale de la population port-au-princienne (1).

VII

L'agriculture est la source première de toute prospérité. Nous la trouvons constamment en honneur chez tous les peuples soucieux de leur avenir. Nulle région du globe ne confirme mieux que l'Angleterre — dont peut-être pas un pouce de terrain ne possède son jardinier ou son cultivateur — l'attribut de « moteur premier de tout » que l'on a si justement appliqué au travail agricole. Ses perfectionnements progressifs à mesure que, venant de l'équateur, on gagne la zone tempérée boréale, révèle sa part puissante dans les changements

(1) Extrait du journal *Le Peuple*, 20 sept. 1884.

Nous ne savons pas pourquoi on laisse danser le vaudou non loin de la petite fontaine sise à l'angle du chemin de Pétionville et de celui du poste marchand.

Il y a quinze jours on a fait un service pour une *maman Houangan*, qui habitait derrière « *Bagatelle* ». Le dimanche soir, jour de la mort de la sympathique nièce du président, le commissaire de police a laissé danser le « vaudou » et la « martinique » pendant toute cette soirée, à côté même du poste situé en face du sieur Valenton.

Hier vendredi, à huit heures du soir, on a commencé à tambouriner pour ne cesser qu'à 4 heures du matin.

C'est réellement assommant ; cela sent un peu trop la licence et le dévergondage.

qui modifient l'état d'une nation et contribuent à maintenir une sorte d'équilibre entre la consommation et la production.

Parvenu sous la latitude de la France, on est ravi de voir la prudente sollicitude que les gouvernants apportent dans cette branche, essentielle à la vie d'un peuple. De belles routes, praticables été comme hiver, des primes généreusement payées, des concours et des expositions périodiques, mille encouragements divers excitent l'ardeur des cultivateurs en établissant une bienfaisante émulation.

Ces institutions ne présentent dans toute la zone tempérée boréale que de rares modifications. Telle est la régularité de leur fonctionnement qu'on est pris d'admiration quand on les compare à ce qui se passe habituellement entre les tropiques et principalement en Haïti où l'agriculture est négligée, abandonnée à elle-même. Le plus souvent, pas de chemins vicinaux ; les routes départementales même menacent de disparaître quand elles ne servent pas déjà de lit à nos rivières débordées.

Ceux qui, habitant sous les hautes latitudes, n'ont jamais quitté leur patrie, croient que dans les pays chauds, les cours d'eau restent toute l'année remplis jusqu'aux bords : dans les pays chauds les rivières sont de véritables torrents ou ruisseaux suivant les saisons. Est-on en été ? elles frappent par la largeur disproportionnée de leur lit ordinairement encombré de roches

avec un mince filet d'eau serpentant au milieu. Elles n'ont l'air de n'être que de larges sillons de pierres. C'est l'aspect de la plupart de nos routes départementales.

Mais, ainsi qu'il arrive dans les contrées renfermées dans la zone torride, les nuages au contact des montagnes déversent en abondance, durant de longs mois, l'humidité qu'ils contiennent. Pendant tout le temps que se prolonge la saison pluvieuse, les communications entre les villes et les campagnes sont ralenties, quelquefois interrompues par le mauvais état des routes qui ne tardent pas à se défoncer et à devenir impraticables. Malheur alors au cultivateur trop pressé qui s'aventure dans la plaine ou engage sa récolte sur les grands chemins, avant que le soleil ardent des Antilles ne les ait desséchés et réparés jusqu'à l'hiver suivant. Mille dificultés l'attendent, devant lesquelles reculeraient des hommes moins vigoureux, moins patients : tout à coup une boue immense qu'il est impossible de franchir se présente ; plus loin, une rivière sans pont dont les eaux se répandent dans les champs environnants. Il faut rebrousser chemin ou entrer résolûment dans l'eau.

Il n'est pas rare de voir de lourds chariots traînés par huit ou douze bœufs s'embourber dans ces fondrières. Une fois là, nulle puissance humaine ne peut les en faire sortir.

L'administration continue, néanmoins, à confier à

des *généraux* le soin de réparer les routes. Le travail alors consiste dans la pose, au milieu de la chaussée, de gros troncs d'arbres recouverts de terre. Tant que dure la saison sèche, tout est pour le mieux ; mais que viennent les pluies. Elles détrempent les chemins, enlèvent la terre, et les troncs d'arbres disposés en treillis, cachent sous la boue un danger plus grand encore que la boue elle-même. Les animaux qui s'y engagent se cassent les membres dans les intervalles des poutres ainsi juxtaposées.

Du mauvais entretien des routes, il résulte que la majeure partie des produits de l'intérieur restent sans débouché, faute de voies de transport. C'est ainsi qu'il faut expliquer la diminution graduelle de l'exportation.

Aucune police ne garantit le respect de la propriété; aucune institution protectrice n'invite le paysan au travail. Si, par hasard, on vient à en créer une, les autorités se gardent bien d'en faire bénéficier le cultivateur. Elle va se perdre dans le tas de dispositions les plus contraires qui se succèdent les unes aux autres avec les gouvernements, enrichissant, tout autre que celui en faveur de qui l'institution est créée.

A l'appui de cette assertion, nous ne voulons citer qu'un fait. Nous le prenons entre mille ; ce n'est pas sans raison que la préférence lui est donnée. Sous le gouvernement de M. Boisrond-Canal, les Chambres avaient décrété que chaque commune devait employer

une partie de ses revenus à la réparation et à l'entretien des routes nationales. Que se passa-t-il ? Des millions furent dépensés ; il n'y eut que peu d'amélioration dans l'état des grands chemins.

Dans le nord de l'île, traversant l'une des plus intéressantes communes de la République, coule, non loin de Milot, aux pieds de la citadelle de Christophe, la petite rivière de l'Anis. Le voyageur la passe à gué. A l'entendre, pendant la sécheresse, murmurer à travers les roches qui lui barrent le passage, on ne devinerait jamais son impétuosité, lorsqu'elle est grossie par les masses d'eau énormes qui descendent, l'hiver, des montagnes voisines. En 1881, par conséqnent sous la présidence de M. Salomon, on décida de jeter un pont sur elle. Le travail, estimé à vingt-cinq mille francs, fut confié à un certain *général*, député de l'endroit. Le pont construit n'eut jamais d'usage : le voyageur le trouvant peu sûr continuait, comme auparavant, à entrer dans la rivière. Ce qui arriva dans la suite prouva qu'il avait raison : au premier grossissement des eaux, le pont fut emporté !

Autre fait. Quelques années avant l'arrivée au pouvoir de l'homme des Cayes(1), il avait été construit entre Saint-Marc et les Gonaïves, sur la rivière de l'Artibonite, un pont en fer dont nous ne dirons pas trop de bien. Cependant, il suffisait aux besoins des populations d'autant mieux qu'il n'y en avait point auparavant.

(1) Salomon naquit aux Cayes.

Avec cette négligence qui accompagne invariablement l'ignorance (1) on laissa, depuis l'année 1883, l'Artibonite se creuser un nouveau lit à chaque extrémité du pont, que l'on aperçoit aujourd'hui, de quelque côté qu'on vienne, formant îlot au milieu de la rivière. Dans les crues moyennes des bateliers transportent le voyageur

(1) Il y avait en 1881, à la légation d'Haïti à Paris, comme sécrétaire, un Haïtien distingué, M. Frank Faubert, de manières affables, qui remplissait alors par intérim les fonctions de chargé d'affaires. Des intrigues venaient de provoquer sa révocation ; son remplaçant d'arriver.

Celui-ci se présenta, accompagné d'un inconnu, au bureau de la Légation. Entre les deux secrétaires, qui ne s'étaient jamais vus, s'établit le dialogue suivant :

L'inconnu à M. Faubert, en désignant un Monsieur, petit de taille, mis à la dernière mode et fortement pommadé. — M. X..., secrétaire de la légation.

M. F. — Je n'ai pas, Monsieur, l'honneur de vous connaître, ni M. X....

M. X..., Vous avez dû cependant, Monsieur, être avisé de mon arrivée.

M.F. Parfaitement..., Monsieur. Je ne connais ici que M. Villevaleix, mon chef hiérarchique.

M. X..., insiste.

M. Faubert, impatient : C'est bien, Monsieur. Je vous remets les clefs ; nous allons procéder à l'inventaire..... Il y a aujourd'hui à faire le nécessaire à l'Hôtel de la Monnaie aux fins d'expédier en Haïti des pièces monétaires pour le compte du gouvernement. Vous voudrez bien vous charger de ce soin.....

M. X..., qui avait oublié son bagage diplomatique à Port-au-Prince : — Je n'ai pas encore fait d'études diplomatiques et ne puis dans cette circonstance prendre possession de mon nouveau poste, sans être préalablement initié aux travaux de chancellerie.

Les personnes présentes, MM. Dierville Mathon, D. et J. Laroche. et l'inconnu, de sourire, tandis que M. X..., tourne son chapeau entre les doigts.

à l'une de ses extrémités, l'y débarquent ; tandis qu'à l'autre bout, d'autres bateliers l'attendent pour le mettre sur la rive opposée.

Le désordre qui règne dans toutes les branches de l'administration, n'est pas pour rémédier de sitôt à cet état déplorable des campagnes. On rapporte, à propos de cette désorganisation administrative, un détail qui dépeint bien le caractère de toute la secte au pouvoir.

L'abandon de l'agriculture devenait trop évident pour tous, et d'un autre côté, il fallait trouver un remède au mal ou tout au moins sauver les apparences. On demanda le miracle à des inspecteurs généraux d'agriculture à gros appointements (1). Choisis pour la plupart dans l'armée, ils ignoraient jusqu'au premier mot de leur nouvelle charge. Besoin n'est pas nécessaire de dire que ce titre était conféré à tout venant, quelles que fussent ses connaissances, dans le seul but de faire une propagande malsaine — le piquétisme — dans les campagnes. Ainsi furent du jour au lendemain bombardés inspecteurs d'agriculture d'anciens généraux et d'anciens colonels.

Mais la véracité d'un adage bien connu ne tarda pas à s'imposer : avec le changement de costume, les connaissances agronomiques ne vinrent point. Comme il fallait à nos inspecteurs manifester leur présence par

(1) Mille francs par mois.

quelques actes, ils s'arrogèrent le droit de faire l'office de juge de paix, de régler les successions, de remplacer le magistrat communal, etc. (1). La méprise, cette fois, était trop forte : on dut les rappeler. C'était sagement agir. Sous prétexte d'inutilité, on supprima la charge ; ce fut une faute...

Mais que faire ? Nulle âme consciencieuse n'eût voulu se prêter aux agissements du gouvernement.

Ainsi tout s'en va à vau-l'eau. Et ces beaux projets d'usines centrales, de construction de voies ferrées et de télégraphes, d'installation de machines pour la préparation du café et tant d'autres que nous passons, tombés dans le royaume de l'oubli !

En Haïti, l'agriculture que nulle sollicitude ne protège contre les tendances d'une nation jeune, sans expérience, n'offre rien de remarquable ni d'intéressant. Son état stationnaire a le double effet de priver l'humanité de nombreuses ressources et de faire naître chez les peuples qui nous contemplent des doutes sur notre capacité à nous gouverner.

N'est-ce pas en effet une honte que d'être réduit à importer de l'étranger le riz, le maïs, le sucre, toutes ces matières de consommation journalière que notre sol ne demande qu'à produire. Les États-Unis nous nourrissent en attendant qu'ils nous gouvernent. Ce danger, malgré son évidence et son imminence peut-être, de-

(1) *Moniteur*, mai 1884. *Journal officiel* d'Haïti.

meure inaperçu pour les vues étroites du gouvernement.

La canne à sucre, en Haïti, rend plus que dans toutes les autres Antilles. Elle n'est pas utilisée ; le tafia qu'on en retire ne sert qu'à hâter la dégénérescence de la population. Notre café, sans rival tant il flatte l'odorat, réjouit le palais, qui faisait autrefois notre richesse, disparaît graduellement devant les productions énormes de cette fève au Brésil. Au lieu de veiller à la propreté de sa livraison, pour résister à la concurrence brésilienne, Haïti, pays du caféier par excellence, en abandonne la culture ! Le coton de l'Artibonite était autrefois très estimé ; aujourd'hui, il s'en produit à peine.

Les cacaoyers puisent d'eux-mêmes, çà et là au fond des vallées, la sève et la vigueur qu'une culture insignifiante ne sait pas leur procurer. Partout l'abandon. Les cultivateurs, violemment arrachés à leurs champs, vont monter la garde aux portes du palais où Sa Majesté Lysius s'amuse.

Quant aux fruits, ananas, sapotes, oranges, abricots, mangues, noix de coco, nous en passons et des plus exquis, ils pourrissent sur le sol qui les a vus germer, grossir, mûrir et tomber. Dans les îles voisines, ces fruits, soigneusement ramassés, sont utilisés dans la confiserie, ou bien ils sont employés à la fabrication de liqueurs fines qui donnent aux habitants des bénéfices certains.

Que dire maintenant des régions de l'intérieur qui attendent, pour donner un nouvel aliment au commerce du monde, la construction de voies praticables. Ces régions, presque inconnues aujourd'hui, manquent absolument de moyens de communication. Leur isolement s'oppose à l'exploitation d'immenses forêts, abondant en essences aussi précieuses qu'utiles. A l'abri de la cognée, au fond d'impénétrables massifs, les arbres croissent librement et prennent un développement rare.

Il y a là de la place pour des milliers d'habitants. Mais il est certain que ces districts, si peu peuplés aujourd'hui, ne le seront plus tard qu'à la condition essentielle qu'on les relie aux grands centres. Franchement, les Haïtiens peuvent-ils, sans prêter à rire à la raison, confier l'exécution de si gigantesques travaux à l'imbécilité du « piquétisme » ?

VIII

Les revenus de l'État, qui résident uniquement dans les droits de douanes, sont en moyenne de P. 4.000.000. Ils dépendent directement du mouvement commercial dont ils suivent les fluctuations. On sait combien cel-

les-ci sont intimement liées à la direction de la chose publique.

De 1874 à 1878, le négoce tant à l'importation qu'à l'exportation, favorisé par une hausse considérable du prix du café qui se cultivait alors avec soin, oscillait entre dix-huit et vingt millions de piastres. On voyait le change se maintenir à 3 et 5 0/0. Temps heureux et prospères, déjà trop éloignés !

L'année 1879-1880, la plus florissante du gouvernement de M. Salomon, qui a hérité d'un développement acquis, dénonçait déjà une diminution sensible des transactions.

Voici la statistique qui expose l'état du trafic durant cette période. Les cinq ans de l'administration actuelle n'avaient pas encore réagi sur ces chiffres ; ni les ravages du « piquetisme » dans le Sud, produit leur contrecoup.

Année de 1879-1880.

Importation.............	P.	7.157.407
Exportation..........................	P.	7.167.307
Total...............	P.	14.324.714

Viennent par ordre d'importance (1) :

	Importation	Exportation
Port-au-Prince.	3.249.680 P.	1.472.311 P.
Cap Haïtien...	1.529.752	1.825.641
Jacmel........		1.090.823

(1) *Moniteur* du 12 mars 1885, *Journal officiel* d'Haïti.

Gonaïves......................	888.472
Cayes........................	452.171
Jérémie......................	342.082
Saint-Marc....................	338.950
Miragoane....................	274.648
Aquin........................	250.908
Petit Goave...................	127.320
Port-de-Paix..................	103.976
Anse d'Hainaut................	

Depuis, tout alla visiblement en décadence ; la situation s'est toujours aggravée et se dénoue actuellement en une crise aussi intense qu'inconnue dans nos annales commerciales. Le change se fait à 35 et 40 0/0. Les obligations de l'Emprunt Domingue qui, il y a trois ans, valaient à la bourse de Paris 300 et 320 fr., sont tombées à 100 fr. On a suspendu le payement de leurs coupons: les arrérages échus en juillet 1882, janvier et juillet 1883, janvier et juillet 1884, janvier et juillet 1885, sont encore à verser.

Il n'a pas été mieux pourvu au service de la dette intérieure. Depuis deux ans, les fonctionnaires publics attendent leurs appointements. Pourtant on lance des émissions successives d'assignats, dits « billets de caisse », qui ne laissent pas d'inquiéter l'épargne haïtienne et d'éveiller des soupçons assurément trop fondés. C'est à se demander ce qu'il est advenu des voies et moyens de la République, qui, sous le régime précé-

dent, suffisaient au complet fonctionnement de l'administration.

Sans souci du préjudice qu'une telle mesure financière peut porter à l'avenir d'un pays, on se laisse aller aux entraînements. La pente est si douce : les emprunteurs de la veille ne sont pas les payeurs du lendemain. Certes, cette théorie de M. Salomon, qui consiste à confondre la caisse de l'État avec la sienne, n'est pas sans être dangereuse dans son application.

Nous ne saurions nous le dissimuler, nous sommes revenus à l'*âge du papier*, aux temps des Soulouque, des Salnave. Qui ne sait que, quand, dans un pays comme Haïti dont la production industrielle est nulle, dont le rendement agricole ne peut pas être évalué exactement à l'avance, (1) un gouvernement *établi* a recours au papier-monnaie comme *moyen de gouvernement*, il fait un vol ? Car ce n'est plus un prêt que le pays se fait à lui-même, c'est une lettre de change que le chef de l'État tire sur lui-même, c'est un abus de confiance qu'il commet, attendu qu'il n'a pas les moyens de faire rentrer sa signature dans le délai déterminé (2).

(1) En Haïti, il n'y a pas de bureau officiel de statistique.

(2) Cette manière de voir n'exclut nullement la tentative d'émission de papier-monnaie insurrectionnel par le parti de l'opposition en septembre 1884.

Le président Salomon est chef d'un pouvoir inique mais établi. Nous, nous sommes la Révolution. Ici, le papier-monnaie est une arme de guerre ; là, c'est un moyen de gouvernement. Condamnable d'un côté, la mesure est légitime de l'autre : c'est le droit qui exerce l'illégalité pour sauver la légalité.

Les circonstances mêmes de la première émission ne corroborent-elles pas notre dire ?

Vers la fin de 1883, pour subvenir à des embarras financiers, les Chambres, sans nullement faire mention de syndicat quelconque, avaient autorisé, le pouvoir exécutif par le décret du 16 octobre 1884, à contracter de la Banque Nationale un emprunt d'un million de gourdes (1) pour lequel cette institution aurait émis des billets au porteur, en vertu de l'article 9 de son contrat avec la République. Elles avaient, en outre, affecté au remboursement de l'emprunt les 30 0/0 prélevés sur les droits fixes à l'importation, d'après la loi du 28 août 1883. La Banque, n'ayant pas eu confiance, avait refusé.

M. Salomon passa outre, modifia le 14 janvier 1884, par un arrêté présidentiel, le décret de l'Assem-

Quoi de plus juste et de plus naturel que de tourner à son profit l'arbitraire même de son adversaire et de transformer en moyens de destruction les propres moyens d'existence de celui-ci? De même qu'une armée d'invasion doit vivre aux dépens de la contrée envahie, de même un parti politique militant doit tirer ses ressources des ressources mêmes de ses ennemis.

Ces droits de la guerre ont été solennellement consacrés par le procès des frères Laroche que le jury de la Seine a acquittés à l'unanimité, le 14 janvier 1885, après leur tentative à Paris de fabrication d'un papier-monnaie insurrectionnel.

Bien plus, la magistrature française partageant les vues du jury a refusé de remettre au gouvernement de M. Salomon qui y avait mis opposition, les papiers politiques saisis chez l'auteur dans une perquisition domiciliaire.

Fidèle écho de sa magistrature, la France n'a pas cru devoir prendre en considération une demande d'extradition contre les frères Laroche.

(1) Une gourde équivaut à 5 francs.

blée nationale en date du 16 octobre 1883, s'adressa à un groupe de négociants et monta pour la circonstance un syndicat financier.

Comme le syndicat n'entendait pas engager ses capitaux, on arrêta une émission de papier-monnaie. La convention du 28 janvier fut signée. Elle enlevait par son article 7 toute responsabilité matérielle au syndicat dont les membres (1) n'avaient, par le fait, qu'à donner leurs signatures. Qu'est-ce qui garantissait ce papier? Les 30 0/0 sur les droits d'importation, mentionnés dans la loi du 28 août et affectés par le décret du 16 octobre à couvrir l'emprunt qu'on était autorisé à faire à la Banque Nationale seule.

Or, un arrêté présidentiel ne peut pas modifier un décret rendu par l'Assemblée nationale. C'est absolument inconstitutionnel et dictatorial.

L'article 6e et final de cet arrêté reconnaissait l'illégalité de l'émission, puisque M. Salomon s'y proposait de soumettre la mesure à la sanction du Corps législatif à l'ouverture des Chambres. Néanmoins, un avis de la Secrétairerie (2) des Finances annonçait, dès le 6 mars 1884, la mise en circulation du papier-monnaie.

D'ailleurs, l'article 70, paragraphe 4 de la Constitution est formel. Il n'accorde qu'à l'Assemblée nationale le droit d'autoriser le pouvoir exécutif, sur sa demande, à contracter tous emprunts sur le crédit de l'État.

(1) *Moniteur haïtien*, 23 août 1884.
(2) *Moniteur haïtien*, 8 mars 1884.

Nous ne parlerons pas de la violation de l'article 13 du contrat qui lie la République à la Banque Nationale et qui n'a pas moins force de loi.

S'il est vrai que la sanction de cette illégalité a été arrachée au Corps législatif en septembre 1884, il n'est pas moins indéniable que ces papiers illégaux ont circulé pendant six mois de la façon la plus arbitraire.

Quelle confiance accorder à cette monnaie (1) dont l'apparition a chassé le numéraire, dont le cours variable déroute tout calcul : l'or et l'argent américains s'échangent contre papier à 35 et 30 °/o de prime ; l'or et l'argent espagnols à 25 et 20 °/o ; l'argent mexicain à 10 °/o ; l'argent haïtien à 4 °/o.

Voici les frais que nécessite une minime importation de 100 P. de marchandises (2) :

Primes des traites .... P.			35 fr.
Intérêt de 100 P. pendant 3 mois			1 50
Droits fixes d'importations..	20		37 fr. 59
50 °/o sur les droits fixes...	10 »		
33 °/o additionnel	6 67		
Droits de wharfage, 2 colis..	00.5	0.92	
50 °/o sur ces droits........	0.25		
33 °/o additionnel..........	0.17		
			74 fr. 09

(1) Le gouvernement lui-même refuse son papier : certains droits de douanes ne sont payables qu'en espèces.

(2) Voir le *Peuple,* journal de Port-aux-Prince, numéro du 18 avril 1885.

Report............	74 fr. 09
Ajoutons pour prêt, assurance, commission, faux frais 10 °/₀ de la valeur des marchandises, et nous aurons, y compris cette valeur................	110 fr. »
Total..........	P. 184 fr. 09

Donc, pour introduire 100 P. de marchandises, le négociant débourse P. 184 09. Si on ajoute à ces frais exorbitants les bénéfices du commerçant on se heurte à cette dure réalité : tout objet d'origine étrangère se vend en Haïti le double de sa valeur première.

Il faut voir néanmoins avec quelle habileté quelle obstination on fait la sourde oreille aux cris de détresse. Quand la clameur devient par trop menaçante, que d'artifices inventés! Que de souplesse dans les réponses! On crée des épidémies, on accuse la récolte d'être mauvaise, les révolutionnaires de susciter mille dépenses imprévues. Il est vrai que nos besoins sont moins pressants que ceux des peuples vivant sous un climat plus rude : le travailleur se satisfait de peu et ne souffre pas d'être mal vêtu. Peu importe de n'avoir pour abri qu'une hutte à celui qui peut toute l'année dormir à la belle étoile sous un ciel constamment clément. Mais tout s'use, même la patience. La politique a ses surprises, l'histoire ses enseignements.

Habitué aux bouleversements politiques, le commerce savait jadis quand faire sortir ses capitaux et quand

les immobiliser. C'était l'expérience qui guidait. Aussitôt le rétablissement de l'ordre, aidé par cette patience sans rivale des Haïtiens à recommencer aujourd'hui ce qui sera détruit demain, on se remettait vite de ces secousses; des jours prospères succédaient à la crise et la vie active, oublieuse du malheur, recommençait comme par le passé joyeuse, remuante, pleine d'espérance dans l'avenir. A présent elle reste désorientée. Les malheurs de Port-au-Prince, provoqués froidement par un gouvernement appelé à maintenir l'ordre, ont été désastreux non moins dans leurs effets immédiats que dans leurs conséquences ultérieures. Cet horrible assassinat d'une ville entière, en ruinant les négociants, les a mis dans l'impossibilité de remplir leurs engagements, partant d'avoir de nouveaux crédits. Aussi les ports sont déserts : les navires qui les visitaient ne reviennent plus. Les rares vapeurs qui nous approvisionnent en marchandises d'utilité première, s'en retournent la plupart sur lest ou vont prendre chargement dans les îles voisines. Témoin ce fait aussi véridique que concluant : la compagnie anglaise du « Royal Mail » a jugé nécessaire de supprimer l'escale de Port-au-Prince où ses vapeurs touchaient depuis plus de vingt ans. Malgré la vitalité du trafic haïtien, les affaires sont sans retour.

L'exportation agonise sous des droits exorbitants. Tandis que partout ailleurs elle est libre d'impôts, c'est elle au contraire qui paie nos orgies officielles. Comme

elle est alimentée par le campêche, le cacao, etc., produits de la terre, l'imposer, c'est imposer l'agriculture.

La science économique de M. Salomon qui se pose en protecteur du paysan ne lui a pas encore démontré que le paysan, premier producteur, est directement atteint par ces impôts indirects.

Des augmentations constantes dans les charges sur le café (1) à la sortie servirent à acheter le *Dessalines* et à payer une indemnité de P. 588,418 (2,442,090 fr.) au commerce étranger, lésé pendant le sac de Port-au-Prince. Non content de grever l'exportation, on accable l'importation, déjà surchargée, par des surtaxes de 30 p. 100 en garantie des « billets de caisse », sans s'apercevoir que ces abus froissent le principe de la juste répartition des impôts et nuisent au développement du pays.

D'habitude, lorsqu'une administration vacille dans certaines de ses parties, il existe une branche qui a ses soins de préférence, aide, sinon à faire oublier la désorganisation des autres, du moins à contenir la violence des critiques. Le gouvernement de M. Salomon est un modèle de désordre et de gaspillage. Il semble qu'il

(1) Le prix de revient du café sur le marché Haïtien est de 35 francs les 50 kilos. Les droits à l'exportation s'élèvent à 11 francs payables en traites sur l'étranger. Or, la prime des traites faisait en mai 1885, 85 p. 100. Le café supporte donc un droit de 11 francs, plus 4 fr. 40, soit 15 fr. 40, c'est-à-dire près de la moitié de sa valeur.

n'est rien qui le préoccupe dans un but d'intérêt général.

L'armée ? Le favoritisme s'en est déjà emparé. Les finances ? Mais se reposant entièrement sur un *papier* discrédité, elles sont à la merci d'agioteurs officiels. L'agriculture ? Mais elle est en détresse, succombant sous les impôts. L'instruction publique ? Mais les écoles sont fermées. La marine ? Nous en parlons pour mémoire. Elle se compose d'un garde-côte, (1) le *Dessalines*. Haïti, si grandement favorisée pour devenir un nid d'oiseaux de mer, n'a pas de flotte.

Cependant la mer est toujours favorable à ceux qui vont la chercher. L'évidence de cette vérité éclate par la puissance des Iles Britanniques et la ténacité avec laquelle les nations civilisées cherchent à s'asseoir solidement sur les bords de l'Océan. L'Allemagne entrevoit sur les rives humides de la Hollande et du Danemarck, dont elle rêve la possession, les éléments de sa marine naissante. Dans toutes ses guerres avec l'Italie et la Turquie, l'Autriche n'a jamais eu qu'un seul objectif : la mer. Depuis des siècles elle marche vers le Sud ; elle ne s'arrêtera que lorsqu'elle se sera étendue largement sur les bords de l'Adriatique.

Qu'on se reporte aux *Exposés généraux de la situation*, immédiatement tout va pour le mieux dans la

(1) Nous ne mentionnons pas deux ou trois autres bâtiments qui, avant d'être baptisés, *Men-of-war*, servaient au transport des fruits et appartenaient à la marine marchande des États-Unis.

meilleure des Républiques. Dans l'*Exposé général* de 1882 nous lisons à propos de la marine : « Le service des bureaux des ports continue à marcher convenablement. Nos marins ont été habillés; des canots ont été distribués partout et, je dois vous le dire avec une grande satisfaction, dans tous les points de la République la police maritime se fait d'une façon digne d'éloges ».

Une fois par an, le président Salomon se procure ainsi le plaisir de faire mentir les faits. C'est en quelque sorte une façon de donner le ton sur lequel ses complices doivent chanter. Gare à ceux dont la voix n'est pas à l'unisson ! Cet homme n'aime pas la dissonnance. N'allez pas croire qu'il soit sensible à l'harmonie. Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. La nation pourrait se réveiller à la discordance et chercher de quel côté se trouve l'harmonie.

LIVRE QUATRIÈME

MIRAGOANE

État des esprits. — Les exilés. — Préparatifs de débarquement. — Manifeste. — Boyer-Bazelais. — Son portrait. — Le « Tropic ». — En mer. — Miragoane. — Circulaire de M. Salomon. — Plans d'attaque. — Les armes de M. Salomon. — Combat du 31 mars. — Ruse d'un chef « piquet ». — Abandon du pont de Miragoane et du carrefour des Ruisseaux. — Blocus. — Les Miragoanaises. — P. Berthaud. — Soulèvement de Jérémie, de Jacmel. — Le général Modé. — Mort de H. Piquant. — Carnage de Port-au-Prince. — Intervention étrangère. — Mort de Boyer-Bazelais Le « Dessalines » et la « Patrie ». — Desroches ; sa mort. — Colonel Legros. — Évacuation de Miragoane. — Les blessés. — Camp des « Piquets ». — Sac de Miragoane. — Luc Élie. — Conclusion.

I

Dans cette période de cinq ans de la présidence de M. Salomon, il a été perpétré tout ce qu'il y a de plus affreux en illégitimité et en lâcheté. Le génie du mal, traqué par l'ère de la civilisation qui s'annonce par l'ouverture prochaine du canal de Panama, semble

s'être empressé d'accumuler dans ce court espace de temps tous les malheurs et tous les crimes. Au milieu de cet effondrement, l'idée de liberté reste seule debout et inspire l'âme des héros dont nous allons essayer de raconter brièvement les exploits.

Il existe dans la vie d'un État une heure où l'insurrection devient une nécessité. Il est de ces moments où les nations sentent qu'elles n'ont de salut qu'en elles-mêmes, où l'excès du malheur met les hommes au grand jour, où le danger distribue les rangs. Depuis l'avènement de M. Salomon, nous éprouvons cent fois plus de calamités qu'il n'en faut pour produire un grand homme.

Qu'on juge de la hardiesse avec laquelle s'est formée la poignée de patriotes résolus qui entreprendront de renverser le despotisme, en songeant à la terreur érigée en système de gouvernement, paralysant les aspirations du peuple, le rendant par la peur complice des forfaits !

Dans ce choc des idées, tous les sentiments prendront l'accent de la passion et cette époque, honteuse pour toutes les classes de la nation, restera celle de la plus grande gloire du parti libéral. « La patrie (1), a dit Roland, n'est point un mot que l'imagination se soit complue d'embellir. C'est un être auquel on fait des sacrifices, à qui l'on s'attache toujours davantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a créé par de grands

(1) Lettre de Rolland au roi Louis XVI.

efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes et qu'on aime par tout ce qu'il coûte autant que par ce qu'on en espère. Toutes les atteintes qu'on lui porte sont des moyens d'enflammer l'enthousiasme pour elle »

Cet enthousiasme atteindra un degré inouï. Il sortira de ses limites ordinaires pour devenir sublime dans la lutte qui va naître.

La fermentation est grande, elle fera explosion d'une manière héroïque. Pour l'arrêter nous verrons M. Salomon employer des moyens terribles. Haïti se lèvera avec indignation ; plongée dans les horreurs de la guerre civile, elle manifestera la sombre énergie du désespoir : un rocher, Miragoane, entrera dans l'immortalité.

II

Retiré à la Jamaïque, Boyer-Bazelais, qu'on tenait soigneusement éloigné de sa patrie, suivait d'un œil triste la perte successive de toutes nos libertés. Il vivait pauvre, dans la retraite.

Lorsqu'il partit pour l'exil en septembre 1879, il était accompagné de quatre-vingts de ses amis politiques, compris avec lui dans un même décret de bannissement, qui l'aidaient à supporter les privations que lui réservait la terre étrangère. Bientôt l'entou-

rait nombre d'Haïtiens dont le chiffre augmentait chaque jour. Il se grossissait de tous ceux qui, pour fuir les persécutions du tyran, s'étaient expatriés parce qu'ils avaient, soit changé de conduite après le coup d'État, soit gardé un silence réprobateur des actes du nouveau gouvernement, ou plaint tout bas les malheurs de la République, ou parce que, n'ayant rien fait contre le gouvernement, ils n'avaient rien fait pour le soutenir.

Pour quelques-uns, la route de l'exil avait été pénible et difficile. Les deux Rigaud, issus d'une des plus anciennes familles d'Haïti, impliqués dans le généreux soulèvement de Saint-Marc, avaient demandé aux forêts un refuge contre la fureur du « piquet ». Pendant des semaines, ils avaient erré dans les bois, se nourrissant de fruits et de racines, marchant en aveugles au-devant de leur sort. Nul ne sait ce qu'ils souffrirent d'angoisses, de fatigues et de privations, ni ce qu'ils déployèrent d'habileté, de hardiesse, de ruses, de fertilité d'inventions dans cette longue et périlleuse fuite. Ils croyaient enfin toucher au but : ils allaient franchir la frontière dominicaine. Là, l'hostilité des autorités les empêcha d'aller plus loin. Obligés de revenir sur leurs pas, ils se séparèrent pendant une nuit obscure et restèrent perdus l'un pour l'autre durant plusieurs jours. Leur anxiété redoubla. Une vieille chaumière abandonnée, où le hasard et l'espoir de secours les avaient conduits, les réunit une seconde fois.

La joie de se retrouver leur fit oublier un moment leurs souffrances et fortifia leur courage jusqu'au jour où ils réussirent à pénétrer furtivement dans Port-au-Prince, et à se jeter dans un consulat qui couvrit leur départ. Ce fut aussi le sort de Désormes Gresseau.

Ainsi se retrouvaient, formant une force au dehors, les citoyens suspectés de libéralisme, que l'ombrageux président empêchait de se réunir à plus de trois sur le territoire haïtien. — A cette force se joignait à l'intérieur le mécontentement des populations. Toutes ces conditions préparaient les événements, amorçaient l'occasion d'entamer la lutte. On la décide en janvier 1883: dans une séance solennelle à Kingston, une expédition contre le président Salomon est résolue.

On fera en soldat une guerre loyale et régulière, déterminé à ne pactiser avec aucune pratique honteuse qui puisse entacher l'honneur du drapeau. C'est ce que les exilés annonçent en se choisissant pour chef B. Bazelais.

Ils sont soutenus dans leur résolution par la pensée du devoir et l'appel réitéré de leurs concitoyens. Les plaies de la patrie décuplent leur courage. Tous ont présent à l'esprit l'assassinat du 28 à St-Marc et aux Gonaïves, les menaces de M. Salomon, la loi spoliatrice du 7 mars 1883, arrachée au parlement et autorisant inconstitutionnellement la confiscation de leurs biens, les vexations de tous genres qui les atteignent dans leurs proches et dans leurs affections. Sobres, braves, habitués par la fréquence de

nos insurrections à ne pas compter leurs ennemis, ils ont, pour la plupart, fait leur preuve de soldat. Leur énergie n'a d'égales que l'audace et l'intrépidité de leur chef.

C'est vers eux que se tournent les vœux, les regards et les espérances; mais la peur arrête les épanchements. On n'ose s'aborder, on n'ose se parler. Cependant la vigilance des autorités ne peut empêcher la communion des idées ni interdire les intimités à distance. Des gestes muets et timides établissent une intelligence mystérieuse entre les adhérents et les émissaires des exilés, dont la moindre imprudence peut occasionner la mort.

Le secret des lettres est violé; le soupçon erre sur toutes les têtes. La délation, organisée sur le pied d'une institution officielle, livre à la merci du tyran les citoyens les plus purs. Un deuil immense s'étend sur toutes les cités. On dirait qu'Haïti, semblable à une belle créole, revêt en ces jours sombres un cilice en place de sa parure de fête, voit transformer ses nuits de tranquillité en de longues nuits de larmes et de souffrance.

Dans le nord de l'île, les populations sont encore sous l'empire des récentes menaces proférées contre la seconde ville de la République (1). « Je connais tous ceux qui essaient d'ébranler mon gouvernement, s'était écrié M. Salomon dans les murs du Cap;.... que ceux qui se sentent morveux se mouchent!..... Je dis

(1) *Moniteur,* Journal officiel, 6 mai 1882.

malheur au Cap, s'il part d'ici un seul coup de fusil.

« Ce coup de fusil serait le signal du massacre et de l'incendie. J'ajouterai, car je vous dois la vérité, mes amis, ce sera aussi le signal du pillage....... Le Cap est un point noir dans la République...il n'y a de fort que moi, et je le prouverai en brisant toutes les cornes, si grandes qu'elles soient... Dans les temps présents, si un coup de fusil part du Cap, aucun général ne sera assez puissant pour s'opposer au châtiment qu'on voudra infliger à la ville. Tous ceux qui tenteraient de s'y opposer seraient vite blanchis (1). »

Dans les départements du Sud et de l'Ouest les événements de 1844 et 1848 hantent les souvenirs. On connaissait M. Salomon pour l'avoir vu entrer dans la ville des Cayes et mettre en péril la sécurité publique. On le redoutait parce qu'il n'avait pas craint de partager les grotesques férocités de Soulouque et d'approuver les massacres de Port-au-Prince à la néfaste journée du 16 avril 1848.

Partout règne la méfiance la plus justifiée. L'état des esprits est arrivé à ce point précis où l'occasion d'un événement dénoue une situation, la perd ou la sauve.

Le 4 mars, apparaît une adresse au peuple signée par tous les exilés qui doivent donner le signal du soulèvement. C'est une longue énumération de tous les

(I) Blanchir signifie en langage *piquetiste*, larder une personne à coup de manchette ou de sabre, de manière à mettre ses os à nu. De là l'expression : « blanchir un noir ».

périls et de toutes les calamités du temps. Faite à la Jamaïque, méditée par les libéraux et les « nationaux », commentée par le gouvernement, envoyée à presque tous les commandants d'arrondissements, elle remue les passions, agite les ressentiments.

« Haïtiens, y est-il dit, plus de trois années se sont écoulées depuis que Lysius-Étienne-Félicité Salomon, le chef traître et parjure, profitant, de retour à peine de l'exil, du désarroi où des événements à jamais mémorables venaient de jeter le pays, réussit à s'emparer du pouvoir. Trois années de déchéance, d'opprobe, qui, de génération en génération, laisseront profondément gravé dans notre mémoire le souvenir d'horribles souffrances, de fautes, de hontes en tous genres et de la plus affreuse misère ! Trois années qui marqueront à juste titre comme les plus néfastes qui se seront à jamais appesanties sur notre nationalité.

« Tous pourtant, au lendemain des tristes bouleversements de 1879, à l'avènement du nouveau pouvoir, se disaient alors : il faut accepter sincèrement, sans arrière-pensée, le fait qui vient de s'accomplir. L'homme que les circonstances amènent à la direction de l'État ne donnera peut-être pas au pays un ordre de choses, un système de gouvernement assis sur le fonctionnement d'institutions vraiment libres ; mais on peut du moins attendre de son administration, avec l'ordre et la sécurité qui résulteront de la paix, un bon sens politique pratique et éclairé ; il saura, en un mot, dans la

conduite des affaires publiques, prendre une voie qui promette quelque amélioration à notre triste condition économique et assurer aussi l'avancement moral et intellectuel de notre jeune société si éprouvée.

« Les aptitudes supposées à celui auquel la nation venait de s'en remettre du soin de ses destinées, son expérience des hommes et des choses de son pays, sa résidence prolongée dans les grands foyers de la civilisation, de solennelles et retentissantes promesses, tout semblait autoriser une telle confiance.

« Haïtiens, qui peut nier maintenant, en face de la réalité si lamentablement exposée sous les yeux de tous, la cruelle déception qu'a su infliger cet homme ?

« A la place du règne de la loi, de ce régime sinon de liberté, du moins d'autorité toute paternelle qu'attendait de lui son pays, c'est le despotisme, c'est l'arbitraire, c'est la tyrannie qu'il a fait renaître ; une tyrannie lâche, impitoyable, cynique, cruelle, délirante ; une tyrannie telle qu'on n'en rencontre même plus dans les régions de l'Extrême-Orient et dont les allures, si étranges à cette fin du XIXe siècle, constituent un si étonnant contraste avec ce qui est partout pratiqué.

« Quels ont été pour notre malheureuse patrie les fruits de cet abominable régime ? Vous les avez déjà constatés.

« A l'extérieur, le retentissement des fautes et des méfaits d'un gouvernement inepte, et le spectacle attristant de notre apparente impuissance à nous débarrasser

de ses funestes étreintes accréditant, avec un renouvellement de force, l'humiliante assertion de notre inaptitude à nous gouverner; d'où un nouveau discrédit, une nouvelle atteinte à notre renom et à notre considération dans le monde civilisé.

« A l'intérieur, le mensonge effronté, la menace, l'intimidation, la terreur, érigés en système de gouvernement ; l'espionnage, la délation encouragée à un degré inconnu encore chez nous ; la violation du secret des lettres pratiquée sans scrupule et servant de prétextes à d'injustes persécutions ; la prédication outrageante et brutale de la désunion au sein d'une population dont le bonheur ne saurait être garanti que par la plus franche et la plus sincère union ; l'excitation systématiquement et officiellement combinée des citoyens à la haine des uns contre les autres; des mesures absurdes, pertubatrices de la fortune publique et privée ; l'accroissement sans motifs et cyniquement outré de la dette publique intérieure et extérieure; le gaspillage effréné, la dilapidation effrontée des ressources du pays : une insouciante mise en pratique de la plus insigne mauvaise foi, pour violer sans raison des engagements contractés sans motifs ; tous nos grands intérêts généraux livrés à l'abandon ou détruits ; les services administratifs négligés ou désorganisés ; le recrutement de l'armée se faisant par des moyens violents et arbitraires ; l'instruction publique, cette sauvegarde de notre avenir, complètement délaissée ; la justice asservie aux

caprices d'un chef lâche et sans foi, contrainte de servir d'instrument aux machiavéliques desseins d'un pouvoir ignoble et éhonté ; la liberté individuelle, ce droit fondamental et imprescriptible de tous, méconnue jusque dans la personne de vieillards, de femmes, d'enfants, par des emprisonnements prolongés sans la moindre allégation de motifs et au mépris le plus insolemment affiché des formes tutélaires de la justice; des proscriptions sans nombre, capricieusement ordonnées par celui-là même qui avait proclamé si haut l'exil, impie ; des exécutions sanglantes à Saint-Marc et aux Gonaïves, véritables hécatombes humaines, perpétrées en violation préméditée de toutes les garanties judiciaires, légales et constitutionnelles et ordonnées à bon escient, contre des non coupables, uniquement en vue de jeter l'épouvante dans les esprits; la représentation nationale, si docile qu'elle se soit montrée, traitée avec mépris et indignement menacée en séance officielle, dans l'inviolabilité et les immunités de ses membres ; la souveraineté même du peuple, bafouée par l'immixtion des agents de l'Exécutif dans les opérations électorales, enfin pas une loi de l'ordre administratif, financier ou politique restée intacte ; la Constitution elle-même, cette Constitution dictée, après son avènement et à sa convenance, par le chef d'État, ouvertement méconnue et déchirée !

« Concitoyens, pendant que ce chef néfaste poursuivait ainsi son œuvre d'anéantissement, quelques hom-

mes, dont vous avez déjà maintes fois secondé les patriotiques efforts dans la mission si hérissée de difficultés et d'épreuves de lancer leur pays dans les voies nouvelles, savaient surmonter les rigueurs de l'ostracisme, pour ne s'occuper que du sort fait à la patrie et s'efforcer d'y apporter quelque remède. Le regard sans cesse tourné vers le sol natal ; l'âme déchirée par les souffrances de leurs concitoyens ; l'esprit inquiet des dangers entrevus dans l'avenir ; veillant ainsi, même de loin, à la sauvegarde des plus chers intérêts de tous, ils ont compris qu'il fallait, avant tout, s'appliquer avec ardeur et sans relâche à effacer les tristes effets de la désunion qui avait été si machiavéliquement semée dans notre sein, qu'il fallait rétablir ce faisceau lentement et patiemment formé sous l'égide de la constitution de 1867.

« Haïtiens, ce travail ne pouvait manquer de porter ses fruits bienfaisants et l'entreprise patriotique est maintenant achevée. Nos divisions passées ont disparu de tous les cœurs soucieux du sort d'Haïti et la fusion des esprits s'est opérée dans un sentiment de solidarité commune pour la sauvegarde des droits de chacun en particulier et de tous en général.

« L'œuvre sainte d'affronter la plus odieuse des tyrannies peut être maintenant entreprise.

« En donnant en ce moment solennel le signal convenu de la Révolution, nous n'avons qu'une seule ambition : renverser la tyrannie et appeler le peu-

ple, seul souverain, à venir dans la plus complète liberté exercer ses droits pour le rétablissement de nos institutions sous l'égide de la constitution de 1867 et la formation d'un gouvernement définitif entièrement de son choix.

« Concitoyens, l'heure de la délivrance est sonnée ; Debout! et encore une fois montrons que, si la tyrannie peut parfois s'installer parmi nous, fouler aux pieds nos droits, disposer de nos biens les plus précieux au gré de son caprice, nous imposer la souillure de son contact repoussant, nous savons du moins revendiquer aussi nos droits, nous débarrasser des traîtres et des parjures, rétablir dans son intégrité le règne des principes.

« Autorités militaires de la République, vous qui avez en main l'emploi de la force publique, vous saurez vous pénétrer de votre position en face d'un mouvement révolutionnaire qui, vous ne pouvez le nier, est si légitime. Il va dépendre uniquement de votre ligne de conduite que le succès soit atteint sans une inutile effusion de sang.

« Élevez-vous à la hauteur de votre devoir dans cette circonstance solennelle ; n'oubliez pas que ce n'est pas à un homme que vous avez juré fidélité, mais bien à votre pays ; que, serviteurs de la République, ce sont les lois de la nation et non la volonté ou les caprices d'un tyran que vous avez juré de respecter, de faire respecter et qu'il ne vous appartient, en aucune cir-

constance, de faire usage de cette force dont le dépôt vous a été confié pour la sauvegarde de la société et dans un but d'intérêt général, pour non maintenir nos populations, nos frères, dans les souffrances et vous opposer à la libre manifestation des vœux de vos concitoyens.

« Groupons-nous autour du drapeau de la Révolution et tous ensemble, animés de la même pensée patriotique, faisons sortir de nos poitrines les mêmes cris de ralliement, gage suprême de la délivrance :

A bas la tyrannie !
Vive la Constitution de 1867,
Vive l'Union !

Vive Haïti à jamais libre et indépendante !

Boyer-Bazelais, Ed. Paul, B. Casimir, Désormes Gresseau, J.-P. Bazelais, C. Bruno, P.-B. Laforest, J. Muller, Chanlatte fils, J. Arbuthnott, P. Rigaud, Berthaud fils, Bras, Magnan, Pomié, S. Bigaille, Gelus Bien-Aimé, E. Supplice, J.-L. Mayard, T. Blain, Cazeau fils, Kenscoff aîné, F.-J. Louis, M. Legros, J. Nicolas, J. Talleyrand Laroche, Dantes Mathon, L. Brave Beliard, J.-D.-M. Tuffet, Dantes Martin, W. Rigaud, J. Lecorps fils, S. Bariento, L. Al. Elie, Bourraine aîné, A. Boucy, D. Lys, S. Blanchet, A. David, F. Solages, Luc Elie, Fils Aimé, A. Plesance, Paul Étienne, Ch. Lassegue, Gaston Élie, A. Kavanagh, Saint-Arnaud, Perrignaud, P.-C. Perrignand, J.-R. Chenet, P. Audigé, V. Derival, C. Claude, Ch. Bazelais, A. Barthole,

P. Dartignac, P. Bazin, M. T. Rigaud, Ch. Mathurin, E. Buthler, C. Rigaud, Moreau fils, Toussaint Laroche, E. Guerrier, H. Supplice, Geffrard Lucas, R. J.-Pierre, P. Chavannes, A. Baugé, G. Nouël, A. Renélique fils, E. Desroches, L. Samson, Ch. Geffrard, P. Berthaud, A. Brisard, A. Modes, M.-J. Bart Thermitus, B. Rosier, Eugène Roy, R. Rincher, A. Béliard, Pinchinnat fils, M. Forreau, A. Pinchinnat, A. Legros jeune, J.-B. Chenet, Vilmar, V. Pean, B. Duvivier, V.-J. Loiseau, Ch. Desroches, T. Passé, A. Nicolas, D. Passé, Léonidas Clairveaux, V. Sterling, Adamar, Passé, A. Adam, W. Déjoie, S. Labossierre, L. Léveillé, W. O'Brien.

L'expédition résolue, on se mit sans retard aux préparatifs. L'argent manquait. Chacun, obéissant à un noble élan, apporta sa fortune avec un désintéressement antique. A la fin de mars 1883 tout était prêt et le trésor du comité révolutionnaire constitué.

Les préparatifs mêmes d'une entreprise aussi hardie dans sa conception que périlleuse dans son exécution n'étaient pas chose facile. Il fallait se défier des espions, tromper la vigilance du consulat haïtien à la Jamaïque; il fallait encore user de prudence pour tirer secrètement des États-Unis les munitions de guerre, quitter le port de Kingston sans donner l'éveil. Ces diverses opérations, menées avec une grande activité, se firent sans encombre, grâce à la sympathie qu'inspirait la cause des exilés.

Comme le gouvernement, quoique tombé en discré-

dit, est en paix avec les puissances étrangères, comment se procurer un navire de guerre avant l'ouverture des hostilités? On s'entend avec le capitaine du vapeur américain, le *Tropic*, pour déposer la troupe expéditionnaire, sur un point désigné de l'île d'Haïti. Tandis que E. Paul, C. Bruno, H. Price restent à la Jamaïque afin de pourvoir à l'approvisionnement de la petite armée, le débarquement est commis à la direction de Boyer-Bazelais.

Entraîné par le mouvement révolutionnaire, nous devons nous arrêter devant cette figure sévère et intéressante comme la postérité s'arrêtera à Miragoane pour saluer sur sa tombe le Grand Citoyen. Pour la comprendre, il faut la suivre des bancs du lycée Charlemagne à Paris jusqu'au rocher témoin de sa gloire.

Boyer-Bazelais, né à Port-au-Prince, avocat dans sa ville natale, avait alors cinquante ans. D'une taille moyenne, d'une physionomie douce, il avait les traits réguliers et calmes. Son front était serein, son regard pensif. Sa conversation possédait un charme particulier, quelque chose d'affectif et de pénétrant, un ton de raison et de bonne foi qui s'imposait vite à l'estime. Tous ceux qui l'approchaient de plus près, éprouvaient une admiration de plus en plus réfléchie; son accent ne trompait pas; on reconnaissait vite en lui le citoyen simple et vrai, le patriote ardent pour le bien de l'État. Il avait l'audace qui séduit la fortune, l'intrépidité qui la dompte, la tenacité qui l'enchaîne.

Michelet qui l'aimait, lui avait dit « jeune homme, spécialisez-vous, vous ferez bien ». Mais lui, tout pénétré des devoirs qu'il s'était imposés envers son pays, il se livra à des études multiples qui auraient lassé tout autre.

Quoi qu'il entreprît, il n'était pas de ceux qui s'y portent à demi. De ses aptitudes si nombreuses et si variées, une des plus évidentes était la capacité financière dont il a donné des preuves et des applications heureuses dans sa carrière de législateur.

Jamais aucune impatience de briller. Il fuyait comme un autre les recherche les occasions éphémères de se produire et dédaignait l'éclair d'une réputation qui devance ses titres. Quand on attendait beaucoup de lui, que par le renom de son savoir et les grâces même de sa personne il attirait les regards, sa réserve fut à la fois une preuve de tact et une preuve d'habileté. Dès 1858, on lui fit les offres les plus séduisantes, il sut les repousser et attendre.

Bientôt, il assista à la chute de Soulouque le Bouffon. Son esprit supérieur appela l'attention du nouveau gouvernement républicain, rétabli par Geffrard qui le fit entrer comme chef de division au département des finances et du commerce.

Là, placé à ce rang qui eût semblé médiocre à d'autres, mais qui n'était que plus propre à son rôle d'observateur politique, il put appliquer cette partie de sa jeunesse, sans en rien perdre, à mûrir ses talents en

silence, à apprécier les hommes à leur juste valeur, à connaître les choses de son pays d'une manière complète.

Le président Geffrard tombé du pouvoir, Boyer-Bazelais se refusa à lui-même d'être un des personnages actifs de la guerre civile qui éclata contre Salnave et dura deux ans (1868-1870). Après la pacification du pays, les électeurs de Port-au-Prince l'envoyèrent spontanément à la députation nationale. C'est donc en l'année 1870 qu'il entra véritablement dans la vie politique active en même temps que son ami E. Paul.

Entre Boyer-Bazelais et Edmond-Paul, il est impossible de ne pas le constater ici, ce fut une de ces amitiés rares et fortes, cimentées par un même et égal culte de la patrie. Dès qu'ils siégèrent à la Chambre des représentants, ces deux politiques prirent en main la cause des vaincus, en rappelant que les mêmes droits appartenaient à tous les citoyens. Avec le groupe de leurs amis, ils surent, joignant la modération à une constante fermeté, maintenir le gouvernement dans le respect des principes auxquels l'insurrection contre Salnave avait dû son triomphe. Une session législative était à peine achevée que Boyer-Bazelais avait groupé autour de lui un essaim de jeunes hommes, les uns aux autres attirés par la conformité d'âge et la communion d'idées. Son nom, d'abord une injure, devint un drapeau.

A partir de cette époque, chaque fois que ses conci-

toyens jouirent de la liberté électorale, il fut constamment réélu député de la capitale avec un nombre de voix de plus en plus grand. Il fit ainsi partie de la 13e, de la 14e et de la 16e Législature, dont il dirigea tantôt la majorité, tantôt la minorité libérale.

Pratiquant à un haut degré la probité, cette vertu que le peuple apprécie au-dessus de toutes dans ceux qui manient les affaires publiques, il présida, de concert avec E. Paul, au milieu des plus grandes entraves de la politique, au retrait du papier-monnaie. Le service de la caisse d'amortissement, révélé à Bazelais par les extrémités mêmes de la patrie, uniformisa toutes les dettes laissées par les gouvernements antérieurs.

Sous sa direction, on s'habitua à la fidélité dans les engagements et à la régularité qui fait le crédit. Ce système ne tarda pas à raffermir nos finances et à déconcerter ses détracteurs. Jamais sa science n'apparut davantage, que dans ses patientes recherches pour démêler l'effroyable chaos qu'on appelle l'Emprunt Domingue. La lecture de son rapport porta l'Assemblée nationale à reconnaître seulement ce qui avait été réellement fourni aux agents d'Haïti et à voter un règlement juste et équitable. Malheureusement de nouvelles idées de malversation devaient prévaloir dans la suite, sous la présidence du général Salomon.

Sa conduite dans les 13e, 14 et 16e Législatures, est, pour ces temps, l'histoire législative même de son pays : presque tous les actes heureux d'alors

émanèrent de son initiative ou de celle de ses amis politiques, et le désignèrent à l'honneur d'être porté candidat à la première magistrature. Il devint ainsi, à l'élection présidentielle de 1876, le compétiteur le plus sérieux de M. Boisrond-Canal qui fut élu. Sa fortune politique ne fut pas de celles qui étonnent par leur rapidité. Les circonstances ne lui sourirent pas toujours : ce fut pas à pas, avec lenteur, par un progrès difficilement obtenu et souvent disputé, qu'il parvint à établir l'empire des idées libérales et la nécessité de leur avènement au pouvoir. Certes, on ne dira pas de lui qu'il devança l'expérience et les services.

Dans le cours de sa longue et brillante carrière parlementaire, Boyer-Bazelais eut à traverser bien des crises qui mirent à l'épreuve sa fermeté et sa constance. Il fut nécessairement en butte à des attaques sans nombre. On ne lui ménagea pas l'injure, on le traita comme un misérable, indigne de vivre ; mais ceux-là mêmes dont le langage avait le plus de violence étaient les plus convaincus de sa moralité.

Une chose distinguait particulièrement Boyer-Bazelais : la noblesse de ses passions. Elles étaient ardentes et furent peut-être la cause de sa mort. Il ne briguait le pouvoir que pour faire prévaloir ses idées qui auraient relevé la nation tout entière. Il s'intéressait avant tout aux classes laborieuses ; mais en voulant les soulager, il n'entendait pas se servir de moyens violents dont l'application n'aurait su se justifier.

Avant lui, la politique, en Haïti, n'avait été qu'un champ de spéculation où l'avidité des gouvernants, à de rares exceptions près (1), épuisait le Trésor; Boyer-Bazelais en fit une science. Elle consistait à élever, à moraliser les masses par l'éducation et l'instruction, à les pacifier par les effets d'une administration équitable, à les satisfaire par l'abondance et la sécurité du travail, à effacer ainsi entre les classes de la société les divisions, nées de l'égoïsme des unes et de l'ignorance des autres. Disons tout de suite qu'il était né pour occuper la première magistrature. Ce fut sa passion de la légalité qui contraria souvent la rapidité de ses mouvements dans la lutte pour le droit, mais qui contribua le plus à lui gagner la confiance publique. Ce tempérament le rendait disposé à faire preuve de justice et d'impartialité envers ses adversaires.

Quoique réformateur, il n'avait pas les idées d'un démagogue. Il aimait la gloire et dédaignait les honneurs. Ame ardente et pleine de foi, il s'était dévoué à la légitimité. S'adonner au bonheur de son pays, à son avancement matériel et moral, voilà quel a été le but invariable de sa vie. Aussi Boyer-Bazelais possédait-il les sympathies de presque tous ses compatriotes. Les exilés l'aimaient familièrement. Trois fois il protesta contre le despotisme et les tripotages financiers; trois

(1) Citons comme le plus récent exemple de probité et d'intégrité le désintéressement de l'ex-président Boisrond-Canal et celui de ses ministres. 1876-1879.

fois il dut s'expatrier. Tel était l'homme qui allait se trouver à la tête de la Révolution.

IV

Dès le mois de janvier 1883, Boyer-Bazelais et ses compagnons quittèrent la Jamaïque pour la Grande-Inague, une des îles Turques. Ils allaient se concerter avec d'autres exilés qui avaient demandé à faire partie de l'expédition. Leur présence dans cette île devait donner le change au gouvernement en menaçant la ville du Cap-Haïtien, dont la garnison fut immédiatement renforcée. L'état de siège y fut décrété, et le ministre de la guerre, Michel Pierre, dit Coco, délégué avec pleins pouvoirs dans le département du Nord.

Le 26 mars, au matin, à cette heure où la brise de mer commence à souffler vers les côtes, le navire américain, le *Tropic*, mouilla dans la rade d'Inague. Il venait des États-Unis et avait, par d'heureuses manœuvres, trompé la surveillance des ports de cette République. Il apportait les équipements et les munitions de guerre. Cent six Haïtiens, tous hommes résolus, déterminés à vaincre ou à mourir, prirent passage à son bord, à destination secrète de Miragoane.

Ainsi ces braves qui avaient fait abandon de leur fortune, sacrifice de leur vie, étaient obligés de se dis-

simuler pour aller à leur glorieuse entreprise ! L'heure du départ les trouva fiers. L'enthousiasme du moment faisait battre leur cœur. Ils se sentaient une force nouvelle, une divine ardeur. Sur leur front se lisait cette tranquillité d'âme sereine que fait naître le sentiment d'une noble action.

De la Grande-Inague à Miragoane, la durée de la traversée est de quelques heures. A cette époque de l'année l'Océan est calme et la navigation celle d'un fleuve tranquille. Dans l'après-midi du 26 mars, le *Tropic*, laissant à sa gauche les mornes du Cap-à-Foux, s'engageait dans le golfe de Gonave. Il marchait lentement, de façon à se trouver à la hauteur de Miragoane à la tombée de la nuit. Les côtes escarpées de l'île de la Gonave, les barques qui, voiles déployées, sillonnaient le golfe, vinrent dans la soirée faire une heureuse diversion aux manœuvres guerrières de la journée.

Le *Tropic* fendait de sa proue une eau dormante qui se refermait derrière lui en un long sillage. Le bruit de son hélice, battant les flots, troublait seul le silence de la nuit naissante. Le temps était beau et déjà les étoiles scintillaient vivement sous le sombre manteau du firmament. Elles s'étaient, cette nuit-là, multipliées comme à dessein, pour former aux exilés un cortège à l'immortalité. Le ciel se mirait dans l'onde avec un éclat qui laissait les regards percer l'obscurité malgré l'absence de la lune. Sur le pont du navire ces hommes

allaient, venaient; quelques-uns, accoudés sur les bastingages de l'arrière, immobiles, semblaient noyer leurs pensées dans l'immensité océanique. Des algues, arrachées du fond de la mer, interrompaient, d'instant en instant, leurs mélancoliques préoccupations. Avec leurs racines et leurs rameaux plus ou moins immergés et leur longue tige infléchie ou courbée, elles prenaient dans l'ombre des formes fantastiques et ressemblaient, aux ondulations des vagues que soulevait le navire, à des monstres marins.

Dans la même nuit, le *Tropic* entrait dans les eaux de Miragoane. A trois heures du matin, il était devant le débarcadère de l'habitation Saint-Rome. L'obscurité régnait encore. Une fusée, partie du navire, déchira les ténèbres. Après ce signal convenu, le bâtiment s'approcha du rivage en ralentissant sa marche.

Les exilés reçurent dans un silence religieux les exhortations de leur chef et renouvelèrent leur serment. Il ne s'en trouva pas un qui, à ce moment solennel où ils écoutaient dans le plus profond recueillement les paroles de Boyer-Bazelais, n'élevât son âme à la hauteur de la situation. Sublime tableau que présentait en cet instant la petite troupe, le front altier comme en un jour de fête !

Combien le cœur s'élève, lorsqu'au moment suprême où commencent les périls, où la mort est là prête à faucher, l'homme écoute celui qui le mène au combat ! Le patriotisme a quelque chose de surnaturel, de divin.

Dans les circonstances pénibles de la vie, alors que tout lui est contraire, l'homme peut bien, en renonçant au sol natal, lancer à la patrie un regard d'amertume; mais que vienne pour elle le danger, viennent ces grands spectacles, ces scènes imposantes où la majesté nationale apparaît ; oh ! alors il redevient ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, l'intelligence soumise à ce noble sentiment. Le danger ici n'est plus, il est vrai, l'esclavage par le colon, mais la tyrannie sous les dehors d'un des hommes les plus scélérats.

Le 27 mars, Boyer-Bazelais avec B. Casimir, B. Laforest et Désormes Gresseau sous ses ordres, inaugure la Révolution à Miragoane à la tête de trois colonnes. La population va au-devant d'elles. On se reconnaît ; on fraternise. La célérité, l'entrain, l'ordre qui président au débarquement, provoquent l'enthousiasme. La petite armée entre en ville en présentant à tous l'olivier de paix. Sur ses bannières on lit, en lettres d'or : Fusion. Au bureau de la place on trouve une série de lettres et circulaires qui mettent en pleine lumière les maximes de M. Salomon.

« Circulaire du 14 février 1884.

« Aux commandants des arrondissements de l'Ouest, du Sud et de l'Artibonite.

« Général. — Vingt-quatre des ennemis du gouvernement ont quitté Kingston pour Inague où ils sont arrivés le 31 du mois dernier. Ils attendent, dit-on, un steamer pour débarquer sur un point du territoire de

la République. Sous ces plis, les noms de ces réfugiés que commande Boileau Laforest.

« En conséquence de cet état de choses, je vous réitère, général, les instructions que je vous ai données dans ma dépêche circulaire du 30 novembre de l'année dernière au n° 4722, par laquelle je vous disais de passer par les armes, après avoir constaté leur identité, tous les réfugiés qui n'ont pas été graciés et qui seront trouvés dans votre arrondissement, d'exécuter également tout individu, quelle que soit sa nationalité, que vous prendrez dans les rangs de ces insurgés.

Les nommés Diogène Narcisse, Moulitte, J. J. Guerrier, Adolphe Pinchinat, Pinchinat père et d'autres, ayant obtenu des passeports, ou ayant été graciés et n'ayant pas accepté la clémence du gouvernement, seront également exécutés, s'ils tombent en votre pouvoir.

« Informé à temps des projets de nos ennemis, j'ai envoyé en conséquence des ordres et des instructions à mes lieutenants des départements du Nord et du Nord-Ouest que visent ces réfugiés, et le général Innocent Michel Pierre, mon secrétaire d'État de la guerre, nommé mon délégué dans ces deux départements, vient de partir pour sa destination.

« Boyer-Bazelais, qui est encore à Kingston, y attend, dit-on, d'autres correligionnaires ; c'est sans doute pour tenter un coup sur un point du département de l'Ouest, du Sud ou de l'Artibonite.

« Dans cet ordre d'idées, vous mettrez, au besoin, la main sur les complices, les suspects et les parents de nos ennemis sans distinction de sexe.

Signé : PRÉSIDENT SALOMON.

Maîtres de Miragoane, les exilés se portent sur le pont de ce nom. Dans l'après-midi du 27 mars, une colonne habilement et rapidement dirigée par B. Laforest, en prend possession après une petite escarmouche.

Laissons-le s'y fortifier et jetons un coup d'œil en arrière.

V

Dans les délibérations du comité central de la Révolution, plusieurs plans d'attaque avaient été proposés. Les uns voulaient opérer le débarquement au Cap-Haïtien, surprendre cette place, de là courir sur Port-au-Prince, après avoir soulevé le département du Nord, culbuté des Gonaïves le général Jean Jumeau. Ce plan avait l'avantage, en cas d'échec, d'assurer une retraite, dans la place forte du Cap-Haïtien. Le port de cette ville, difficile à bloquer et facile à défendre, aurait fourni les moyens d'une longue résistance en attendant l'adhé-

sion d'autres localités; il aurait toujours permis de se rembarquer à un moment donné.

Les autres étaient d'avis d'aborder par mer la capitale, Port-au-Prince, en prenant pour objectif de leur attaque le palais même du président, à la condition toutefois de calculer les distances avec une exactitude rigoureuse et d'ouvrir le feu simultanément avec les libéraux de cette ville. Le plan était audacieux; mais il décidait dans les vingt-quatre heures du sort de la Révolution. M. Salomon pris, le « piquétisme » était abattu. Cette attaque à l'improviste avait déjà réussi à Brice et au général Boisrond-Canal contre le président Salnave en 1869. Elle était à tenter.

« Avec les prodiges de bravoure accomplis dans la suite à Miragoane et la résistance qu'on a su opposer pendant dix longs mois aux assauts répétés d'une armée assiégeante forte de cinq mille hommes, surtout avec la poltronnerie bien connue de M. Salomon, qui n'aurait pas un seul instant hésité à se réfugier dans un consulat, le succès était certain. L'histoire nous apprend que la rapidité et la hardiesse sont toutes-puissantes à la guerre. Surprenant l'ennemi, elles ne lui permettent pas de reprendre haleine; elles démoralisent, enlèvent la réflexion et le courage.

Malgré la supériorité de ces deux plans de campagne, la petite ville de Miragoane devait être choisie comme point de ralliement des forces révolutionnaires.

Le général B. Laforest, qui connaissait le pays pour en avoir parcouru tous les sentiers, opinait pour cette base d'opérations, position stratégique de premier ordre, élevée par la nature au milieu de défilés étroits, d'un abord difficile, entre les montagnes de la Hotte et le reste de l'île.

Dans les guerres de Toussaint Louverture contre Rigaud, celui-ci considéra sa cause comme compromise du jour où il perdit les forteresses de Jacmel et de Miragoane, ces deux clefs de la presqu'île du Sud. Moreau de St-Méry dit à propos de cette dernière place qu'il y a peu de postes aussi intéressants. On y pourrait tenir, alors que tous les autres points de l'île seraient occupés par l'ennemi. Mais ces avantages seraient principalement appréciés par une armée en retraite. Elle y trouverait un refuge commode qui lui permettrait de se refaire.

Miragoane est admirablement située pour servir de citadelle à une poignée de braves contre un ennemi innombrable.

Assise au fond d'une baie, bien abritée des vents du nord, elle est protégée à l'est par un étang de forme irrégulière. Sur cet étang est jeté, dans sa partie la plus rétrécie, un pont qu'on nomme le pont de Miragoane, célèbre dans nos annales.

La principale route de Port-au-Prince au département du Sud le traverse. Elle se bifurque un peu plus loin en deux chemins: l'un conduit aux Cayes par le

carrefour Desruisseaux, Saint-Michel, Aquin à travers des mornes escarpés ; l'autre mène à Jérémie par Miragoane, Anse-à-Veau, Baradères ; passe, durant tout son parcours, au milieu de paysages enchanteurs, le long d'un rivage rocailleux et accidenté.

Avant d'atteindre Miragoane, on laisse à droite la Source-Salée. La ville est bâtie entre deux ramifications de montagnes. Pour en sortir et se diriger sur Jérémie, il faut franchir une passe étroite, qu'on appelle le « Détour », bordée par la mer et des rochers abruptes. La route, de ce côté, est dominée par le Morne Blanc et le fort Malette ; plus loin, dans la même direction, se voit l'habitation Deronceray ; çà et là, dans la campagne, des ruines, des arbres abattus, des forêts incendiées. La végétation, scarifiée en tous sens, montre encore aujourd'hui des blessures que l'exubérance de sa sève cicatrisera comme le temps fermera les plaies de la nation. Ces blessures parlent au voyageur. Sa pensée se complait à s'arrêter sur ces traces de la fureur des hommes. Involontairement, elle se reporte aux temps reculés de l'histoire; elle songe aux grandes luttes de l'antiquité.

Le plan des exilés, en se jetant dans Miragoane, était de fondre sur Port-au-Prince, d'écraser d'un coup la tyrannie dans son foyer. Mais le choix de Miragoane comme point de débarquement offrait de grands dangers. La marche sur la capitale que des routes impraticables, des terrains montagneux rendent péni-

ble, exposait la troupe expéditionnaire à être harcelée par les « piquets » massés dans les bois et à se voir prise entre deux feux. D'un autre côté, en renonçant à cette marche en avant, on ne pouvait pas se dissimuler qu'un blocus sur ce point isolé de la côte, devait nécessairement compromettre dès le début des hostilités le succès de l'expédition. En art militaire, toute armée d'invasion qui abandonne l'offensive est une armée à moitié vaincue. Une stratégie savante peut parfois la sauver. A toute autre époque et sans les armes déloyales du président Salomon, les qualités militaires de Boyer-Bazelais et l'héroïsme de ses compagnons leur eussent assuré la victoire ou tout au moins maintenu la balance égale et le succès indécis, comme jadis la rivalité de Christophe et de Pétion créa deux États dans la partie occidentale de l'île.

Les armes de M. Salomon sont, en effet, pour les hommes d'État des moyens odieux de gouverner : le préjugé de couleur, l'incendie, le meurtre, le pillage. Si le sort de l'expédition n'eût dépendu que du peuple Boyer-Bazelais eût pu tout espérer : car le peuple est bon et malléable. Mais des bruits malveillants, insidieusement semés dans les campagnes, sur les intentions de Boyer-Bazelais — dont la couleur claire le rapprochait de la race blanche, — de rétablir l'esclavage, indisposèrent contre lui les populations éloignées des villes et empêchèrent, dès le commencement de la lutte, l'expansion du mouvement révolutionnaire.

VI

Les citoyens Chanlatte, Kenscoff et Cazeau, envoyés en éclaireurs dans l'arrondissement de Jacmel, ainsi que sur les hauteurs de Petit-Goave, étaient à peine de retour de leur mission, que déjà l'ennemi contournait, le 29 mars, les monticules qui encaissent le pont de Miragoane, et débouchait en plusieurs colonnes sur le corps expéditionnaire occupant cette position.

Au général Laforest que nous avons vu s'en emparer avait succédé Gélus Bien-Aimé, vaillant soldat, toujours le premier à l'attaque. Un vigoureux assaut lui est donné. Après d'inutiles efforts, les troupes du gouvernement abandonnent l'offensive, reculent, s'enfuient poursuivies l'épée dans les reins par B. Casimir, accouru sur les lieux au bruit de la fusillade. Mais Gélus Bien-Aimé est blessé. Désormes Gresseau le remplace.

Cette première rencontre révéla aux exilés leur supériorité sur les troupes du tyran et les prépara à résister au grand effort qu'on allait tenter deux jours plus tard pour leur enlever Miragoane, déjà transformée en camp retranché.

Une attaque simultanée par mer et par terre fut combinée le samedi 31 mars. De grand matin, les navires du gouvernement, l'*Égalité* et le *Reynaud*, apparurent

à la pointe ouest de la baie, longèrent de près la côte et vinrent s'embosser dans une sinuosité du rivage, à quelque distance de la ville. Ils avaient, pendant la nuit du 30, débarqué des forces relativement considérables, tandis que les avant-postes des assaillants du côté du couchant s'étaient avancés à un tiers de lieue de Deronceray. Dissimulés par un rempli du terrain, ils devaient, à un signal donné, franchir rapidement l'espace découvert qui les séparait du pied du fort Mallette ; là, reprendre haleine et se lancer à l'assaut du mamelon où était dressée une batterie de pièces rayées. Ce mouvement, qui aurait surpris les exilés, échoua. Dès huit heures du matin, des obus lancés du fort témoignent que l'éveil est donné.

Le *Reynaud* et l'*Égalité* concentrent leurs boulets sur cette hauteur ; les pièces des exilés bien servies et mieux pointées ripostent avec vigueur et les obligent à gagner le large. Une colonne ennemie se détache du gros des forces réunies à Deronceray, débouche du Morne Blanc. Un instant arrêtée au « Détour » par Desroches, elle se porte avec élan jusque dans la basse ville où l'abritent de nombreuses maisonnettes. Des remparts de Miragoane éclate une vive fusillade, qui troue les rangs des troupes gouvernementales sans ralentir leur marche. Elles ripostent à peine. Déjà elles touchent aux remparts ; un dernier effort et leur jonction est faite avec un détachement qui, gravissant les sentiers de la montagne, a contourné les assiégés et réussi à

occuper les hauteurs qui dominent le sud de la grande rue de Miragoane. Le vaillant Laforest voit le danger. Nul n'était plus hardi dans ses entreprises et ne connaissait mieux les conditions de la guerre d'escarmouches. Il se précipite avec sa division sur les assaillants avant leur formation en ligne de bataille et les rejette au delà de la montagne.

Ce mouvement qui couvre les derrières de la petite armée dégarnit les remparts. Les Salomonistes s'aperçoivent du vide ; l'attaque redouble de violence. Des feux nourris déciment les rangs de part et d'autre. Encore une heure de cette fusillade et les exilés succombent sous le nombre ; Mirogoane est emportée d'assaut.

Debout dans la mêlée, Boyer-Bazelais domine la situation avec ce coup d'œil sûr et cette conception rapide dont il était doué. « Faites avancer l'artillerie » dit-il. Il pointe lui-même une première pièce ; une seconde est aussitôt amenée. Le feu est meurtrier ; les assiégeants hésitent, se troublent, plient sur toute la ligne. Bientôt le désordre se met dans leurs rangs ; la déroute est complète. Ils regagnent, en toute hâte, le Morne Blanc.

Un autre combat est livré, le même jour, à la même heure, à une faible distance plus à l'est. Un corps de « piquets » est venu en vain se heurter sur le pont de Miragoane contre la division Désormes Gresseau. A la tombée de la nuit, il renonce à forcer le passage

et rétrograde dans l'intérieur du pays où se dirigent en même temps les fuyards de Miragoane. Les deux colonnes en déroute se confondent. Tout prend la fuite à travers les forêts, en pleine nuit, dans la direction des montagnes. La force de conviction avait triomphé du nombre.

Cette double victoire laissait libre le chemin de Port-au-Prince. S'il se fût rencontré dans les campagnes une armée pour seconder Miragoane, c'en était fait du président Salomon. L'ennemi le comprit. Il s'enhardit à exécuter quelques pointes autour de Saint-Michel. Un léger succès, remporté pendant la nuit du 3 au 4 avril, lui rendit confiance. Il crut le moment venu d'entamer de plus sérieuses opérations, attaqua le carrefour Desruisseaux, d'où il fut repoussé avec perte. Le lendemain, des renforts arrivèrent de la capitale sous le commandement du général Anselme Prophète. La force avait échoué. On essaya la ruse. Le drapeau blanc fut arboré. Des soldats, dans l'attitude d'hommes qui voulaient se rendre, se présentèrent devant le poste Desruisseaux, pendant que le gros de l'armée s'apprêtait secrètement à l'assaillir. Les exilés confiants, négligèrent les précautions dictées par la prudence; pris à l'improviste, ils durent reculer et se retirer sous le canon de Miragoane. La petite troupe, qui n'avait pourtant rien de formidable, remise de la supercherie, ne tarda pas à reprendre ses positions premières. Les «piquets» furent culbutés et Anselme Prophète blessé. Châtiment sévère

pour ce général, victime de sa docilité plutôt que de ses convictions. Il désapprouvait ce qu'on lui imposait; mais l'obéissance militaire lui fit exécuter des ordres qui répugnaient à ses principes.

Avec « les piquets » l'incendie et le pillage visitèrent le carrefour Desruisseaux : les maisons furent saccagées; on y mit le feu à l'aide de pétrole et de torches goudronnées.

Quelques-uns de leurs chefs les traitaient de voleurs et de couards. Ils désespéraient d'une cause qui ne comptait que de pareils défenseurs. Les jours suivants il n'y eut même pas de combat à proprement parler. On était à tous instants obligé de cerner les forêts qu'on fouillait minutieusement pour reformer les bataillons que désertaient ces bandes indisciplinées.

Cependant, devant leur nombre toujours croissant, Boyer-Bazelais songea à resserrer le périmètre de la défense. Le 7 avril, ordre fut donné à la division Désormes Gresseau d'évacuer le pont et de venir prendre cantonnement au carrefour Desruisseaux. La difficulté des communications devait amener l'abandon de ce poste, trop écarté du centre des opérations.

Sur ces entrefaites, une chaloupe à vapeur portant pavillon français, après avoir conféré avec l'*Égalité* qui croisait devant le port, déposa sur les quais deux étrangers, porteurs d'une dépêche de la légation de France à Port-au-Prince aux autorités révolutionnaires.

Ils venaient s'enquérir de l'état de leurs nationaux.

Du 27 mars au 11 avril, Boyer-Bazelais et ses compagnons avaient soutenu plus de dix attaques et remporté une grande victoire. Rien, cependant, n'avait changé dans leur situation. Ce n'était pas une guerre comme celles de l'Europe, qui se terminent par la destruction d'une armée. Sous ce ciel de feu, dans ces montagnes palissadées de forêts impénétrables, il fallait se battre sans cesse contre les « piquets », qui se dispersaient aujourd'hui et se réunissaient le lendemain. Ces courses continuelles à la poursuite d'un ennemi dont la tactique était de toujours tenir son adversaire en éveil, lui enlever tout repos, le fatiguer et l'épuiser par des alertes réitérées, nécessitèrent l'évacuation du carrefour Desruisseaux. Elle eut lieu le 12 avril. Désormes Gresseau vint cantonner au quartier général de Miragoane, afin de donner plus de consistance à la défense de la ville, menacée de tous les côtés. A partir de cette date, les exilés ne quitteront plus leur retraite que pour mourir. Ils y resteront neuf mois encore, luttant contre un ennemi plus redoutable, la faim. Lorsque la place ne sera plus tenable, ils se tailleront un passage dans les troupes salomonistes ; et ces hommes, réduits à l'état de squelette par la famine et les maladies, devenus lions par la colère et le courage sans espoir, iront accomplir ce fait unique dans les annales d'Haïti, déjà si brillantes en faits d'armes : franchir les précipices, campant le jour sous un soleil torride, che-

minant la nuit par une rosée abondante qui perçait les vêtements ; lutter de montagne en montagne, de défilé en défilé, de village en village, jusque sous les murs de Jacmel ; de là rebrousser chemin à travers les mêmes obstacles, livrer un dernier combat acharné devant le Petit-Goave et périr jusqu'au dernier. Rénélique fut celui-ci. Fait prisonnier on lui demanda comment il voulait qu'on le traitât. « Je suis venu pour vaincre ou mourir, répondit-il. Je suis vaincu, fusillez-moi ».

Pendant les premiers mois, il ne se passa pas de jour sans qu'une pluie de feu et de fer ne vînt rappeler aux martyrs de la liberté que l'homme qui pèse si lourdement sur les destinées d'Haïti trouvait des agents pour la perpétration de ses forfaits. Des mitrailleuses, placées à grands efforts au sommet du morne Blanc, vomissaient nuit et jour la mort sur la ville, sans égard pour les femmes et les enfants. Les projectiles mettaient le feu aux maisons et, en rebondissant, faisaient tout plier sur leur passage. L'air était rempli d'un bruit sinistre; au grondement du canon répercuté par l'écho des montagnes, s'ajoutait le crépitement de flammes immenses, dont l'éclat donnait au ciel un aspect lugubre. Des femmes affolées, serrant dans leurs bras des enfants en pleurs; des vieillards infirmes, se traînant à peine, traversaient les rues comme des fantômes, augmentant par leurs cris l'anxiété poignante de la population.

Les consuls, à Port-au-Prince, s'émurent du péril de

la population non militante. Il appartenait à la France, toujours humanitaire, de prendre ici l'initiative d'une intervention, comme nous verrons encore plus tard un de ses intrépides marins, le commandant Courjeolles, couvrir de son drapeau les familles de Port-au-Prince. M. Boulanger, chancelier, débarqua le 30 avril, accompagné de l'agent consulaire à Miragoane, et sollicita auprès du chef de la Révolution la sortie des femmes et des enfants. Plus de deux cents personnes s'embarquèrent. Mais la plupart des Miragoanaises se dévouèrent pour soigner les blessés. Heureuse la plume qui saura retracer la touchante sollicitude de ces âmes charitables !

Ce fut la dernière fois qu'on reçut des nouvelles de l'extérieur. Désormais, privé de toutes communications, de toutes ressources, n'ayant rien de sûr, pas même le sommeil, on défendra la ville avec opiniâtreté. Rarement population assiégée déploya un courage plus admirable.

Dans cette lutte d'un contre cent, le « piquet » ne faisait pas de quartier. Lorsqu'il tombait lui-même aux mains des exilés, le souvenir de l'ordre donné de ne point faire de prisonnier lui faisait redouter des représailles qu'il sentait méritées. Mais il se rassurait vite devant P. Berthaud, dont le caractère, armé contre toute hypocrisie, le plaçait parmi ces hommes que le despotisme ne manie pas aisément. Doué de ce courage civil, rare en Haïti où la valeur est commune, il trans-

portait dans les camps la même indépendance qui l'avait signalé à la tribune. « Ne craignez rien, disait-il aux soldats égarés; la Révolution respecte ses prisonniers. » — « Retournez dans vos camps, ajoutait le brave C. Rigaud, ou restez avec nous pour souffrir et mourir au nom de la liberté. » Ils s'enrôlaient le plus souvent dans les rangs des exilés; ils étaient étonnés de rencontrer en eux des frères et non point des maîtres.

Il y avait déjà trois mois que Miragoane amortissait le choc des troupes du gouvernement. Écueil infranchissable, elle résistait à tous les assauts, repoussait toutes les attaques. Allait-on laisser exterminer ses vaillants combattants? Tant d'énergie ne put rester sans écho. L'étincelle de Miragoane communiqua à la nation le feu et l'ardeur de Boyer-Bazelais. La fureur de la population fit explosion. La ville de Jérémie, distante de quarante-deux lieues de Miragoane, se souleva le 23 mai; Jacmel, à une journée de marche de Port-au-Prince, ne tarda pas à l'imiter, le 23 juillet.

Le soulèvement se propageait avec rapidité. On eût dit d'une traînée de poudre qui n'attendait que l'étincelle. En quelques jours presque toutes les villes de la Péninsule du Sud furent debout : Bainet, Cavaillon, Marigot, Pestel, Corail, Aquin, Côtes-de-Fer, Saint-Louis, Saltrou, les Coteaux se prononcèrent en faveur de la cause révolutionnaire. Mais les « piquets » tenaient la campagne. Une armée de volontaires se forma pour

les disperser. Elle avait le courage; le général Modé la façonna à la discipline, en entretenant toutefois cette familiarité militaire qui, sans rien enlever au commandement, augmente le dévouement du soldat. Sa seule ambition était de dégager Miragoane. Si la jonction s'opérait, Modé sauvait la Révolution.

Le tyran sentit le terrain se dérober sous ses pas. Ses inquiétudes redoublèrent lorsque Antoine Paolas voulut réagir contre le despotisme : à Lascaobas la tentative fut noyée dans le sang. L'administration militaire reçut en dépôt des barils de pétrole dont on connaîtra bientôt l'usage. L'humanité inscrira dans ses annales une nouvelle page de douleur.

Désespéré de voir l'embrasement s'épandre, M. Salomon voulut frapper un coup formidable contre Miragoane. Ils se figurait décapiter la Révolution, en abattant ses inaugurateurs. Son égarement allait jusqu'à lui faire perdre de vue cette vérité qu'on ne tue pas un principe en tuant des hommes. Les passions peuvent s'éteindre avec les cœurs où elles s'allument, mais les principes vrais et fondamentaux ne meurent jamais. Ils trouvent toujours, dans les générations futures, des défenseurs d'autant plus nombreux que la diffusion des lumières est plus large.

Le 20 septembre, la place fut attaquée simultanément par mer et par terre. Vains efforts ! Les troupes gouvernementales furent entièrement défaites, et leur général, H. Piquant, mortellement blessé.

Cette nouvelle servit de prétexte au coup que machinait le dictateur. L'occasion d'une manifestation armée de quelques conjurés fut choisie pour le sac de Port-au-Prince, la tête et le cœur du pays.

VII

Le 22 septembre au matin, une douzaine de jeunes gens dont le cœur n'avait pas encore été mordu par l'égoïsme, (cette gangrène qui ronge déjà notre jeune société) voulurent secouer le joug du « piquetisme ». Un cri de délivrance s'échappa de leur poitrine. Il suffisait. Port-au-Prince pouvait être accusé d'avoir pris les armes. Il fut exécuté impitoyablement.

Pillage, incendie, massacre, bombardement de maisons, outrages aux femmes, égorgement des enfants, rien n'avait été oublié dans le programme longuement médité de ces saturnales. Ces scènes avaient été réglées d'avance par le gouvernement, elles furent dirigées et jouées par le gouvernement. Aucune humiliation ne fut épargnée à la cité malheureuse. Le président Salomon semblait atteint de cette démence qui précipite la chute d'un gouvernement par l'abaissement de la dignité nationale.

Le pavillon haïtien, traîné dans cette boue san-

glante, dut s'incliner devant les drapeaux de la France, de l'Angleterre et même de l'esclavagiste Espagne, plantés dans l'enceinte de la capitale au nom de l'humanité.

Depuis longtemps le président Salomon sentait monter l'indignation publique. Il s'appliquait à réunir dans la capitale « les piquets », ses partisans. Cette masse informe, il la flattait, il la cajolait, il la fanatisait. En présence des forces cantonnées dans la cour du Palais, dans tous les forts et jusque dans les carrefours de la ville, les hommes expérimentés doutaient du succès d'une prise d'armes et conseillaient la patience. Mais les citoyens, traqués comme des bêtes fauves, obligés de se cacher ou de s'enfuir, rongeaient le frein et se montraient chaque jour plus résolus à n'écouter que leur désespoir. La crise devenait inévitable. C'était l'œuvre du gouvernement. Il l'attendait.

Dès le mois de mai, il avait eu la pensée de maîtriser les événements par un coup d'État. Ce projet s'était brisé contre la résistance inattendue d'un enfant du peuple.

P. Benjamin, élevé par le président Salomon au commandement de l'arrondissement de Port-au-Prince, ce citoyen honnête, qui méritait de mourir pour une cause plus juste, avait trouvé à l'hôtel de l'arrondissement des barils de pétrole, qu'en son absence, on y avait envoyés. Il avait deviné l'idée criminelle, déclare hautement qu' « il était soldat prêt à mourir à son

poste, mais que nul n'avait le droit de le transformer en incendiaire ». La mâle protestation de P. Benjamin avait fait quelque bruit. La mine avait été éventée. Il avait fallu ajourner.

Cependant les événements se précipitaient, la situation s'aggravait. On répétait sans cesse qu'un soulèvement était imminent. Ceux qui, au besoin, pouvaient en prendre l'initiative, durent sortir de leurs retraites forcées. Ils sentaient le besoin de se voir, de s'interroger sur la signification et la valeur de ces bruits : tantôt qu'un chef avait été désigné et serait connu à la dernière heure ; tantôt que les révolutionnaires du Sud allaient opérer un débarquement. Beaucoup, irrésolus devant le vague de ces rumeurs, s'abstinrent ; d'autres, lassés de leur sort, impatients de liberté, s'annoncèrent prêts à suivre quiconque donnerait le signal de l'action. Malheureusement ne devaient point intervenir ici ce bon sens et cette modération pratique, qui appartiennent aux hommes du Nord et qui auraient empêché de compromettre, par un effort prématuré, un succès certain.

Le vendredi 21, on se réunit à la hâte pour se concerter. Plusieurs parlèrent encore de temporisation, mais les plus jeunes tinrent bon. Leur avis l'emporta, le rendez-vous pour le lendemain à midi fut accepté ; chacun devait avertir ses amis. Qui peut dire ce qui serait advenu, si ces décisions, quoique précipitées, avaient pu être suivies ?

Un malentendu fatal en contraria l'exécution. Deux heures avant le moment convenu, des cris de : « Aux armes ! Vive la Constitution » se font entendre, bientôt suivis de détonations. Une douzaine de conjurés marchent sur l'hôtel de l'arrondissement. Le malheureux P. Benjamin croit de son devoir d'ouvrir le feu. La riposte est instantanée. La lutte engagée ne dure qu'un moment. Benjamin tombe ; les « piquets » de s'enfuir en hurlant.

La petite troupe, maîtresse de ce poste, ne s'y arrête pas, rallie quelques amis, se porte au bureau central de la police et l'enlève. L'alerte est donnée au bureau de la place. La garnison s'ébranle. On se prépare des deux côtés à la rencontre, mais des bandes menaçantes arrivent tumultueusement du Palais. Les conjurés, porteurs pour la plupart de simples revolvers, se replient sur l'hôtel de l'arrondissement, dans l'espoir d'y trouver des armes. Hélas ! Benjamin, depuis longtemps n'inspirait plus de confiance à l'ombrageux président. On ne lui laissait qu'une faible garde sans munitions.

Cependant la ville reste muette et sombre ; toutes les portes sont fermées. On ne répond plus à l'appel aux armes ; la peur glace les citoyens. C'est une tentative avortée. Il faut songer à la retraite.

Elle s'opère lentement. Quelques portes hospitalières s'entrouvrent pour recueillir les blessés ; à d'autres, on frappe inutilement. On s'en allait ainsi, cédant pied à

pied le terrain, marchant au hasard, sans pouvoir assigner un but précis à la retraite. Une dernière porte se referme enfin sur les survivants. C'est celle d'un consulat. Tout était fini. Telles sont les véritables proportions de ce qu'on appelle l'insurrection du 22 septembre. Les Port-aux-princiens avaient pourtant plus que tous autres un intérêt primordial, vital au triomphe de la Révolution. Ils ne seraient point révolutionnaires par conviction qu'ils devraient l'être par intérêt. La moindre émotion dans la capitale est leur ruine. A servir l'ancien ministre de Soulouque, il n'y a pas seulement déshonneur, il y a danger ; nul avantage, ni moral, ni matériel.

L'échauffourée du 22 septembre n'a pas duré trente minutes, de l'aveu même du *Journal officiel*. On serait donc en droit de se demander pourquoi il fait intervenir deux autres colonnes insurrectionnelles sur le quai et dans la rue des Fronts-Forts, si on ne savait pas que ces grandes artères sont exclusivement habitées par le haut commerce. Des colonnes imaginaires étaient nécessaires pour en expliquer le sac.

La vérité pure est que, sur plusieurs points, des citoyens isolés, ignorant la portée des événements, essayèrent dans un premier élan de porter un généreux concours à leurs amis. Marchant au hasard, ils se heurtèrent qui, à des postes fixes, qui, à des patrouilles volantes. Au bureau du port, trois hommes furent reçus par une décharge ; ils s'éloignèrent en ripostant.

Moins heureux, A. Liautaud y fut abattu un instant après. Dans la rue des Fronts-Forts, des rencontres fortuites provoquèrent des échanges de coups de revolver. A onze heures la ville était rentrée dans le calme.

On sentait toutefois courir des frissons dans l'air ; on entendait ce murmure sourd, précurseur des catastrophes. La canaille des faubourgs, qui n'avait point bougé tant qu'il y avait danger, en apprenant l'échec des conjurés, commença à affluer au Palais avec de bruyantes acclamations. Pour sauvegarder sa popularité, le président Salomon la lança sur la ville désarmée. « Allez ! » dit-il. Ils partirent.

« Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre. »

Ce qui se perpétra de forfaits est indescriptible : généraux, aides-de-camps, députés, sénateurs, tous étaient de la danse. Possédait-on un magasin riche ? On était accusé de recéler des insurgés. Sous prétexte de les arrêter, on sommait d'ouvrir. Les premières maisons dont on obtint l'entrée furent saccagées ; celles qui se fermèrent, enfoncées par la hache et le canon et leurs habitants assassinés.

P. Solages courait se réfugier à l'archevêché avec sa famille. Il fut tué au bras de son épouse. Après ce honteux exploit, le meurtrier marcha à l'assaut de son magasin. La torche fit le reste.

T. Poulle, vieillard sexagénaire, était propriétaire de l'un des plus beaux magasins de Port-au-Prince. Cette

maison dont il habitait le premier étage était une solide construction en briques et en fer. En vain, on l'avait arrosé de pétrole ; en vain, on avait entassé des fagots de bois vert sous la galerie, pour enfumer cette famille infortunée. La maison résistait toujours. On avertit M. Salomon : deux pièces d'artillerie arrivèrent sur les lieux. Les portes cèdent. Les forcenés ne trouvant pas leurs victimes, s'imaginent qu'elles sont réfugiées dans une maison voisine. Les canons sont aussitôt tournés contre elle. Devant cette résolution de bombarder tout bâtiment que l'on supposerait renfermer sa famille, Poulle se croit sauvé en reconnaissant des autorités constituées. Il va au-devant d'elles. Une balle dans l'oreille l'étend roide mort. Ses timides jeunes filles, effarouchées par ces hordes sauvages, auraient été immolées à leur tour, sans le peuple qui, mû par une commisération instinctive, se porta spontanément à leur secours.

Dans les convulsions sociales, les sentiments les plus contraires éclatent et se succèdent parfois. Il n'est pas jusqu'à la férocité qui ne s'attendrisse devant la beauté, la faiblesse et l'enfance. Une veuve humiliée, trois belles jeunes filles orphelines d'une heure, cherchant auprès de leur mère un refuge à leur innocence, un enfant à la mamelle, souriant aux assassins de son père, ne pouvaient manquer d'émouvoir les cœurs jusque dans les passions les plus déchaînées. Ces hommes grossiers, incultes, paraissaient confus de leur

rudesse. Quelques « piquets » seulement, les plus lâches, insultèrent au malheur.

Dans la rue du Bel-Air, autre fait. Une vingtaine de personnes, de tout sexe et de tout âge, sont enfermées dans la maison de M. S. Ménos, pour se soustraire aux bandes armées qui parcourent les rues. Il y a déjà huit heures qu'elles y sont prisonnières, quand des flammes, jaillissant des maisons voisines, pénètrent par les fenêtres mal fermées, avertissent de l'approche du danger. Déjà le feu gagne. On respire difficilement ; les enfants halettent. D'un côté la mort par asphyxie, de l'autre par une balle, peut-être seulement une blessure. Il faut choisir. On se décide pour une sortie en masse : tant pis pour ceux qui tomberont. Aussitôt dit, aussitôt fait. L'irruption dans la rue s'exécute. On fait feu sur le groupe qui se disperse promptement : plusieurs personnes sont atteintes, dont une respectable mère de famille, Mme Hérard Roy. Des amis la ramassent. On se jette avec elle à travers des maisons en ruines, sur des cendres fumantes, menacé de mille morts par des toits qui s'écroulent, des murs qui s'éboulent. Une porte amie s'entr'ouvre ; on s'y précipite. Madame Hérard Roy y est déposée ; des âmes charitables s'empressent autour d'elle. Les autres, toujours poursuivis par les « piquets », cherchent ailleurs un terme à cette course affolée. La plupart, rejoints par les bandits, le trouvent dans la mort.

L'imagination s'arrête effrayée devant la multiplicité

des attentats commis à la charge du peuple. La populace ondoyante et désœuvrée courait bien au pillage, mais elle y courait en riant sans haine et sans colère. Ces messieurs du Palais furent condamnés à accomplir de leurs propres mains les meurtres qu'ils avaient prémédités. Ce sont eux-mêmes qui ont assassinés Guys, A. Heurtelou, Ch. Poitevin, Ch. Benoit et tant d'autres. Ce sont eux-mêmes qui coururent à la prison pour y égorger les détenus. Là, ils se heurtèrent à un enfant du peuple, à l'humble commandant de ce poste, M. Camille : « Je suis soldat et non point assassin », leur dit-il. « Apportez un ordre écrit du président ; sinon passez sur mon corps ». Cette fière attitude sauva les prisonniers.

Ailleurs, c'est un grossier charretier qui, dans la mêlée, protège la faiblesse. « Grâce aux femmes », s'écrie-t-il, en entraînant une épouse éplorée qu'il conduit avec égards dans un consulat.

Des traits touchants brillèrent dans ce débordement des passions, et restent comme autant de protestations sublimes contre ces saturnales de la haine.

Il n'est pas de cœur haïtien qui ne saigne encore au souvenir de cette triste journée. On parle des actes de la Commune, à Paris ; mais la Commune n'était pas gouvernement reconnu.

Rendons-lui, du reste, cette justice que si elle n'a pas hésité à trancher dans le vif à propos de la question

sociale, elle n'a jamais volé ni sacrifié des femmes ni immolé des enfants.

Gorgés de butin, tombant de lassitude, les « piquets » et la canaille elle-même se refroidirent peu à peu. L'ordre menaçait, en quelque sorte, de se rétablir tout seul, au milieu des derniers murmures d'une populace qui s'apaise.

Ce retour au calme exaspéra le Soulouque. « Comment dit-il, on veut déjà cesser. Je ne vois pas encore la mer (1) ».

Des émissaires sont lancés dans la plaine du Cul-de-Sac pour convier à la fête leurs frères de la campagne, ils entrent en ville le lendemain 23 septembre.

Le président fait une tournée triomphale sur les ruines. Les troupes cantonnées au Palais sortent, précédées de leurs chefs. Elles emportent des torches; elles traînent des canons.

L'incendie rallumé se propage avec une rapidité, une violence nouvelles. Tous les excès de la veille recommencent. Les canons grondent. On frappe, on outrage, on tue.

On ne pouvait désormais se tromper : la destruction de la ville avait été officiellement décidée. Un seul homme en avait prononcé l'arrêt. Il suffisait d'agir sur lui.

Le général Salomon, en rompant tous les liens sociaux, s'étaient mis hors la loi. Il était permis de ne plus

(1) Le palais est bâti sur l'arrière-plan de la ville.

voir en lui un chef d'État. Devant un tigre altéré de sang, on est dispensé de toute mesure, de toute forme. Un seul langage, celui de la force, pouvait être compris de ce forcené. Le corps diplomatique à Port-au-Prince, appuyé de la marine étrangère (1), le lui parla au nom de la civilisation:

« Président,

« Nous avons l'honneur de vous annoncer que si le pillage, l'incendie et les meurtres qui se commettent depuis hier, dans la capitale, par le *fait des soldats du gouvernement et surtout de la canaille*, ne cessent avant qu'il ne fasse nuit, les navires de guerre des différentes nations, en rade, vont prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables, c'est-à-dire qu'ils se verront dans l'obligation, non seulement de balayer les uns et les autres, mais encore d'arriver à la dure nécessité de bombarder les forts et votre palais même, où des forces suffisantes doivent se trouver pour remettre la capitale dans l'ordre et la tranquillité nécessaires.

« Veuillez, Président, agréer l'expression de notre haute considération.

« *Signé* :

« H. T. C. HUNT (Angleterre).

« E. B. BURDEL (France).

(1) En cette circonstance, le commandant du navire français, le *Chasseur*, M. Courjeolles, a montré une louable énergie et recueilli à son bord, nombre de personnes qui, sans ce secours, eussent névitablement péri. On ne saurait trop reconnaître la noblesse de sa conduite.

« C. Freusberg (Allemagne).

« Th. Streisberg (Belgique).

« A. Arranda (Espagne).

« H. Tweedy (Suède et Norwège).

« Hermann Peters (Pays-Bas). »

Pauvre peuple trahi, nous avons vidé maintenant jusqu'à la lie, le calice de la honte !

Écartons de ce document diplomatique le côté si douloureux pour notre honneur national. Il y a une vérité historique qu'il importe de dégager, à cause des actes inattendus qui ont suivi.

Le corps diplomatique n'a montré ni doute, ni hésitation ; il ne s'est pas adressé au gouvernement par l'intermédiaire du secrétaire d'État des relations extérieures ; il est allé droit au général Salomon. Témoins oculaires, les représentants des puissances étrangères devaient être, en quelque sorte, moins indignés du carnage lui-même, que de la conduite de ce Néron noir, faisant froidement allumer sa capitale. Aussi donnèrent-ils une formelle expression à leur conviction, en négligeant les formalités d'usage, comme pour détacher du gouvernement d'Haïti la personne de son président.

Le général Salomon ne songea pas d'abord à se justifier de l'accusation. Il en fut écrasé. Placé éventuellement en face d'adversaires autrement puissants qu'une ville désarmée, il recula. Il ne trouva pas dans son âme vulgaire le moindre cri d'indignation contre le mépris dont débordent les termes de cet outrageant

[illegible]. Il balbutia des excuses, accusa les citoyens de brûler eux-mêmes leurs maisons, d'en être eux-mêmes les pillards ; mais il obéit. L'ordre de cesser le carnage fut donné et la tranquillité soudainement rétablie. Voleurs, assassins, incendiaires, de rentrer dans leurs tanières.

L'intervention du corps diplomatique pouvait s'arrêter là. Mais ce n'était pas l'intérêt du « vieux piquet ». Il lui coûtait de perdre en un instant tout le fruit de sa longue et patiente fourberie à l'égard de ces hommes qui « ont tout quitté, famille, patrie, pour venir chez nous, etc. »

Les étrangers venaient de lui montrer qu'ils n'étaient pas dupes de ses jongleries. Quelle devait être la conséquence logique de leur déclaration ? Fixer l'attention du monde civilisé sur la valeur morale des Haïtiens capables d'exercer une part d'influence sur les destinées de la République. Cette conclusion échappa au corps diplomatique.

En effet, la chute du gouvernement paraissait inévitable. Un débarquement à Port-au-Prince de deux à trois cents hommes y suffisait. La chose semblait d'autant plus possible que la récente acquisition de la *Patrie* rendait la Révolution maîtresse de la mer.

Cette éventualité prit dans l'esprit de M. Salomon les proportions d'un fait prochain. Il se vit perdu, à moins d'une intervention étrangère.

Il y avait bien en rade quatre navires de guerre, mais

comment les gagner à sa cause? L'astucieux vieillard imagina de convoquer au Palais national le corps diplomatique, sous prétexte de communications. La réunion eut lieu le 24 septembre. M. Salomon assura de sa volonté de maintenir la tranquillité publique. Il rejeta la responsabilité des faits accomplis sur les conjurés, aborda et développa sa thèse hypocrite d'attachement aux *blancs*, de dévouement aux intérêts étrangers, et finit par laisser entendre aux agents diplomatiques qu'il est bruit d'un débarquement. Le cas échéant, il sera obligé de se défendre et ne pourra garantir la sécurité dans la capitale. Il espère que ces Messieurs lui prêteront concours.

Le corps diplomatique, qui n'avait que trop bien compris la portée de cette insinuation, l'invita à formuler sa proposition par écrit. Il écrivit. Chose incroyable! les mêmes consuls qui la veille avaient souffleté le tyran, accueillirent favorablement sa demande et décidèrent que des instructions seraient transmises aux commandants des navires en rade.

Ainsi, M. Salomon menace la vie et la propriété, et c'est contre la Révolution qu'on se précautionne! Violant, en faveur d'un homme sur la brutalité duquel il n'y avait plus à se méprendre, toutes les lois de neutralité et de justice internationales.

Cependant, la Révolution se montra constamment respectueuse des droits et des intérêts de tous; jamais plainte ne fut portée contre elle.

On ne peut trouver aucune explication raisonnable à cette ingérence du corps diplomatique dans les affaires intérieures d'Haïti. On s'est laissé duper par le général Salomon, quand il eût suffi, pour le faire rentrer dans les limites du droit, de lui présenter des injonctions énergiquement formulées et soutenues. Ces injonctions eussent été beaucoup plus efficaces. Les « piquets » n'avaient pas attendu un débarquement pour donner cours, une première fois, à leurs appétits et tout porte à croire que, s'il avait plu à M. Salomon d'ordonner de nouveaux massacres, il l'aurait fait sans attendre qu'un mouvement militaire se fût opéré contre lui par voie de mer. Il le prouva bien quelques mois plus tard à Jacmel (1) Pestel, Corail et dans tout le département du Sud (1).

Lorsque les événements de Port-au-Prince furent connus à l'étranger, on ne put retenir un cri d'horreur. L'opinion publique se prononça vigoureusement en faveur de la Révolution. La presse européenne et américaine, principalement la presse parisienne, flétrit en termes sévères la conduite de ce chef d'État, pillard et incendiaire.

Un membre distingué du Parlement français, l'hono-

(1) Après la reddition de Jacmel, beaucoup de ses défenseurs avaient cherché un asile dans les consulats de France et d'Angleterre. M. Salomon prétendit se les faire livrer. Sa demande fut énergiquement repoussée par les cabinets de Paris et de St-James qui se réclamèrent des massacres commis par le gouvernement, après amnistie générale.

rable député de la Guadeloupe, M. Gerville-Réache, fit de ces scènes l'objet d'une interpellation à la Chambre, pour solliciter de la France aide et protection en faveur de ses compatriotes. Quelques jours avaient suffi à ce pouvoir cruel pour détruire la réputation d'hospitalité dont jouissaient si fièrement les Haïtiens !

Le chef du cabinet de Paris, M. Jules Ferry, ministre des affaires étrangères, fit la déclaration suivante : « La Chambre comprendra qu'il est difficile, au moment où nous sommes et alors que l'enquête commencée par le gouvernement sur les déplorables événements d'Haïti n'est pas encore terminée à cause de la distance, de porter actuellement un jugement sur les différentes responsabilités engagées dans cette triste affaire.

« *Il paraît malheureusement trop vraisemblable que la responsabilité du président Salomon est directement et particulièrement engagée dans les abominables attentats dont on vient de nous apporter le récit* » (1).

Le ministre plénipotentiaire d'Haïti, à Londres et à Paris, le très sympathique M. C.-S. Villevaleix, donna sa double démission dans une lettre qui lui fait honneur, se détachant ainsi d'un gouvernement inique pour sauver la dignité du peuple haïtien. Une créature seule de M. Salomon pouvait dorénavant consentir à représenter un pareil gouvernement.

(1) *Journal officiel* du gouvernement français, 15 décembre 1883. Voir l'appendice.

VIII

Le récit du sac de Port-au-Prince, que nous n'avons pas voulu scinder, nous a obligé de nous éloigner de Miragoane. Nous allons maintenant reprendre le sort de ses défenseurs.

Depuis l'abandon du carrefour Desruisseaux par Désormes Gresseau, le blocus s'était resserré. Inquiétés sur leurs derrières par le général Modé qui faisait des prodiges d'audace avec sa poignée de volontaires, les « piquets » mirent le vide entre eux et la valeur de cette petite troupe. Ils promenèrent le feu et le fer dans les campagnes; ils incendièrent des forêts, anéantirent des villages. Nouvel Attila, M. Salomon voulait que l'herbe ne poussât plus là où ses soldats avaient passé. C'était la guerre à la civilisation, la guerre à l'humanité.

Cependant, les exilés reprenaient, à tous instants, l'offensive par des sorties meurtrières, détruisaient les remparts de l'ennemi et le forçaient à recommencer plusieurs fois les ouvrages qui le rapprochaient de la ville.

Chaque pas en arrière était vendu chèrement. Les munitions de guerre étaient abondantes dans leur

camp; mais la viande vint à manquer, et bientôt le pain aussi.

Ils sentirent qu'ils n'avaient plus d'autre soutien que la perspective d'une fin glorieuse. On fit nourriture de tout. La famine inexorable semblait se réjouir de leur détresse. Il y eut un moment où les sorties avaient pour objectif moins la défaite de l'ennemi que la capture d'animaux pouvant servir à leurs besoins. Dans cette pensée, ils attaquaient de préférence les postes où il y avait des chevaux qu'ils emmenaient pour les abattre et en saler la viande.

A la famine, s'ajouta la maladie avec son lugubre cortège : le scorbut, la dyssenterie, l'œdème cachectique, tel fut le lot qui revint à ces braves.

Une des premières victimes fut le général en chef, déjà précédé dans la tombe par Désormes Gresseau, le plus digne peut-être de commander après lui. Ferme comme un républicain, intrépide comme un soldat. Boyer-Bazelais se multipliait et prodiguait sa personne. De même qu'on l'a vu sur les remparts pointer les canons, de même, quoique officier supérieur, il charriait la terre des retranchements et, comme le moindre soldat, montait la garde sur les fortifications. Atteint déjà de la dyssenterie, il donnait de vives inquiétudes à ses amis, dont la sollicitude s'efforçait en vain de le soustraire aux factions nocturnes. Une blessure compromit tout à fait sa vie : il expira le 27 octobre, empor-

tant dans la tombe les regrets et l'admiration de tout un peuple.

« L'homme grandit quand il tombe. »

Les Haïtiens apprirent leur malheur en apprenant sa mort. Chacun se reprocha d'avoir laissé périr le Grand Citoyen. Par le deuil de la nation, le tyran jugea de la haine qu'il inspire.

Jusque sur les derniers jours de sa vie, Boyer-Bazelais oubliait ses souffrances pour s'informer des blessés. Dans les causeries intimes il s'ouvrait avec tristesse à son entourage et plaignait la pusillanimité de ses compatriotes qui subissaient lâchement la terreur. « Ils ont bien », disait-il, « l'intelligence qui conçoit, mais il leur manque l'initiative de l'action. Il ne suffit pas de maudire les oppresseurs en gémissant dans les chaînes; il faut avoir en partage l'audace de l'offensive qui, d'un coup, les rompt ». En effet, si tous ceux qui désiraient et désirent encore la fin de ce système de terreur, s'étaient soulevés comme un seul homme, le gouvernement du président Salomon eût vécu.

Sur son lit de mort il engagea ses compagnons à se choisir pour chef le capois E. Desroche. Ce général, d'une haute stature, avait la démarche noble et la prestance militaire. Son sang-froid dans l'ardeur du combat, sa promptitude dans la résolution et son énergie dans l'exécution faisaient de lui un valeureux successeur à Boyer-Bazelais.

Au milieu de cette détresse, la *Patrie*, sortie de

Jacmel, se montra le 14 novembre. On y tendit les vœux et les espérances comme le naufragé s'attache du regard au navire qui se dessine à l'horizon et ranime l'espoir de la délivrance.

La *Patrie* se croisa à l'entrée de la rade avec le *Dessalines* qui accourait de Port-au-Prince à toute vapeur. Sans hésitation elle ouvrit le combat. Le *Dessalines*, commandé par un officier de la marine des États-Unis, à la solde du président Salomon, combina son feu avec celui des batteries de la côte et, grâce à la supériorité de son armement, força le navire de la Révolution à se retirer.

La scène était émouvante de voir les exilés, spectateurs impuissants, suspendus à ce navire qui jouait leur destinée, manifestant avec anxiété l'inquiétude et l'espérance qu'ils éprouvaient alternativement sur le sort de ce bâtiment, depuis longtemps l'objet de leurs vœux.

Pendant que les deux vapeurs échangeaient leurs bordées, un mouvement s'observait sur le rivage. Un canot, monté par trois hommes, se détachait de ses amarres et s'éloignait dans la direction de la lutte. Debout à l'arrière, P. Dartignac tient le gouvernail. En passant près d'un îlot qui ferme l'entrée de la rade, il est accueilli par une décharge formidable. Il lève son chapeau, l'agite en l'air, « Vive la liberté », crie-t-il d'une voix tonnante. Quelque temps après il accostait la *Patrie* sain et sauf.

D. Bras s'était déjà distingué six mois auparavant, dans des circonstances analogues par une de ces témérités qui tentent le ciel. Il avait affronté les batteries salomonistes et gagné la Jamaïque dans une frêle embarcation, franchissant cinquante lieues marines pour apporter à Kingston les nouvelles de la ville cernée.

La retraite de la *Patrie* devant le *Dessalines* fut le prodrome de l'agonie de Miragoane. La dernière chance de salut disparut sur l'horizon lointain avec le navire dont on n'aperçut bientôt plus qu'une traînée de fumée. Les jours suivants on interrogea vainement l'espace, on scruta vainement la mer. L'étoile de la Révolution pâlit. Pour la première fois on parla de reddition. Le courage de Desroches, digne des temps antiques, se révolta. L'héroïsme du français Beaurepaire s'ôtant la vie plutôt que de signer la capitulation de Verdun, apparut au Capois. « Jamais », dit-il, « je ne mettrai bas les armes devant la tyrannie. Tant qu'il me reste un souffle de vie, je le dois à la liberté. Successeur de Boyer-Bazelais dans le commandement, je refuse de signer un acte qu'il n'aurait pas signé. » Le 17 novembre au soir, le bruit de sa mort se répandit dans Miragoane ; il s'était tiré au cœur un coup de revolver.

Cette fin courageuse, en ranimant l'esprit des exilés, leur montra comment meurent les hommes libres. Desroches disparu, la troupe modela son intrépidité sur l'héroïsme de son général. Le colonel Mathurin Legros prit le commandement. C'était l'homme du

moment. Il avait la vaillance qui impose et la force de résistance nécessaire pour relever le moral de ses compagnons. On continua la défense.

L'ennemi sembla se lasser d'un si long siège. Miragoane, ce rocher contre lequel viennent se briser les lames d'une mer souvent houleuse, arrêtait avec la même impassibilité la fureur du « piquet ». Le salomoniste se dégoûta des assauts, renonça à ce moyen d'avoir raison de l'opiniâtreté de la résistance et se contenta d'attendre que la famine eût achevé l'œuvre du blocus.

La même voix qui avait appris aux assiégés le soulèvement des autres villes, leur annonça la capitulation prématurée de Jérémie, le 18 décembre. Les vociférations des « piquets », maintenant assez proches de la place pour qu'on pût s'entendre dans le calme des nuits tropicales d'un camp à l'autre, leur firent connaître ce nouveau revers. La certitude de leur abandon éclata. Ils grandirent en se rapprochant du dénouement. La témérité défia les périls. La souffrance brava la mort. Le désespoir engendra l'héroïsme. Les blessés, le corps affaibli, le cœur ferme, se faisaient transporter sur les remparts, aidaient à charger les armes. Ils se retrempaient au danger comme l'acier se durcit au froid. On se roidissait contre l'adversité avec la rigidité du métal. La victoire indécise flottait d'un camp à l'autre, ranimant Miragoane mourante par des préférences passagères qui n'étaient, hélas ! que de

courtes haltes dans l'agonie. Jusqu'au 7 janvier 1884, on ne se battit pas autrement.

Dans la nuit de cette date, la résistance devenant impossible, le colonel Legros se mit à la tête de ceux que les privations avaient épargnés. Ils embrassèrent une dernière fois leurs frères malades. Après un engagement très vif, mais court, les lignes salomonistes furent trouées. Legros et ses amis imposèrent à l'ennemi par leur fière contenance et opérèrent leur retraite en bon ordre.

Une aussi petite poignée de combattants, en se risquant contre des bandes vingt fois plus nombreuses, n'avait guère d'autre chance que de se faire écraser. Mais c'étaient des gens de cœur, et, coûte que coûte, ils avaient juré de faire leur devoir. Leur intention était de se rendre à Jacmel, dont ils ignoraient la récente capitulation — 28 décembre, — en gagnant les parties les plus difficiles des montagnes. Nous savons déjà qu'ils ont tous succombé devant le Petit-Goave.

Ceux qui ne tombèrent point sur le champ de bataille, retrouvés plus tard dans les campagnes où ils s'étaient cachés, furent fusillés. De ce nombre fut le colonel Legros. Sa bravoure était de celles que le danger attire. Pendant trois mois, on l'avait perdu de vue et on n'avait plus entendu parler de lui. Réfugié dans la chaumière d'un honnête paysan, il se fatigua d'une vie inactive, contraire à sa nature. Le jour de la fête du hameau, il s'aventura, conduit par le son du

fifre et du tambour, dans une de ces danses joyeuses qui s'exécutent en pleins champs sous le beau ciel des Antilles. Reconnu, il se nomma fièrement.

IX

Dans la ville maintenant ouverte, les malades attendent leur sort. Les poudres sont noyées, les canons encloués, les sabres brisés ; la Croix rouge, gardienne des ambulances, flotte encadrée dans le drapeau blanc sur les fortifications, le « piquet » hésite encore.

Dès quatre heures du matin les victimes étaient prêtes; à neuf heures, les bourreaux n'osaient se présenter.

Livrées sans défense à l'ennemi qui campait sous les murs, elles ne songèrent point à lui fermer l'accès de leur retraite, mais se retranchant dans l'isolement de leur faiblesse et la conviction calme et persévérante de leur foi, elles regardèrent en face le supplice.

Talleyrand Laroche fut député auprès des Salomonistes. C'était un Capois. Caractère chevaleresque, âme généreuse, esprit entreprenant, il avait la loyauté et le désintéressement en partage. Nul n'avait les mains plus pures. Banni de son pays à la suite de gratuites compromissions, il avait mis au service de la Révolution son bras, sa fortune et sa vie. Son jeune frère, Tous-

saint, l'avait suivi avec l'insouciance de l'homme grave qui comprend le sacrifice et le fait. Plus profond dans ses affections, quoique d'un tempérament moins expansif, il en avait le désintéressement ; plus froid sur le champ de bataille, plus stoïque devant la mort, il rivalisa avec lui, jusqu'au dernier moment, de dévouement et d'abnégation. Tous deux s'offrirent en premières victimes aux avant-postes des « piquets ».

L'accueil fut menaçant. Dix hommes les reçurent et les conduisirent au quartier général, à travers les files ennemies. Seuls, désarmés, à la merci des vainqueurs, les deux envoyés allaient le front haut, reflétant sur leur visage la tristesse mâle de leur mission, mais avec la sérénité de ceux qui font leur devoir et déchargent leur conscience.

Lorsqu'ils arrivèrent sous la tente du général en chef, leur contenance fut sans défaillance, ni forfanterie. Tayllerand lui dit la vérité du ton d'un homme que la certitude de ne pouvoir tomber plus bas place au-dessus de l'adversité, dépeignit la ville et l'état de ses défenseurs. « Il n'y a plus » finit-il « un seul combattant debout. Tous, cadavres ambulants, blessés ou épuisés par les privations, attendent. »

La réponse fut brève comme si la dureté craignit de mollir et la servilité même de se sentir outragée dans le rôle de bourreau. La crainte du tyran plus que l'animosité fit prononcer cet arrêt : « L'ordre est formel, Miragoane doit disparaître. »

Cette décision suprême, qui les marquait pour le supplice, confirma dans l'esprit de ces proscrits infortunés, que la haine seule inspirait la politique de M. Salomon. Fiers de leur sacrifice, ils ne lui jetèrent aucune insulte; ils en appelèrent dans leur cœur au jugement de Dieu et de la postérité.

Des « piquets », encouragés par la franchise du récit, portèrent la main à leurs coutelas. Toussaint les arrêta du geste : « Général », dit-il en s'adressant à leur chef, « quelles que soient les tortures qu'on nous réserve, nous demandons à être reconduits parmi les nôtres, pour être unis dans un même trépas, comme nous l'avons été dans une même idée. » On se tut. Tant de stoïcisme désarma les passions. La colère fit place à l'attendrissement ; l'attitude générale exprima un mélange de pitié et d'admiration. La conscience se révoltait à l'idée de détruire tant de jeunesse et de talents. L'homme a de ces retours où la raison reprend le dessus sur le fanatisme, où le cœur se dépouille de ses ressentiments, où l'âme se révèle.

Pour se former une idée exacte du spectacle de la matinée du 8 janvier, il faut se représenter un ciel printanier, cinq mille personnes placées par échelons sur les terrasses et dans les différents forts qui protègent le camp, portant leurs regards sur une ville qui leur était depuis si longtemps fermée, exprimant l'étonnement mêlé d'une crainte superstitieuse, se racontant les légendes que l'opiniâtreté de la résistance

avait créées. Ici des groupes effilent des manchettes, aiguisent des piques ; là, des formes amaigries se pressent autour d'un boucan où grillent quelques épis de maïs ; ailleurs, des chefs fument et semblent causer avec chaleur.

A onze heures, l'armée se mit en branle. Les marches, les contre-marches, le cliquetis des armes, toutes les ruses enfin suggérées par la peur furent employées pour donner une haute opinion des forces dont on ne connaissait que trop l'impuissance et inspirer de fausses préventions à des soldats inaccessibles à la crainte. Ces mouvements de jactance étaient d'autant plus déplacés qu'ils étaient faits à l'adresse de blessés.

On sait si les tyrans victorieux épargnent les vaincus ! Rien ne se fit qui n'entrât dans les desseins de M. Salomon. Cinquante « piquets », pris dans la troupe, furent chargés des exécutions. La ville fut livrée au sac, et à l'horreur du meurtre s'ajouta celle de l'incendie.

Aujourd'hui, un simple tertre indique au passant l'endroit où dorment leur sommeil ces hommes extraordinaires qui, pendant dix mois, firent trembler une tyrannie toute puissante. S'il leur manqua la main de l'épouse ou de la mère pour soutenir leurs derniers pas dans la vie ; si aucun suaire ne reçut leurs dépouilles, ils furent pleurés par des larmes sincères.

M. Luc Élie, une des rares épaves de ce glorieux naufrage, avait vu tomber à ses côtés ses deux frères Albert Élie et Gaston Élie, ses amis que les mêmes

passions, les mêmes souffrances d'un long siège rapprochaient. On l'avait tué dans ses affections et dans tous ses sentiments. Il croyait enfin toucher au terme de son supplice. Par un raffinement de cruauté on lui imposa la vie avec la grâce.

X

La fin de Miragoane demeure une tâche sanglante pour le gouvernement du président Salomon. C'est en vain qu'on invoque des raisons d'État, qu'on se retranche derrière la nécessité de faire un exemple; les héroïques compagnons de Boyer-Bazelais ne pouvaient être assimilés à des pirates. Ils n'avaient commis aucune déloyauté, aucune félonie. Soldats malheureux, ils méritaient les égards dus aux prisonniers de guerre. C'étaient de ces adversaires qu'on s'honore en respectant. De quel profit est leur mort? De quelle utilité, au contraire, leur vie épargnée n'eût-elle été pour la patrie!

Au lieu de les égorger, il fallait les rendre à leur famille pour raconter leurs souffrances et votre magnanimité, président Salomon. La nation, juge clément, vous eût peut-être pardonné vos nombreux crimes passés.

En perdant l'occasion de montrer que, vous aussi,

vous êtes capable de grandeur d'âme, vous leur avez donné l'immortalité avec l'auréole du martyre.

XI

Miragoane est tombée; ses défenseurs sont morts. Mais la Révolution survit.

Pendant que M. Salomon essaie de s'étourdir et de s'enivrer dans la victoire, il est consolant de savoir que des hommes vertueux veillent et que les idées libérales brillent au-dessus de nos sottises comme un flambeau au-dessus de l'abîme.

Pour désarmer l'opposition, un semblant d'amnistie générale vient d'être décrété le 23 octobre 1884. Cette mesure qui, loyalement adoptée en 1879, eût été un acte de sage politique, est aujourd'hui un aveu d'impuissance. Elle trahit le souci de préoccupations intimes, la crainte de dangers réels. Ses effets sont nuls : perfidie n'éveille jamais que défiance.

Libéraux et nationaux pardonnons-nous ! Si, parfois, nous avons été désunis sur le terrain politique, nous devons oublier nos divisions devant le triomphe du « piquétisme ». Que le sang des martyrs scelle notre alliance.

Le « piquétisme » conduit à l'annexion étrangère, à l'humiliation, et une nation qui passionne ses amants

jusqu'à les élever à la hauteur tragique de Miragoane, mérite d'être libre et indépendante.

Faisons la guerre au « piquétisme », comme Dessalines la faisait à Rochambeau, sans compter le nombre ni les forces ; que chaque fait soit une arme, chaque faute un abri derrière lequel on décharge sa carabine. Si on ne l'abat pas, on le blesse, et, à force de saigner, il finit par tomber épuisé. Parviendrions-nous à n'abréger son existence que d'un seul jour, la semence du bon vouloir n'aura pas été perdue !

APPENDICE

Arrêté du président Salomon violant le décret de l'Assemblée natinoale en date du 16 octobre 1883.

—

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAITI

Arrêté

SALOMON, président d'Haïti;

Vu le décret de l'Assemblée nationale, en date du 16 octobre dernier, autorisant la *Banque Nationale d'Haïti* à émettre un million de piastres en billets d'une et de deux gourdes pour faciliter l'emprunt de pareille valeur que le gouvernement devait contracter avec cette institution de crédit, en vertu dudit décret.

Attendu que le conseil d'administration de la Banque Nationale a, contrairement à l'attente des grands pouvoirs de l'État, décliné cette autorisation;

Il a été, après délibération et de l'avis du conseil des secrétaires d'État, arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er. Aux termes de la convention signée au

nom du gouvernement par le secrétaire d'État des finances et du commerce et le haut commerce tant haïtien qu'étranger, représenté par M. M. Oliver Cutts, de la maison O. Cutts et Cie ; Th. Luders, de la maison J. Dejardin, *Th. Luders* et Cie ; Mérorès, de la maison *Simmonds* frères; Woltge, de la maison Ed. *Weber* et Cie ; G. Keitel, de la maison G. *Keitel* et Cie ; Malary, J. H. Gaugaitte, M. Montasse, sénateur de la République; G. Manigat, député au Corps législatif; C. Weymann, de la maison *Steinbrugge* et Cie; C. d'Aubigny, de la maison C. d'Aubigny et Cie et C. Miot de la maison Miot, Scotte et Cie (1);

Il est et demeure entendu que les négociants et fonctionnaires sus-désignés forment un syndicat financier chargé de l'émission et du contrôle de la somme d'un million de piastres en billets de une et de deux gourdes.

Art. 2. Le produit de l'augmentation des droits créés par la loi du 28 août 1883 et évalué annuellement à la somme de quatre cent mille piastres, exigibles en espèces sonnantes, est spécialement affecté au service de l'amortissement des dits billets.

Art. 3. Les billets seront imprimés sur papier rose et bleu et numérotés comme suit :

Billets de une gourde:

50 séries de A 1 à A 50 de dix mille gourdes chaque série, numérotée de 00001 à 10.000 chacune, formant g. 500.000.

Billets de deux gourdes :

(1) Les noms écrits en lettres italiques désignent des maisons allemandes.

25 séries de B. 1 à B. 25 de vingt mille gourdes chaque série, numérotée de 0001 à 20.000 chacune formant g. 500.000.

Ces billets seront signés par les membres délégués du syndicat commercial et financier, par un délégué du secrétaire d'État des finances et un membre de la Chambre des comptes.

Art. 3. Tous les trois mois, il sera procédé au retrait d'une ou de plusieurs séries, selon la proportion que l'encaissement des 30 p. 0/0 permettra d'établir. Ces séries seront désignées par le tirage au sort.

Art. 4. Pour tous frais d'émission, de fabrication et autres généralement quelconques, il est alloué au syndicat commercial et financier une commission de cinq pour cent sur les billets mis en circulation.

Art. 5. Les billets retirés de la circulation seront immédiatement livrés aux flammes par la commission désignée en l'article 5 de la convention mentionnée plus haut, lequel document est annexé au présent arrêté.

Art. 6. Le présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Corps législatif dès l'ouverture des Chambres, sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du secrétaire d'État des finances et du commerce.

Donné au Palais national de Port-au-Prince, le 14 janvier 1884, an 81e de l'Indépendance.

Salomon.

Par le président :

Le secrétaire d'État *des finances et du commerce.*

C. Fouchard.

Port-au-Prince — Imprimerie Nationale.

Note A

(Extrait du *XIXe Siècle*. N° du 28 Novembre 1883).

On nous assure que M. Villevaleix, à la suite du sac de Port-au-Prince par les troupes et les partisans du général Salomon, a donné sa double démission de ministre résident d'Haïti à Paris et à Londres.

Cette double démission a été communiquée au ministère des affaires étrangères à Londres et à Paris.

M. Villevaleix a fait preuve de dignité et de patriotisme en cessant d'être le représentant d'un gouvernement dont le chef a livré sa propre capitale au pillage, à l'incendie et au massacre.

Note B

Extrait du *Figaro*, n° du 7 novembre 1883.

A la suite des événements survenus à Port-au-Prince. les 22-23 septembre derniers, le président Salomon aurait, avec l'aide du consul d'Allemagne et du consul de France, M. Burdel, réussi à faire prendre au corps consulaire résidant dans cette ville, l'engagement d'empêcher, par tous les moyens possibles, l'accès dans la capitale de tout bâtiment appartenant aux partisans de M. Boyer-Bazelais, sous prétexte que si ces derniers s'emparaient d'assaut de Port-au-Prince, de nouveaux massacres d'étrangers seraient à redouter.

Si le fait est exact (ce qui est presque certain), M. Challemel-Lacour et M. l'amiral Peyron n'ont qu'à bien vite télégraphier à leurs agents respectifs, afin de leur enjoindre de ne pas mettre à exécution une mesure qui

serait la violation la plus flagrante de la neutralité que nous sommes tenus d'observer dans tout pays étranger, quels que soient les événements qui s'y passent. Et d'ailleurs, il ne faut pas se dissimuler que l'opinion publique est plutôt favorable à M. Boyer-Bazelais, qui est intelligent, capable de gouverner son pays, et dévoué à la France, où il a été élevé, qu'à M. Salomon lequel vient de faire tristement ses preuves, et qui, de plus, est moralement et *pécuniairement* soutenu dans la lutte actuelle par un certain nombre de maisons allemandes.

Donc, à tous points de vue, la neutralité s'impose au gouvernement français. Que MM. les consuls s'en tiennent à leur *ultimatum*, ce sera le meilleur argument pour éviter les massacres que M. Salomon semble tant redouter et qui ne pourraient être perpétrés que par ses propres soldats...

Note C

Extrait du journal *La France*, n° du 15 novembre 1883.

. . . .

. . . .

M. Salomon, ancien ambassadeur à Paris, président de la République de Haïti depuis trois ans, est à la tête du parti conservateur.

Il est battu en brèche, depuis le 29 mars dernier, par un prétendant qui commande les libéraux, M. Boyer-Bazelais, petit-fils de l'ancien dictateur Boyer, qui fut le second président de la République et gouverna Haïti pendant vingt-cinq ans.

Boyer-Bazelais a fait ses études en France; il est instruit, très intelligent, très ouvert, et son parti gagne tous les jours.

Ses soldats occupent Jacmel, Miragoane, Jérémie, et ont failli s'emparer de la capitale, Port-au-Prince, le 22 septembre dernier, quand eut lieu le terrible massacre dont nous avons précédemment parlé et où Salomon joua un si triste rôle.

Ce fut dans cette déplorable circonstance que les consuls étrangers, ceux de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, de Suède et Norvège et de Hollande mirent résolument le président en demeure d'arrêter immédiatement ces massacres.

Seulement, on dit que Salomon leur fit prendre l'engagement d'empêcher par des troupes de débarquement l'accès dans la capitale des soldats de Boyer-Bazelais, sous prétexte que si ces derniers entraient de force à Port-au-Prince, de nouveaux massacres auraient lieu, et que les étrangers n'y seraient pas plus épargnés que la première fois.

Cette mesure, si elle a été réellement exécutée, nous paraît la violation la plus flagrante de la neutralité que la France et toutes les nations étrangères sont tenues d'observer au dehors, quels que soient les événements qui s'y passent.

Nous sommes obligés de reconnaître qu'en Haïti l'opinion publique est de plus en plus favorable au parti libéral ou révolutionnaire, c'est-à-dire à celui que commande Boyer-Bazelais.

Celui-ci est véritablement ami de la France et en-

tièrement dévoué à notre pays où il a été élevé et où il a aussi vécu.

. . . .

L. Simonin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Paris)

Session extraordinaire de 1883

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 36e SÉANCE

Extrait du *Journal officiel* du 15 décembre 1883.

Interpellation de M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe, au sujet des événements d'Haïti.

M. Gerville-Réache. Messieurs, je viens, en quelques mots, remplir un devoir et appeler la bienveillante attention du Gouvernement et, en particulier, de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères...

Plusieurs voix à droite. Il n'est pas là !

A gauche. Il est prévenu, il arrive.

M. Gerville-Réache. Le gouvernement est représenté par d'autres membres du cabinet.

J'appelle, dis-je, la bienveillante attention du gouvernement sur la situation qui est actuellement faite aux Français établis sur le territoire de la république haïtienne.

La république haïtienne est souvent agitée et troublée par des émeutes et par des révolutions dont nos compatriotes eux-mêmes ont beaucoup à souffrir.

En 1879, il y a eu des émeutes dansles villes de Port-

au-Prince et des Gonaïves au cours desquelles beaucoup de nos compatriotes ont été pillés et ruinés.

Dans la ville des Gonaïves, un matelot français, en défendant une maison française, a été tué, et jusqu'à l'heure actuelle nos compatriotes pillés n'ont touché du gouvernement haïtien aucune indemnité.

Au mois de septembre dernier, il y a eu une nouvelle émeute, et celle-là beaucoup plus terrible que celles qui ont affligé le pays dans ces dernières années. L'émeute a été vaincue au bout de quelques minutes par les troupes du gouvernement, mais ce sont ces troupes-là elles-mêmes qui se sont livrées aux plus affreux désordres qu'ait connu Haïti. Les portes des maisons haïtiennes, celles des maisons étrangères, sans distinction aucune, ont été enfoncées à coup de canon.

On y a pénétré, on les a pillées; on a pillé les magasins. Nos compatriotes ont eu beau arborer le drapeau français, leurs maisons ont néanmoins été dévastées et on a tiré sur le drapeau français.

Pour comble de malheur, messieurs, nous avons dans la république haïtienne... (Bruit de conversations.)

Je crois que les faits que je soumets à la Chambre sont d'une certaine gravité; je crois que l'honneur national lui-même y est interressé et, par conséquent, j'appelle sur eux votre bienveillante attention. (Très bien ! très bien ! — Parlez ! parlez !)

Pour comble de malheur, disais-je, nous avons à Haïti un chargé d'affaires qui ne s'occupe nullement, — j'insiste sur ce mot — des intérêts français...

M. Pieyre. Cela ne nous étonne pas !

M. Gerville-Réache. Il réserve toute son indifférence pour les nationaux qu'il est chargé de défendre, et il donne toute sa sympathie, toute sa bienveillance au gouvernement haïtien, qui les a ruinés et pillés.

Il y a, messieurs, dans cette Chambre, au moins une vingtaine de députés qui connaissent les faits que je signale à l'heure actuelle, et qui les connaissent avec détails. Ils sont, du reste, de notoriété publique. J'ai reçu un grand nombre de lettres privées qui m'ont saisi de la question; j'en ai reçu également à titre de défenseur naturel d'un certain nombre de Guadeloupéens; j'ai reçu, par l'intermédiaire de M. le président de la chambre syndicale du commerce d'exportation et de commission, un certain nombre de lettres qui confirment les faits. J'en ai, en outre, reçu de beaucoup de commissionnaires de Paris, de Marseille, du Havre et de Bordeaux, qui les confirment également.

M. de Lanjuinais. Ces faits sont tellement graves qu'il serait bon de nous en donner des preuves.

M. Gerville-Réache. Les faits sont, en effet, très graves.

M. Freppel. Il faut évidemment des preuves !

M. Guillot (Isère). Faites connaître celles que vous avez.

M. Gerville-Réache. Je vais vous les donner en lisant quelques extraits de la nombreuse correspondance que j'ai dans mon dossier.

Je ne ferai pas passer sous vos yeux toute cette correspondance, mais je déclare qu'elle est unanime sur

tous les faits. Je ne dirai pas non plus les noms qui sont au bas des lettres, je ne donnerai ni ceux des négociants qui me les ont communiquées, ni ceux des négociants qui les ont écrites. Je ne pourrais le faire, d'ailleurs, sans compromettre les intérêts que je me suis proposé de défendre, mais je les tiens tous à la disposition du Gouvernement. Du reste, comme je viens de le dire, il y a dans cette Chambre, vingt collègues au moins qui connaissent tous les faits (Oui! oui! de divers côtés) et qui pourraient, à leur tour, les confirmer.

Voici ce qu'écrivait un négociant établi à Port-au-Prince à un commissionnaire de Paris :

« La ruine est générale — ceux que le feu n'a pas atteints ont tout perdu, pour avoir tout mis dans les maisons en mur. Ils croyaient se mettre à l'abri, en mettant argent, bijoux, argenterie, papiers, etc., dans les halles, et on s'est surtout acharné contre ces bâtisses. — Les maisons en mur ont été mitraillées, les canons traînés dans les rues devant chaque porte. Le pillage, commandé par le chef, s'est fait sous les ordres de ses principaux officiers, aux cris de vive Salomon! » — M. Salomon, c'est le président de la République. — « Une maison vidée, on y mettait le feu, et on allait à une autre, faisant ainsi disparaître les beaux quartiers de la ville. — De mémoire d'homme, Haïti n'a jamais vu de pareilles scènes d'horreur. »

Et la lettre se termine ainsi : « Si nous n'avions pas un homme admirable dans le commandant du bateau français le *Chasseur,* je ne sais pas trop ce que nous,

Français, nous deviendrions. Notre consul a fait cause commune avec le chef, trouvant sa conduite naturelle, et nous a abandonnés... en tout et partout. »

Une autre lettre, adressée à un autre négociant, commissionnaire de Paris, s'exprime ainsi : « J'avais mes fenêtres fermées. Je pensai qu'en les ouvrant ils (ils, ce sont les soldats du gouvernement) auraient cessé de tirer dessus ; c'est ce que je fis et restai aux fenêtres pour bien faire voir que c'était ma maison ; je leur disais que c'était une maison française, que cette maison était à moi, et leur faisais voir le pavillon ; d'un autre côté, tous ces gens me connaissent ; on resta quelque temps sans tirer dessus, et si je n'avais pas vu l'homme qui épaulait, et ne m'étais mis de côté, j'aurais été tué. La balle a percé une armoire qui se trouvait dans la direction où j'étais, et s'est amortie dans du linge qui était là, après avoir ricoché sur la face arrière de l'armoire ; la balle est encore là, je l'y laisse. »

« Après cette première balle, ç'a été une fusillade nourrie qui a labouré mes fenêtres, mes portes, mes murailles ; mon pavillon (le pavillon français) a été criblé. »

Voici un autre extrait d'une autre lettre adressée à un commissionnaire de Paris :

« Le gouvernement haïtien est responsable puisque c'est lui qui a ordonné de piller et d'incendier ; cela n'est pas l'effet du hasard, d'un accident, j'en suis d'autant plus certain que cela a eu lieu devant mes yeux. (Bruit de conversations.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez trouvé tout à l'heure

que ces faits étaient dignes d'intérêt et vous n'écoutez pas les preuves que vous avez réclamées.

M. BOURGEOIS. Nous écoutons à droite ; personne de notre côté n'interrompt.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite tous mes collègues, sans distinction, à garder le silence.

M. GERVILLE-RÉACHE. « L'arrondissement étant situé à environ 60 pas seulement de ma maison privée, et puis c'est chez moi qu'on est venu mettre le feu après. Le gouvernement français ne permettra pas qu'on vole, qu'on pille, qu'on incendie sciemment ses enfants, qu'on les insulte, qu'on crible le pavillon français qui flotte à leurs fenêtres pour indiquer leur nationalité. »

Voici encore un extrait d'une lettre qui m'a été communiquée par un autre commissionnaire de Paris ; c'est une dame qui écrit :

« Étant enfermée seule dans ma maison, lorsque les soldats ont enfoncé les portes et pénétré chez moi avec des sabres, des baïonnettes, et proférant des menaces horribles ; c'est alors, au milieu du feu qui entourait déjà ma maison, que j'ai dû fuir, n'emportant avec moi que mon pavillon, qui n'a même pas été respecté. Ma maison a été littéralement pillée et brûlée par ces soldats. »

Une autre lettre d'un négociant français contient le passage suivant :

« J'ai rempli les formalités pour ma réclamation auprès du chargé d'affaires de France ; mais, chose qui vous surprendra, c'est que le représentant de la France est plus porté pour le gouvernement haïtien,

pour Salomon, que pour ses compatriotes et nous n'avons rien à attendre de lui ; donc, il faut que nous agissions sans lui ; pour cela, nous n'avons que nos commissionnaires qui, par leurs hautes relations, pourront défendre nos intérêts par l'intermédiaire de leurs amis, soit sénateurs, soit députés, soit par d'autres. La France n'a jamais abandonné ses enfants dans aucun pays, elle ne nous abandonnera pas non plus ».

Voici maintenant un extrait d'une communication qui m'a été faite par l'honorable M. Person, président de la chambre syndicale du commerce d'exportation et de commission :

« Les victimes des 22 et 23 septembre ne peuvent donc nullement compter sur M. Burdel. » — M. Burdel est notre représentant à Haïti. — « Il est intime avec le gouvernement, et il tâchera d'atténuer, autant que possible, la terrible responsabilité qui incombe à celui-ci dans cette déplorable affaire. Il répond à ses compatriotes ruinés que leurs réclamations seront réglées comme les précédentes, ce qui veut à peu près dire jamais. Ne dirait-on pas qu'il est ici pour protéger les intérêts du gouvernement haïtien ? »

Enfin, j'ai reçu une pétition de Port-au-Prince, qui exprime le sentiment de la grande majorité, je pourrais dire de la presque totalité des commerçants français établis dans cette ville. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le député,

« Vous remarquerez, j'en suis sûr, que je ne vous ai pas parlé ni même fait mention de notre consul général de France en Haïti, M. E.-B. Burdel ; cela s'explique

par la bonne raison que sa conduite à l'égard de la plus grande majorité des Français qui habitent ce pays a été abominable. On pourrait même, sans crainte de se tromper, le rendre responsable des malheureux événements que nous venons de traverser, car sa façon de faire, avant, pendant et après, prouve assez comment il s'intéresse peu aux intérêts des Français qui, dans cette insurrection, ont été les plus éprouvés. »

Je demande la permission de m'arrêter ici un court instant pour vous dire comment la responsabilité de notre agent est engagée, et comment c'est un peu à lui qu'on doit attribuer les malheureux événements des 22 et 23 septembre. Je disais tout à l'heure que les troubles de septembre ont été occasionnés par les troupes du gouvernement. Les agents consulaires, accrédités à Port-au-Prince, prévoyant l'émeute, avaient prié M. Burdel de se joindre à eux pour adresser au président de la République haïtienne un *ultimatum* le rendant responsable des événements qui allaient s'accomplir. M. Burdel, doyen du corps diplomatique, s'est refusé tout d'abord à signer l'*ultimatum*. Ce n'est que le 23 au soir, lorsque les événements étaient dans leur plein, et qu'on annonçait, pour le lendemain, un nouveau massacre et de nouveaux pillages, que M. Burdel s'est décidé à signer l'*ultimatum;* encore a-t-il témoigné toute sorte de répugnance à le signer. Dans l'*ultimatum* même, nous trouvons la preuve que le gouvernement haïtien est responsable des faits indiqués à la Chambre. L'*ultimatum* est ainsi conçu :

« Port-au-Prince, le 23 septembre 1883.

« Président,

« Nous avons l'honneur de vous annoncer que si le pillage, l'incendie, et les meurtres qui se commettent depuis hier à la capitale par le fait des soldats du gouvernement, et surtout de la canaille, ne cessent avant qu'il ne fasse nuit, les navires de guerre des différentes nations en rade vont prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables, c'est-à-dire qu'ils se verront dans l'obligation, non seulement de balayer et les rues et les antres, mais encore d'arriver à la dure nécessité de bombarder les forts et votre palais même, où des forces suffisantes doivent se trouver pour remettre la capitale dans l'ordre et la tranquillité nécessaires.

« Veuillez agréer, président, l'expression de notre haute considération.

« Signé : H. C. J. Hunt.
— C. Frensberg.
— Th. Streitberg.
— E. B. Burdel.
— Aug. Aranda.
— Hugt. Tweedy.
— Hermann Peters. »

Ce qui établit, à mes yeux, jusqu'à l'évidence, la responsabilité du gouvernement, c'est que immédiatement après la réception de cet *ultimatum* par le gouvernement, les troubles ont complètement cessé.

Je vois là la preuve que le gouvernement n'avait

qu'à donner un ordre pour les arrêter. Eh bien, si cet ordre avait été provoqué avant le 22; si M. Burdel s'était joint à ses collègues du corps diplomatique pour signifier au gouvernement l'*ultimatum* que je viens de lire avant le 22 septembre, les troubles des 22 et 23 ne se seraient pas produits.

Ceci dit, je reprends la lecture de la pétition qui m'a été adressée :

« Ses relations d'amitié — les relations d'amitié de M. Burdel, — ses relations d'amitié devenues si étroites avec M. Salomon, le président de la République d'Haïti, l'empêchent évidemment de prendre certaines mesures sérieuses pour conjurer les dangers qui menacent ses compatriotes et une attitude capable de détourner ce gouvernement de ses criminelles tentatives. »

Ici encore, messieurs, je vous demande la permission de m'arrêter pour dire que M. le ministre des affaires étrangères trouvera, dans un rapport adressé à M. le ministre de la marine, par M. Courjeolles, commandant de l'aviso le *Chasseur*, la constatation officielle de tout ou partie des faits qui sont relatés dans cette pétition.

Je continue :

« En effet, il ne se passe un jour sans que M. Burdel ne soit au Palais national avec M. Salomon ; chaque jour il y passe ses soirées, accompagné de sa dame ; c'est à ce point que, quand il a fallu signer l'*ultimatum* que le corps diplomatique a envoyé au président pendant la tourmente que nous venons de traverser, il s'y est tout d'abord refusé, et il n'a fallu rien moins que

l'intervention du vaillant commandant du *Chasseur*, M. Courjeolles, pour le décider. Nous avons cru un moment que le brave commandant se verrait forcé de le signer à sa place. On assure même que c'est à la suite de cette menace que M. Burdel se serait décidé.

« Tous les autres consuls sont parfaitement disposés à prendre de sérieuses dispositions tendant à faire reconnaître, en principe, la question d'indemnité pour les pertes éprouvées par les étrangers, car il n'y a pas seulement que les Français qui aient été pillés et incendiés : seul M. Burdel fait encore opposition, en invoquant la légitime défense pour le gouvernement haïtien, et foulant ainsi aux pieds les intérêts de tous les enfants de la France !

« M. le commandant du *Chasseur* a presque rompu ses relations avec M. Burdel, qui s'est permis de mêler sa voix à celle des incendiaires de Port-au-Prince, pour crier avec eux, pendant que passait M. Salomon : « Vive le président Salomon ! »

« Le corps diplomatique se disposait encore à demander la confiscation des douanes d'Haïti jusqu'au parfait payement des pertes éprouvées par les étrangers, et l'occupation de la ville de Port-au-Prince, en cas de non-acceptation, par la puissance la plus autorisée ; seul M. Burdel a encore fait opposition.

« On dit dans le public beaucoup de choses contre M. Burdel. Nous appelons simplement sur lui l'attention du gouvernement de la République. Ce qu'il nous est permis de publier, c'est son intimité avec un gouvernement de pillards et d'incendiaires, car il est prouvé

que c'est le gouvernement, lui-même, qui a livré au pillage et à l'incendie cette ville de Port-au-Prince, à ses propres soldats, afin de soulager leur état de grande misère. Nous vous supplions de nous défendre contre le gouvernement haïtien et contre M. Burdel. »

Voilà des documents qui vous font connaître la situation de nos compatriotes en Haïti, ils me dispensent d'y ajouter des commentaires.

Vous le comprenez, messieurs, ce n'est pas sans tristesse qu'on se décide à parler de semblables faits à la tribune. Mais je crois qu'il est indispensable de le faire. (Très bien! très bien! à gauche.)

Nul ici n'ignore la crise que traverse notre commerce d'exportation, et chacun sait aussi que l'opinion est à peu près unanime à proclamer que, si elle est aussi aiguë, cela tient en partie à ce que nos intérêts ne sont pas toujours suffisamment défendus à l'étranger par nos consuls. (Protestations sur plusieurs bancs au centre. Approbation à gauche.)

Eh bien, je pense que c'est un devoir pour nous de vous signaler tous les faits qui dénotent un manque de sollicitude de la part de nos agents à l'étranger, soit pour nos compatriotes, soit pour leurs intérêts.

Les faits que j'ai signalés sont graves. Ils sont exposés moins par moi que par ceux-là mêmes qui en ont souffert. Je crois que le gouvernement ne manquera pas de les examiner avec sollicitude.

J'aurais terminé, messieurs, si je ne croyais nécessaire, avant de descendre de la tribune, de dire que, si nous avons à déplorer l'attitude de notre représentant

en Haïti, nous avons à nous louer hautement de la noble et généreuse conduite des officiers et marins qui ont été chargés d'aller défendre nos nationaux dans les eaux d'Haïti. (Très bien ! très bien !)

Pendant le massacre, les pillages et l'incendie, nos marins parcouraient les rues de Port-au-Prince, recueillaient nos compatriotes et les menaient à bord du *Chasseur;* cet aviso, qui peut tout juste, en temps ordinaire, contenir son équipage, a reçu cent quatre-vingt-quatorze de nos compatriotes, hommes, femmes et enfants. (Très bien! très bien!) Tous sont unanimes à dire qu'officiers et marins ont été pleins de bonté, de bienveillance, — je dirai même de tendresse, — pour ceux qui étaient ainsi devenus leurs hôtes. Je suis heureux de rendre ici un public hommage aux officiers et marins de l'aviso le *Chasseur*. (Applaudissements.) Ils ont relevé le prestige du drapeau français, un peu compromis, il faut bien le dire, par celui qui avait le plus particulièrement mission de le défendre et de l'honorer.

J'appelle sur cette noble conduite l'attention du gouvernement, et je demeure convaincu que nos compatriotes malheureux de 1883 ne resteront pas dans l'état de vaine attente où sont encore ceux des nôtres qui ont été pillés et ruinés en 1879; je demeure convaincu que, grâce à l'intervention du Gouvernement, ils obtiendront l'indemnité qui leur est due. Je m'en rapporte, du reste, entièrement à la sollicitude du Gouvernement pour ses nationaux. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil.

M. JULES FERRY, *président du conseil, ministre des affaires étrangères*. La Chambre comprendra qu'il est difficile, au moment où nous sommes, et alors que l'enquête commencée par le Gouvernement sur les déplorables événements de Haïti, n'est pas terminée, à cause de la distance, de porter actuellement un jugement sur les différentes responsabilités engagées dans cette triste affaire.

Il paraît malheureusement trop vraisemblable que la responsabilité du président Salomon est directement et particulièrement engagée dans les abominables attentats dont on vient de nous apporter le récit.

En tout cas, je dois dire à la Chambre que, dès la première nouvelle, le Gouvernement a fait son devoir ; il a transmis au Gouvernement du président Salomon les réclamations de nos nationaux, et je dois dire que, sans discussion ni hésitation, le gouvernement haïtien a accepté de la manière la plus large le principe de ces réclamations, dont le chiffre reste à déterminer.

La Chambre peut donc être convaincue que les intérêts de nos nationaux ne seront pas méconnus, et que de notre côté ils ne seront pas délaissés. (Très bien ! très bien !)

M. GERVILLE-RÉACHE. Je suis heureux de l'apprendre. Seulement, il accepte toujours, mais il ne paye pas !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Le gouvernement haï-

tien a accepté la responsabilité des événements de 1870, et il payera.

En 1879, il a payé un certain nombre d'indemnités, une notamment, pour la mort de ce matelot dont l'honorable préopinant a parlé tout à l'heure, et tenez pour certain que cette fois encore le gouvernement haïtien s'exécutera, parce que le gouvernement français y tiendra la main et fera tout ce qu'il faudra pour qu'un but si légitime soit atteint. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

Quant à la responsabilité de notre agent, que vous avez mis si vivement, et, permettez-moi de le dire, si précipitamment en cause à cette tribune, je vous demanderai de vouloir bien, avant de me prononcer, me laisser attendre ses explications. (Très bien ! au centre.)

L'honorable M. Burdel, qui a été consul à Genève, qui n'est pas le premier venu, qui est connu d'un certain nombre de membres de cette Chambre, n'a donné jusqu'à présent à personne le droit d'élever contre lui une accusation aussi grave. (Très bien !)

Ce que je vois bien dans la lettre de vos correspondants, c'est que la population française d'Haïti est mécontente de l'intimité qui existait entre notre chargé d'affaires et le président Salomon, depuis deux ans que M. Burdel occupe ce poste.

On ne peut, en vérité, faire un reproche à notre agent de chercher à obtenir, même de la familiarité du chef du gouvernement haïtien, un degré particulier d'autorité pour mieux protéger nos nationaux. Le premier jour des massacres, M. Burdel a-t-il cru, a-t-il eu le

tort de croire trop aisément à la puissance de persuasion qu'il se flattait d'avoir acquise auprès du président Salomon ? C'est possible ; mais le second jour, vous l'avez dit vous-même, il n'a pas hésité à intervenir de la façon active et comminatoire que vous savez.

Il est toujours grave de la part d'un chargé d'affaires, — et on ne peut pas blâmer trop vivement les hésitations d'un agent, à moins de bien connaître les faits, — de donner l'ordre de bombarder une ville placée sous la puissance du gouvernement auprès duquel il se trouve accrédité. Que l'honorable M. Burdel ait pris vingt-quatre heures pour réfléchir et épuiser les moyens de conciliation, ce n'est pas une raison suffisante pour le mettre en accusation à cette tribune.

Du reste, je lui ai demandé des explications et, certainement, étant donnés le caractère et les antécédents de cet agent, je crois qu'il se justifiera sur tous ces points.

Ce qu'il importe à la Chambre de savoir, je le répète, c'est que les droits de nos nationaux ont été revendiqués et reconnus, et que par conséquent, force restera au droit et à l'équité. (Très bien ! très bien !)

M. Gerville-Réache. Messieurs, j'ai d'abord à remercier le Gouvernement d'avoir immédiatement pris la défense des intérêts français qui sont, à l'heure actuelle, compromis à Haïti.

En ce qui concerne M. Burdel, j'affirme à la Chambre que je ne me serais pas permis de lui apporter les renseignements qu'elle vient d'entendre, s'ils n'émanaient de personnes honorables que je connais, pour la

plupart, s'ils ne provenaient de négociants ayant occupés ou occupant une grande situation à Haïti, s'ils n'étaient confirmés par des négociants importants de Paris et de plusieurs villes de France, qui font jusqu'à 2, 3 et 4 millions d'affaires avec Haïti, s'il n'y avait, enfin, dans cette Chambre, des collègues appartenant à toutes les nuances de l'opinion qui ne fussent en état de les confirmer.

J'ajoute que M. Burdel peut avoir été un bon serviteur; hélas! je voudrais me tromper en disant qu'il a cessé de l'être à Haïti.

Si M. le président du conseil veut ordonner une enquête, et je crois que l'enquête est indiquée dans l'espèce, il obtiendra la certitude que notre agent n'a malheureusement pas fait son devoir. Sur 198 à 200 chefs de familles françaises établies en Haïti, il y en a 194 qui peuvent attester ce que j'ai dit, et il y en a 194 qui ont manifesté leur manque de confiance dans M. Burdel.

Mes renseignements sont donc très certains et je n'ai qu'une crainte, c'est que le Gouvernement n'acquière la certitude — que j'ai maintenant — que son agent a manqué à son devoir. (Très bien, très bien !)

M. Pierre Alype. Je demande la parole, (Aux voix ! aux voix ! — La clôture !)

M. le président. La parole est à M. Pierre Alype.

M. Pierre Alype. Messieurs, je m'associe de tout mon cœur aux remerciements que mon honorable collègue, M. Gerville-Réache, a adressé à M. le ministre

des affaires étrangères. Je ne doute pas que le Gouvernement ne fasse son devoir ; je suis même sûr qu'il le fera énergiquement. Mais je tiens à rectifier sur un point la réponse de M. le président du conseil. Il vous a dit que M. Burdel, notre consul, avait fait son devoir : j'affirme que non ! (Vives rumeurs sur plusieurs bancs.)

Plusieurs membres. Attendez l'enquête !

M. Pierre Alype. M. Burdel a demandé, dites-vous, vingt-quatre heures pour réfléchir ; oui, mais il n'a consenti à agir que lorsque le brave commandant du navire de guerre français qui était sur rade, l'a menacé de prendre fait et cause s'il ne voulait pas signer l'*ultimatum*. M. Burdel n'a cédé qu'à l'injonction du commandant français, voilà la vérité !

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Pages	Lignes	
29	8	*Lisez* : de façon que.
30	1	*Au lieu de* : elle puise, *lisez* : elle doit puiser.
31	15	— ne voie, *lisez* : verra.
31	17	*Lisez* : notre République.
31	19	*Au lieu de* : ne pas servir, *lisez* : ne pas consentir à servir.
32	27	*Lisez* : sans nous laisser.
32	28	*Au lieu de* : la crise est assez, *lisez* : nous croyons la crise assez.
50	12	*Lisez* : fussent prises.
52	16	— nous ajouterons.
58	Note	— est Allemand.
67	6	— des lois dominicaines.
71		— aborigènes, *au lieu de* : arborigènes.
74	11	— s'intitulait comme Napoléon.
79	22	— celui-ci fuyait.
80	10	— leurs administrations.
105	Note	— 1883, *au lieu de* : 1884.
121	19	*Au lieu de* : même, *lisez* : mêmes.
122	2	*Lisez* : elles ont l'air de n'être.
135 et 136		les chiffres représentent des piastres et non des francs.
129	14	*Lisez* : imbécillité.
133	6	— 16 octobre 1883.
145	23	*Au lieu de* : du 28, *lisez* : des 28.
173	7	*Lisez* : repli, *au lieu de* : rempli.
197	4	*Au lieu de* : ce pouvoir, *lisez* : un pouvoir.
213		— natinoale, *lisez* : nationale.

Imp. du Fort-Carré, St-Dizier, Hte-Marne (Paris, 19, Chaussée d'Antin). 6.723-5.

